

# PCHE

## Plan conjoint des habitats de l'Est Plan de mise en œuvre 2021-2030



Partenaires de la conservation des habitats  
pour les oiseaux et la population humaine



**PCHE**  
Le plan conjoint  
des habitats de l'est



**EHJV**  
Eastern Habitat  
Joint Venture

[www.ehjv.ca/fr/](http://www.ehjv.ca/fr/)

# À PROPOS DU PLAN CONJOINT DES HABITATS DE L'EST

Le Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE) est un partenariat régional de coopération entre le gouvernement fédéral (Environnement et Changement climatique Canada), des gouvernements provinciaux et quatre organisations non gouvernementales dans les provinces de l'Est du Canada, à savoir l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador. Le PCHE a été créé en 1989 dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS). Il s'appuie sur des données scientifiques fiables et sur une approche partenariale de conservation des milieux humides, des terres hautes adjacentes et d'autres habitats importants pour les oiseaux.

## LES DROITS ET INTÉRÊTS DES PREMIÈRES NATIONS, DES INUIT ET DES MÉTIS

Le Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE) reconnaît que les peuples autochtones (Premières Nations, les Inuit et les Métis) détiennent des droits ancestraux et issus de traités, revendiqués ou établis, sur les terres que le PCHE s'emploie à protéger. Le PCHE reconnaît également que les objectifs de conservation, de protection et de restauration de la faune et de ses habitats, présentés dans le Plan de mise en œuvre du PCHE 2021-2030, sont au cœur des intérêts des peuples autochtones et que leurs voix, leurs connaissances et le travail continu qu'ils effectuent sur le terrain sont des intrants essentiels à considérer pour s'assurer que les oiseaux sauvages prospèrent dans des écosystèmes durables. C'est pourquoi le PCHE souhaite travailler en collaboration avec les peuples autochtones et est disposé à leur offrir les ressources nécessaires afin de soutenir des initiatives de conservation qui leurs sont propres.

Photo de la couverture :

Bécasseau maubèche/stock.adobe.com

Canard noir/J. Mills, Canards Illimités Canada

Sternes pierregarin/stock.adobe.com

Hirondelles de rivage/stock.adobe.com

Photo de fond :

Marais Hullet, Ontario/Canards Illimités Canada

# REMERCIEMENTS

Le *Plan de mise en œuvre du Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE) 2021-2030* a été préparé par Kristin Bianchini, Matthew Dyson, Kristina Hick et Danielle Fife, avec la contribution de l'équipe de rédaction du Plan de mise en œuvre du PCHE (Elisabeth Belanzaran, Adam Campbell, Andrew Coughlan, Tara Crewe, Josée Lefebvre, Matt Ginn, Al Hanson, Margo Morrison, Melissa Rose, Catherine Poussart et Jonathan Sharpe), le gouvernement du Québec (la Direction des relations avec les Premières Nations et les Inuit, le Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit, la Direction des relations internationales et canadiennes et le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes), du Conseil du PCHE, de l'équipe scientifique du PCHE et des comités directeurs et techniques provinciaux du PCHE. La conception et la mise en page de ce document sont l'œuvre de RiverRoad Creative et de Les Stuart.

## Conseil du PCHE

Jessica Burns, Andrew Coughlan, Wendy Cridland, Cathy Darevic, Deanne Drouillard, Al Hanson, Kristina Hick, Jack Hughes, Stéphane Légaré, Scott Makepeace, Antoine Nappi, Brad Potter, Jonathan Sharpe, Timothy Sopuck, Jennyfer Tolley (présidente), Becky Whittam

## Équipe scientifique du PCHE

Alexandre Anctil, Elisabeth Belanzaran, Kristin Bianchini, François Bolduc, Gabriel Bolduc, Rod Brook, Glen Brown, John Brazner, Andrew Coughlan, Jacob Demers, Deanne Drouillard, Matthew Dyson, Danielle Fife, Christian Friis, Marcel Gahbauer, Matt Ginn, Al Hanson (président), Kristina Hick, Stéphane Légaré, Christine Lepage, Scott Makepeace, Mhairi McFarlane, Nic McLellan, Shawn Meyer, Melisa Rose, Johnathan Sharpe, Josée Tardif, Becky Whittam

## Comités provinciaux du PCHE

**Comité directeur et technique du Nouveau-Brunswick** – Elisabeth Belanzaran (coordinatrice), Steve Gordon, Adam Hadley, Scott Makepeace

**Comité directeur et technique de Terre-Neuve-et-Labrador** – Kathleen Blanchard, Zach Burrows, Catherine Dale, Piers Evans, Danielle Fequet, Jonathan Sharpe (coordinateur), Darren Sheppard

**Comité directeur et technique de la Nouvelle-Écosse** – Emma Bocking, Ian Bryson, Tara Crewe (coordinatrice), Marina Dulmage, Rich LaPaix, Jaimee Morozoff, Margo Morrison, Laura Tranquilla

**Comité directeur et technique de l'Ontario** – Craig Berga, Brigitte Collins, Wendy Cridland, Cathy Darevic, Melissa Rose, Sarah McGuire Sherritt, Doug Tozer

**Comité directeur et technique de Île-du-Prince-Édouard** – Matt Ginn

**Comité directeur du Québec** – Christine Bélanger, Stéphane Légaré, André Michaud, Antoine Nappi (président), Hubert Pelletier, Catherine Poussart (secrétaire)

**Comité technique du Québec** – Amélie Collard, Francis Côté, Patrice Laliberté, Josée Lefebvre, Catherine Poussart (présidente)

**Référence recommandée** : Plan conjoint des habitats de l'Est. 2024. *Plan de mise en œuvre du Plan conjoint des habitats de l'Est 2021-2030 : Partenaires de la conservation des habitats pour les oiseaux et la population humaine*. Publication du Plan conjoint des habitats de l'Est. Environnement et Changement climatique Canada, Sackville, Nouveau-Brunswick, Canada.

# TABLE DES MATIÈRES

À PROPOS DU PLAN CONJOINT DES HABITATS DE L'EST .....	ii
LES DROITS ET INTÉRÊTS DES PREMIÈRES NATIONS, DES INUIT ET DES MÉTIS .....	ii
REMERCIEMENTS .....	iii
LISTE DES TABLEAUX .....	v
LISTE DES FIGURES .....	v
LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS .....	vi
<b>PRÉFACE</b> .....	<b>1</b>
<b>SOMMAIRE EXÉCUTIF</b> .....	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION : LE PLAN CONJOINT DES HABITATS DE L'EST</b> .....	<b>4</b>
RÉALISATIONS .....	8
LIEN AVEC LES PLANS DE CONSERVATION .....	9
<b>ÉTAT DES POPULATIONS D'ESPÈCES ET DES HABITATS PRIORITAIRES</b> .....	<b>10</b>
SÉLECTION DES ESPÈCES PRIORITAIRES .....	10
Espèces prioritaires de sauvagine .....	11
Espèces prioritaires d'oiseaux aquatiques, d'oiseaux de rivage et d'oiseaux terrestres .....	12
SURVEILLANCE DES ESPÈCES PRIORITAIRES ET TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES .....	16
Espèces prioritaires de sauvagine .....	16
Oiseaux aquatiques, oiseaux de rivage et oiseaux terrestres prioritaires .....	19
HABITATS PRIORITAIRES .....	19
Milieux humides .....	19
Zones riveraines .....	21
Habitats herbacés .....	21
Forêts .....	22
PRINCIPALES MENACES PESANT SUR LES ESPÈCES ET LES HABITATS PRIORITAIRES .....	23
Menaces qui contribuent à la perte d'habitat .....	24
Espèces envahissantes .....	24
Pollution .....	25
Changements climatiques .....	26
Agents pathogènes .....	26
<b>DIMENSIONS HUMAINES</b> .....	<b>28</b>
PORTRAIT DES PEUPLES AUTOCHTONES SUR LE TERRITOIRE DU PCHE .....	29
<b>PLANIFICATION DE LA CONSERVATION</b> .....	<b>30</b>
PROGRAMMES ET INITIATIVES DE CONSERVATION .....	30
OBJECTIFS DU PCHE .....	33
Objectifs relatifs aux populations de sauvagine .....	33
Objectifs concernant les oiseaux aquatiques, les oiseaux de rivage et les oiseaux terrestres .....	34
Objectifs en matière d'habitat .....	34
Mesures de conservation pour les espèces prioritaires autres que la sauvagine .....	38
Objectifs des activités touchant la dimension humaine .....	41
COLLABORATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES .....	42
PRÉVISIONS DE DÉPENSES .....	42
SECTEURS PRIORITAIRES POUR LA CONSERVATION .....	45
BESOINS SCIENTIFIQUES .....	47
<b>RÉFÉRENCES</b> .....	<b>50</b>
<b>ANNEXE 1. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU PCHE</b> .....	<b>53</b>
<b>ANNEXE 2. OBJECTIFS PROVINCIAUX EN MATIÈRE D'HABITAT ET DÉPENSES PRÉVUES</b> .....	<b>54</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Réalisations des partenaires du PCHE en matière de conservation (1989-2020) . . . . .	8
Tableau 2.	Réalisations des partenaires du PCHE en matière de conservation (2015-2020) . . . . .	8
Tableau 3.	Espèces prioritaires de sauvagine . . . . .	11
Tableau 4.	Espèces prioritaires d'oiseaux aquatiques, d'oiseaux de rivage et d'oiseaux terrestres. . . . .	13
Tableau 5.	Pourcentage du PCHE couvert par une classification de la couverture terrestre . . . . .	21
Tableau 6.	Estimations des populations d'espèces de sauvagine prioritaires et objectifs pour 2030 . . . . .	33
Tableau 7.	Objectifs pour les populations d'oiseaux aquatiques, d'oiseaux de rivage et d'oiseaux terrestres prioritaires du PCHE pour 2030 . . . . .	34
Tableau 8.	Objectifs de conservation de l'habitat du PCHE pour 2030 par province . . . . .	37
Tableau 9.	Objectifs de restauration de l'habitat du PCHE pour 2030 par province . . . . .	37
Tableau 10.	Mesures de conservation pour les espèces d'oiseaux d'eau prioritaires. . . . .	38
Tableau 11.	Mesures de conservation pour les espèces prioritaires d'oiseaux de rivage associées au littoral . . . . .	39
Tableau 12.	Mesures de conservation pour les espèces d'oiseaux terrestres prioritaires associées aux milieux humides. . . . .	39
Tableau 13.	Mesures de conservation pour les espèces prioritaires d'oiseaux terrestres et d'oiseaux de rivage associées aux forêts . . . . .	40
Tableau 14.	Mesures de conservation pour les espèces d'oiseaux terrestres prioritaires associées aux herbacées . . . . .	40
Tableau 15.	Mesures de conservation pour les espèces d'oiseaux terrestres prioritaires associées aux zones riveraines . . . . .	41
Tableau 16.	Programmes prioritaires du PCHE pour la sauvagine et les coûts connexes par initiative. . . . .	44
Tableau 17.	Besoins scientifiques du PCHE, exigences et recommandations en matière de données, objectifs de recherche et applications . . . . .	48

## LISTE DES FIGURES

Figure 1.	Carte présentant la région couverte par le PCHE . . . . .	6
Figure 2.	Régions de conservation des oiseaux au sein du PCHE . . . . .	7
Figure 3.	Relevés à grande échelle pour surveiller les espèces de sauvagines prioritaires du PCHE . . . . .	17
Figure 4.	Types de couverture terrestre du PCHE . . . . .	20
Figure 5.	Objectifs en matière d'habitat du PCHE pour 2030, par activité . . . . .	36
Figure 6.	Objectifs en matière d'habitat du PCHE pour 2030, par initiative et par programme . . . . .	36
Figure 7.	Dépenses prévues du PCHE pour la conservation de la sauvagine par initiative . . . . .	43
Figure 8.	Dépenses prévues par initiative et par programme du PCHE . . . . .	43
Figure 9.	Zones du PNAGS de grande importance continentale pour la sauvagine d'Amérique du Nord dans le PCHE . . . . .	45
Figure 10.	Zones prioritaires actuelles du PCHE pour la conservation . . . . .	46

# LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

CAD :	Dollars canadiens
CCE :	Commission de coopération environnementale
CIC :	Canards Illimités Canada
CNC :	Conservation de la nature Canada
COSEPAC :	Comité sur la situation des espèces en péril au Canada
É.-U. :	États-Unis
ECCC :	Environnement et Changement climatique Canada
ECR :	Équivalent-couple reproducteur
Ha :	Hectares
HFC :	Habitat faunique Canada
Î.-P.-É. :	Île-du-Prince-Édouard
ICOAN :	Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord
LEP :	<i>Loi sur les espèces en péril</i>
MFFP :	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs*
N.-B. :	Nouveau-Brunswick
N.-É. :	Nouvelle-Écosse
ON :	Ontario
PC :	Plan conjoint
PCHE :	Plan conjoint des habitats de l'Est
PE :	Partenaires d'envol
PNAGS :	Plan nord-américain de gestion de la sauvagine
QC :	Québec
RBSL :	Relevé des populations reproductrices de sauvagine des basses-terres du Saint-Laurent
RCO :	Région de conservation des oiseaux
RPRHS :	Relevé des populations reproductrices et des habitats de la sauvagine
RRORHO :	Réseau de réserves pour les oiseaux de rivage dans l'hémisphère occidental
RSE :	Rélevé de la sauvagine de l'Est
RSPSO :	Relevé des populations reproductrices de sauvagine dans des parcelles-échantillons au sol dans le sud de l'Ontario
SCF :	Service canadien de la faune
SNOR :	Suivi de la sauvagine du Nord du Québec
T.-N.-L. :	Terre-Neuve-et-Labrador
UICN :	Union internationale pour la conservation de la nature
ZRE :	Zone du relevé de l'Est du Relevé des populations reproductrices et des habitats de la sauvagine
ZRT :	Zone du relevé traditionnel du Relevé des populations reproductrices et des habitats de la sauvagine

\* Un document du MFFP est mentionné en référence dans le texte. Toutefois, à la suite de la nomination d'un nouveau conseil des ministres au Québec, le secteur forestier relève maintenant du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, et les secteurs de la faune et des parcs relèvent maintenant du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

# PRÉFACE

Au milieu des années 1980, de nombreuses populations de sauvagine de l'Amérique du Nord étaient à des niveaux historiquement bas, et il était urgent de ralentir ou d'inverser leur déclin. En 1986, le Canada et les États-Unis ont élaboré une stratégie de rétablissement de la sauvagine, qui est devenue le [Plan nord-américain de gestion de la sauvagine](#) (PNAGS). Suivant la signature du Mexique en 1994, le PNAGS est devenu l'un des plus importants partenariats de conservation de l'environnement de l'histoire.

Les objectifs actuels du PNAGS sont les suivants :

- Maintenir les populations reproductrices de sauvagine à leur niveau moyen à long terme, avec des abondances périodiques équivalentes au 80<sup>e</sup> centile des estimations de population reproductrice, lorsque les conditions annuelles des milieux humides sont optimales;
- Accroître le soutien à la conservation de la sauvagine au moins aux niveaux observés au cours des deux dernières décennies;
- Conserver un paysage ayant la capacité de maintenir à long terme les niveaux moyens de population de sauvagine, de maintenir périodiquement des populations abondantes et de soutenir constamment les utilisateurs des ressources à des niveaux objectifs.

Pour atteindre ces objectifs, le PNAGS dépend de partenariats régionaux de coopération appelés « plans conjoints » (PC). Au cours des années qui ont suivi la création du PNAGS, des PC sur les espèces et les habitats ont été établis pour approfondir la compréhension scientifique et la gestion d'espèces ou de groupes d'espèces spécifiques, et pour assurer la conservation sur le terrain des milieux humides hautement prioritaires et des terres hautes adjacentes (c.-à-d. terres adjacentes à des projets de milieux humides ou avoisinants).

Le [Plan conjoint des habitats de l'Est](#) (PCHE) a été créé en 1989. Il avait pour but de coordonner l'exécution des projets et des programmes qui répondraient aux objectifs du PNAGS en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador. À l'origine, ces programmes étaient axés uniquement sur la sauvagine. Toutefois, à la fin des années 1990, l'[Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord](#) (ICOAN) a été créée pour répondre au déclin des populations d'autres groupes d'oiseaux (oiseaux de rivage, oiseaux aquatiques et oiseaux terrestres), et en réponse, le PCHE a été élargi pour inclure la conservation de toutes les espèces d'oiseaux en 2000. La dernière expansion des objectifs du PCHE a fait suite à [la révision du PNAGS de 2012](#) et à [la mise à jour du PNAGS de 2018](#), qui a mis les partenaires du PNAGS au défi d'élargir et d'augmenter sa base de soutien à la conservation en tenant compte de la combinaison de la sauvagine, de l'habitat et de la population humaine dans les décisions de gestion.

Le Plan de mise en œuvre du PCHE 2021-2030 continue d'intégrer ces objectifs. Il présente des stratégies précises pour promouvoir la conservation de la sauvagine, des autres espèces d'oiseaux et de leurs habitats, et pour soutenir et mobiliser activement sa base de soutien à la conservation. La réussite de ce plan de mise en œuvre dépendra de l'établissement et du maintien de partenariats solides, d'une vision commune et d'un soutien permanent de tous les partenaires du PCHE en faveur des oiseaux, des habitats et de la population humaine. Avec ces facteurs en place, le PCHE sera bien placé pour atteindre ses objectifs actuels et pour aider à atteindre les objectifs à long terme du [Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal](#).

# SOMMAIRE EXÉCUTIF



Couple de Canards branchus/Canards Illimités Canada

Depuis 1989, le PCHE a mis en œuvre des programmes de conservation de l’habitat dans des zones prioritaires en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l’Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador. En s’appuyant sur les réalisations passées (voir l’introduction), le plan de mise en œuvre 2021-2030 intègre les connaissances acquises sur les programmes réalisés, la biologie des espèces d’oiseaux et les préférences en matière d’habitat, ainsi que sur les valeurs, les attitudes et les croyances humaines changeantes concernant la faune, la biodiversité et la conservation de l’habitat pour aller de l’avant en tant que partenariat de conservation éclairé et pertinent.

Le Plan de mise en œuvre du PCHE 2021-2030 (ci-après le « plan ») s’appuie sur les fondements scientifiques de tous les plans conjoints des habitats au Canada. L’objectif est d’harmoniser le calendrier de travail, le vocabulaire et les mesures dans l’ensemble de ces plans conjoints des habitats et de faciliter une synthèse nationale des buts et objectifs des plans conjoints des habitats. Le présent plan met l’accent sur la planification dans l’ensemble du paysage du PCHE afin d’aborder le « quoi », le « comment », la « quantité [d’habitat] » et le « où » pour les espèces d’oiseaux prioritaires du PCHE et leurs habitats. Les objectifs en matière d’habitat du présent plan sont fondés sur la compréhension actuelle des besoins en matière d’habitat des espèces prioritaires, ce qui permet de s’assurer que le travail du PCHE est directement lié aux objectifs en matière de population pour chaque espèce.

Ce plan reflète les efforts continus du PCHE pour fonctionner comme un plan conjoint des habitats pour l'ensemble des oiseaux. Il identifie six espèces de sauvagine et 16 autres espèces prioritaires, ainsi que quatre types d'habitats prioritaires. Les six espèces de sauvagine servent d'indicateurs mesurables de la réalisation des mesures de conservation de l'habitat, en supposant que les mesures de conservation profiteront également aux espèces non prioritaires. Les objectifs en matière de niveau de population des espèces prioritaires de sauvagine visent à atteindre les objectifs de la mise à jour du PNAGS de 2018 de 2,7 millions de canards nicheurs dans la zone de relevé de la Zone du relevé de l'Est (ZRE), qui relève du PCHE.

Ce plan est le premier Plan de mise en œuvre du PCHE à identifier et à inclure des espèces prioritaires autres que des espèces de sauvagine dans sa planification de la conservation. Ces 16 espèces prioritaires comprennent trois espèces d'oiseaux de rivage, trois d'oiseaux aquatiques et dix d'oiseaux terrestres. Ces espèces ont été sélectionnées par l'équipe scientifique du PCHE à l'aide d'une série de critères qui comprenaient l'état de la population, les préoccupations en matière de gestion et le potentiel en tant qu'espèces parapluies pour les habitats prioritaires du PCHE. Les objectifs de population pour ces espèces sont fondés sur les données de nombreux programmes de surveillance, les conseils d'experts et les stratégies de conservation existantes.

Ce plan met l'accent sur quatre types d'habitats prioritaires qui sont des habitats essentiels de reproduction, de rassemblement migratoire, de mue, d'alimentation et des autres périodes du cycle annuel pour les espèces prioritaires du PCHE. Dans son ensemble, l'objectif du plan en matière de conservation d'habitat est de restaurer ou de protéger un total de 1,3 million d'hectares (3,2 millions d'acres) d'habitats de milieux humides et de terres hautes adjacentes, dont la majorité sera réalisée au moyen d'initiatives et de programmes de gestion de l'habitat et de protection à court terme.

Afin de soutenir l'atteinte des objectifs du plan en matière de conservation d'habitat et de population, des efforts sont en cours pour évaluer et intégrer l'information sociale dans la prise de décisions par les partenaires. Ces efforts comprennent également le perfectionnement des activités touchant à la dimension humaine et la mise en œuvre de stratégies du PCHE propres aux partenaires. Ces efforts seront facilités par l'adoption d'une approche « Une seule santé ».



Le projet de restauration de Drummondville, au Québec, a consisté à reconstruire une digue et une structure de contrôle de niveaux d'eau sur 17,8 hectares (44 acres) d'un milieu humide d'importance appartenant à la ville de Drummondville et géré par celle-ci./Canards Illimités Canada

« Une seule santé » est une approche collaborative, multisectorielle et transdisciplinaire visant à obtenir des résultats optimaux en matière de santé grâce à la reconnaissance de l'interconnexion entre les personnes, les animaux, les plantes et leur environnement commun (Mackenzie et Jeggo, 2019).

Enfin, le présent plan souligne le besoin continu de recueillir des renseignements de base sur les habitats et les populations afin d'élaborer des cadres de travail permettant de prioriser les habitats d'importance pour la sauvagine, les autres espèces d'oiseaux prioritaires et les citoyens. Il propose de s'appuyer sur les modèles existants de priorisation du paysage du PCHE pour développer un outil spatial à grande échelle pour l'aide à la décision au sein de ce dernier. Ce plan recommande l'élaboration de divers produits de données, y compris des modèles de répartition et d'abondance pour les espèces prioritaires (sauvagine, oiseaux aquatiques, oiseaux de rivage et oiseaux terrestres), ainsi que des modèles « Une seule santé » et d'évaluation des risques, afin d'alimenter un futur cadre de priorisation du paysage.



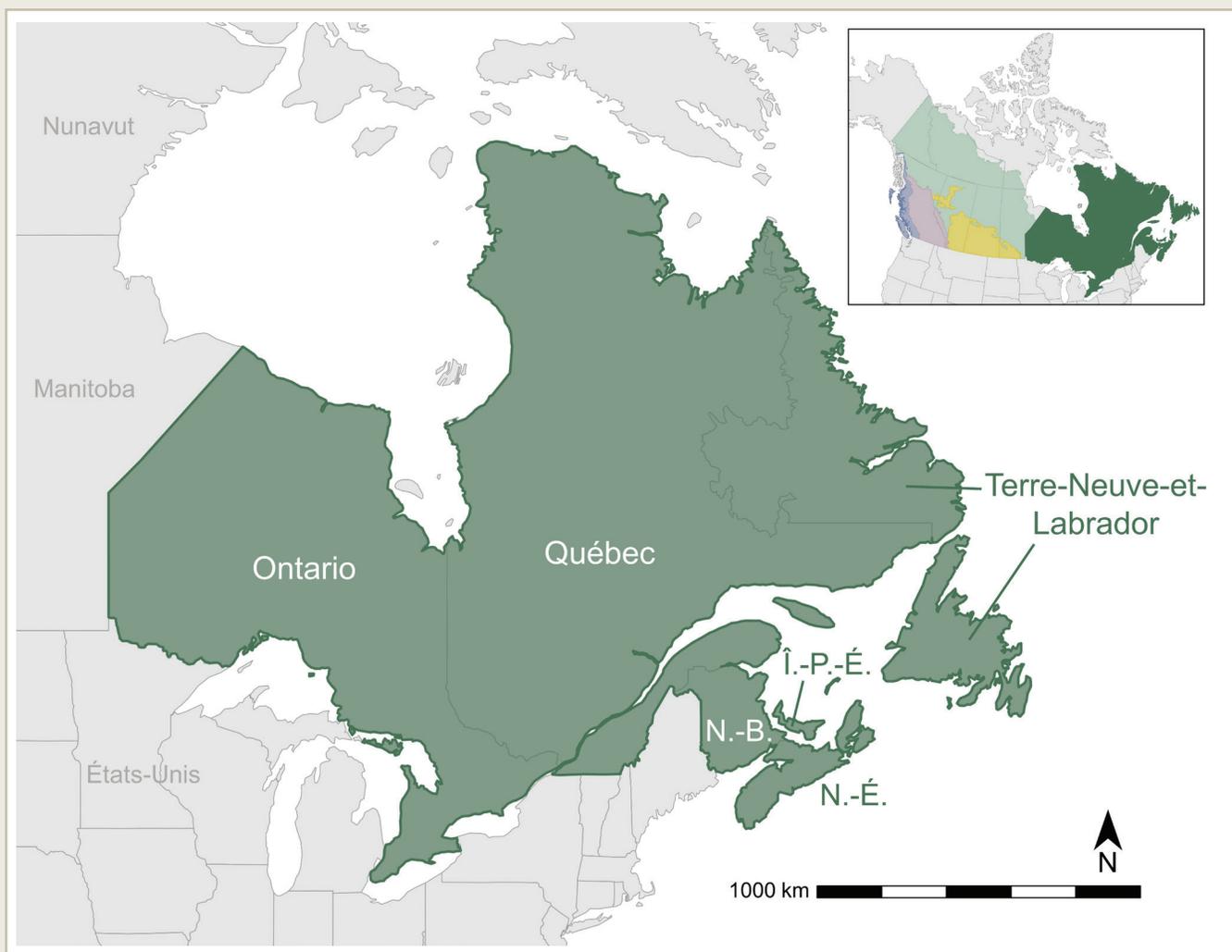
# INTRODUCTION : LE PLAN CONJOINT DES HABITATS DE L'EST

Le PCHE est un partenariat du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et d'organisations non gouvernementales qui travaillent en collaboration avec les autorités locales et municipales, d'autres organisations non gouvernementales, l'industrie, les universités et les propriétaires fonciers afin de coordonner et d'assurer une conservation efficace de l'habitat des oiseaux dans l'est du Canada (voir l'annexe 1 pour la structure organisationnelle du PCHE). Les partenaires non gouvernementaux comprennent Oiseaux Canada, Canards Illimités Canada (CIC), Conservation de la nature Canada (CNC) et Habitat faunique Canada (HFC). Le PCHE est une entente ratifiée par les six gouvernements provinciaux les plus à l'est du Canada : l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador (figure 1), et couvre aussi des parties de dix régions de conservation des oiseaux (RCO) de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN) (figure 2). Avec plus de 300 millions d'hectares (741 millions d'acres), soit trois millions de kilomètres carrés (1,2 million de milles carrés), le PCHE est le plus important des 21 plans conjoints d'habitat du PNAGS en terme d'étendue géographique. Dans cette région, le PCHE :

- Soutient la plus grande proportion de la population humaine du Canada (68 % des Canadiens, dont la plupart sont concentrés dans le sud de l'Ontario et du Québec et dans les centres urbains des provinces maritimes, tandis que les régions nordiques du PCHE sont peu peuplées; Statistique Canada, 2021);
- Varie en altitude de zéro à 1 652 mètres (5 420 pieds) au-dessus du niveau de la mer, avec trois chaînes de montagnes;
- Contient 39 % des milieux humides du Canada;
- Englobe 35 % de la forêt boréale de l'est du Canada, ainsi que la forêt carolinienne en Ontario et la forêt acadienne dans les Maritimes;
- Contient des prairies d'herbes hautes indigènes, de la toundra, des zones urbaines et agricoles.

Les paysages étendus et variés de ces régions écologiquement distinctes abritent des habitats essentiels de reproduction, de migration et des autres périodes du cycle annuel pour des centaines d'espèces d'oiseaux du Canada, avec un potentiel considérable de contribution aux objectifs de conservation de la biodiversité à l'échelle nationale et mondiale.

...le PCHE est le plus important des 21 plans conjoints d'habitat du PNAGS en terme d'étendue géographique.



**Figure 1.** Carte présentant la région couverte par le PCHE

**Vert foncé** = PCHE

Nouveau-Brunswick (N.-B.), Nouvelle-Écosse (N.-É.), île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.)

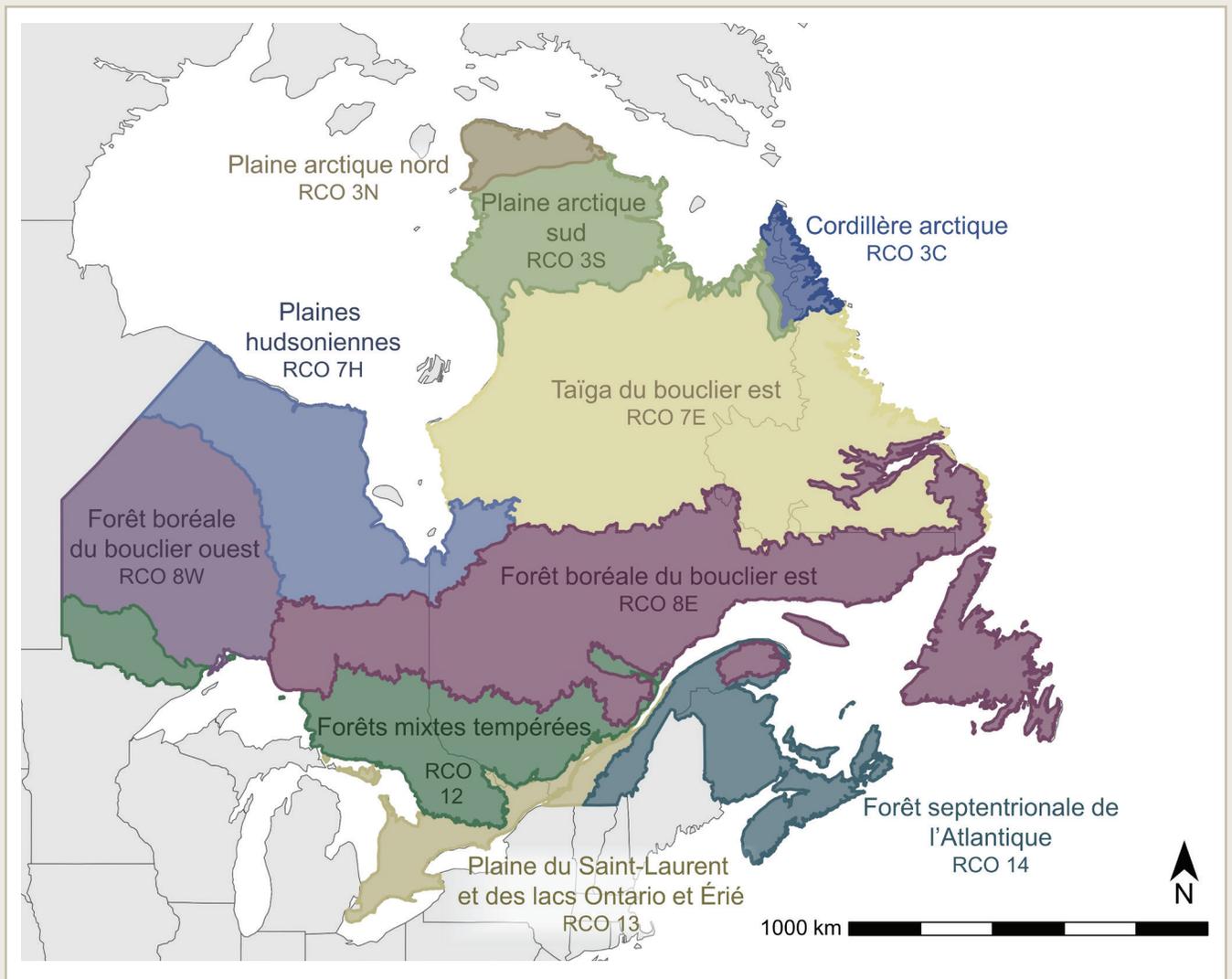
Carton intérieur de la carte : Emplacement du PCHE par rapport aux autres plans conjoints canadiens des habitats

**Bleu** = Plan conjoint des habitats des oiseaux du Pacifique

**Violet** = Plan conjoint intermontagnard canadien

**Jaune** = Plan conjoint des habitats des Prairies

**Vert pâle** = La forêt boréale de l'Ouest (partie du Plan conjoint des habitats des Prairies)



**Figure 2.** Régions de conservation des oiseaux (RCO) au sein du PCHE  
 La carte montre les limites provisoires des RCO, qui pourront changer.

# RÉALISATIONS

Depuis 1989, les partenaires du PCHE ont acquis, restauré et géré plus de 32 millions d'hectares (80 millions d'acres) de milieux humides et de terres hautes adjacentes (c.-à-d. des terres adjacentes ou avoisinantes à des projets de milieux humides) et ont appuyé l'intendance sur ces derniers, grâce à un investissement de plus de 623 millions de dollars (CAD; tableau 1).

**Tableau 1. Réalisations des partenaires du PCHE en matière de conservation (1989-2020)**

Initiative	Dépenses (CAD)	Hectares	Acres
<b>Protection de l'habitat</b>	<b>346 126 491 \$</b>	<b>32 422 513</b>	<b>80 116 029</b>
Permanente	266 793 613 \$	456 851	1 128 879
Moyen terme (10 à 99 ans)	6 423 725 \$	393 487	972 306
Court terme (< 10 ans)	72 909 153 \$	31 572 175	78 014 844
<b>Restauration de l'habitat</b>	<b>105 212 661 \$</b>	<b>278 280</b>	<b>687 630</b>
Milieux humides	94 433 399 \$	165 129	408 034
Terres hautes adjacentes	10 779 262 \$	113 151	279 596
<b>Gestion (actifs de l'habitat)<sup>a</sup></b>	<b>68 034 696 \$</b>	<b>507 459</b>	<b>1 253 931</b>
Politiques sur l'utilisation des terres et de l'eau	12 000 203 \$	–	–
Planification de la conservation	53 342 727 \$	–	–
Science/évaluation	22 088 842 \$	–	–
Communication, éducation, sensibilisation	16 515, 168 \$	–	–
<b>TOTAL<sup>b</sup></b>	<b>623 320 788 \$</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

a Valeurs de gestion en date du 31 mars 2020.

b Les hectares et les acres d'habitat conservés, restaurés et gérés ne s'additionnent pas. Les hectares sont d'abord sécurisés, peuvent ensuite être améliorés et sont ensuite placés sous gestion.

Entre 2015 et 2020, plus de 130 millions de dollars canadiens ont été investis dans les activités du PCHE. Cela a permis de protéger et de restaurer plus de 5,6 millions d'hectares (13,9 millions d'acres) de milieux humides et de terres hautes adjacentes (tableau 2).

**Tableau 2. Réalisations des partenaires du PCHE en matière de conservation (2015-2020)**

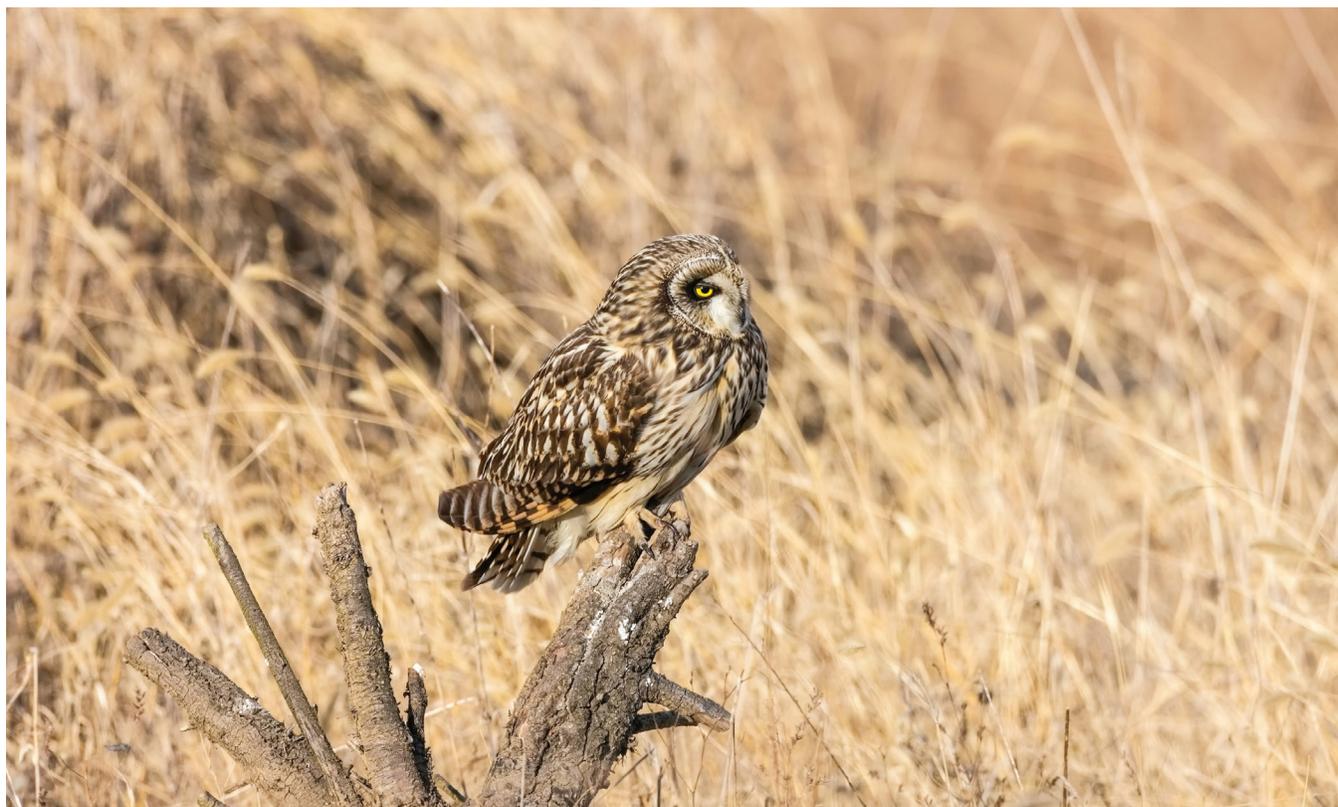
Initiative	Dépenses (CAD)	Hectares	Acres
<b>Protection de l'habitat</b>	<b>70 811 752 \$</b>	<b>5 658 494</b>	<b>13 982 138</b>
Permanente	57 621, 274 \$	22 956	56 725
Moyen terme (10 à 99 ans)	3 774 456 \$	23 235	57 413
Court terme (< 10 ans)	9 416 022 \$	5 612 303	13 868 000
<b>Restauration de l'habitat</b>	<b>33 885 427 \$</b>	<b>34 876</b>	<b>86 179</b>
Milieux humides	30 914 114 \$	19 932	49 253
Terres hautes adjacentes	2 971 313 \$	14 944	36 926
<b>Gestion (actifs de l'habitat)<sup>a</sup></b>	<b>14 571 793 \$</b>	<b>509 466</b>	<b>1 258 890</b>
Politiques sur l'utilisation des terres et de l'eau	1 628 720 \$	–	–
Planification de la conservation	5 209 570 \$	–	–
Science/évaluation	3 128 398 \$	–	–
Communication, éducation, sensibilisation	830 969 \$	–	–
<b>TOTAL<sup>b</sup></b>	<b>130 066 629 \$</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

a Valeurs de gestion en date du 31 mars 2020.

b Les hectares et les acres d'habitat conservés, restaurés et gérés ne s'additionnent pas. Les hectares sont d'abord sécurisés, peuvent ensuite être améliorés et sont ensuite placés sous gestion.

## LIEN AVEC LES PLANS DE CONSERVATION

Le PCHE vise principalement à contribuer à la conservation d'habitats importants afin d'atteindre les objectifs en matière de niveau de population d'oiseaux. Ces objectifs seront mis en œuvre dans l'ensemble du PCHE, conformément aux plans de conservation élaborés par diverses entités œuvrant à la conservation des oiseaux et des habitats. Les plans de conservation des oiseaux élaborés dans le cadre du PNAGS, de l'ICOAN, du Plan conjoint sur le Canard noir (Conseil de gestion du Plan conjoint sur le Canard noir, 2015) et du Plan conjoint des canards de mer (p. ex. Plan conjoint des canards de mer, 2015, 2022) ainsi que le Plan de conservation des oiseaux terrestres continentaux de Partenaires d'envol (Rosenberg et coll., 2016), le Plan de conservation des oiseaux aquatiques du Canada (Milko et coll., 2003) et le Plan canadien de conservation des oiseaux de rivage (Donaldson et coll., 2000) constituent de précieuses feuilles de route pour assurer la réussite de la conservation de divers groupes d'espèces. Les plans de conservation des oiseaux constituent une partie importante de ce plan, car ils fournissent un contexte fondamental pour le rôle continental du PCHE dans la conservation des oiseaux et des habitats et pour ses liens avec celui-ci. Parmi les autres documents qui ont influencé ce plan, mentionnons les stratégies de RCO d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), les programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril (LEP), le Plan de conservation international de Canards Illimités Canada, le Plan de conservation d'aires naturelles de CNC et les stratégies pour la conservation des habitats du PCHE. Le gouvernement du Québec a également son cadre juridique pour la protection des espèces menacées ou vulnérables, soit la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (chapitre E-12.01).



Hibou des marais/Canards Illimités Canada

# ÉTAT DES POPULATIONS D'ESPÈCES ET DES HABITATS PRIORITAIRES



Rôle de Virginie/Canards Illimités Canada

## SÉLECTION DES ESPÈCES PRIORITAIRES

Au total, 246 espèces prioritaires ont été identifiées dans les stratégies de RCO pour la zone visée par le PCHE (espèces prioritaires de RCO), dont 132 oiseaux terrestres, 54 oiseaux de rivage, 28 oiseaux aquatiques et 32 espèces de sauvagine.

Le PCHE a mis à jour sa liste d'espèces de sauvagine prioritaires et a créé une liste d'espèces prioritaires autres que des espèces de sauvagine pour le présent plan en fonction des données scientifiques disponibles et des avis de l'équipe scientifique du PCHE. Les espèces prioritaires ont été sélectionnées en fonction d'une série de critères, notamment les suivants :

- Représentation géographique dans la majeure partie du PCHE;
- Préoccupations en matière de gestion ou de conservation;
- État de la population;
- Liens entre l'état de la population et la qualité/quantité de l'habitat;
- Disponibilité de l'habitat de l'espèce;
- Possibilité d'agir en tant qu'espèce parapluie;
- Possibilités de synergies avec les programmes existants;
- Espèce nécessitant un rôle de leadership de la part du PCHE.

## Espèces prioritaires de sauvagine

En fonction de ces critères, le PCHE a identifié six espèces prioritaires de sauvagine pour le présent plan : le Canard noir, le Canard colvert, le Canard branchu, le Garrot à œil d'or, le Garrot d'Islande et l'Eider à duvet. Les espèces ont été sélectionnées sur la base des considérations exposées dans le tableau 3. Le retrait d'espèces qui figuraient auparavant sur la liste des espèces prioritaires du PCHE ne reflète pas un changement dans l'importance de cette espèce, mais plutôt un changement dans l'approche du présent plan visant à mettre l'accent sur la sauvagine qui fournit un indicateur mesurable de réalisation des mesures de conservation de l'habitat, tout en offrant des bénéfices connexes pour d'autres espèces fauniques (selon les critères ci-dessus).

**Tableau 3. Espèces prioritaires de sauvagine pour le Plan de mise en œuvre du PCHE 2021-2030, y compris les critères utilisés pour leur sélection**

Classification des habitats	Espèces	Nom scientifique	Tendance démographique <sup>a</sup>	Désignations	Autres considérations relatives à la sélection
Milieu humide	Canard noir	<i>Anas rubripes</i>	Aucune tendance	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie de RCO : Espèce prioritaire</li> <li>PNAGS : Espèce prioritaire</li> <li>Espèce dont la gestion est jugée préoccupante dans le cadre du Plan conjoint sur le Canard noir</li> <li>État des oiseaux d'Amérique du Nord : Liste de surveillance<sup>b</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le PCHE abrite 95 % de la population continentale de Canards noirs</li> </ul>
	Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Augmentation à long terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie de RCO : Espèce prioritaire</li> <li>PNAGS : Espèce prioritaire</li> </ul>	
	Canard branchu	<i>Aix sponsa</i>	À la hausse	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie de RCO : Espèce prioritaire</li> <li>PNAGS : Espèce prioritaire (population de l'Est)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nicheur en cavité avec un programme de niochirs de longue date par les partenaires du PCHE</li> <li>Suivi par le RSPSO et le RBSL</li> </ul>
	Garrot à œil d'or	<i>Bucephala clangula</i>	Aucune tendance	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie de RCO : Espèce prioritaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi par des relevés hivernaux de halte migratoire, des relevés hivernaux de la Bernache du Canada et du Garrot d'Islande et de la ZRE</li> <li>Le Garrot à œil d'or et le Garrot d'Islande ne sont pas différenciés dans certains relevés de population et répondront aux mêmes mesures de conservation de l'habitat</li> </ul>
	Garrot d'Islande	<i>Bucephala islandica</i>	Augmentation récente	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie de RCO : Espèce prioritaire</li> <li>LEP : Espèce préoccupante<sup>c</sup></li> <li>Plan conjoint des canards de mer : Espèce hautement prioritaire<sup>d</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le PCHE soutient &gt; 90 % de la population non reproductrice de Garrots d'Islande de l'Est</li> <li>Suivi par des relevés hivernaux de halte migratoire, des relevés hivernaux de la Bernache du Canada et du Garrot d'Islande et de la ZRE</li> <li>Le Garrot à œil d'or et le Garrot d'Islande ne sont pas différenciés dans certains relevés de population et répondront aux mêmes mesures de conservation de l'habitat</li> </ul>
Littoral/océan	Eider à duvet (américain)	<i>Somateria mollissima dresseri</i>	Mixte	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie de RCO : Espèce prioritaire</li> <li>UICN : Quasi menacée<sup>e</sup></li> <li>Plan conjoint des canards de mer : Espèce hautement prioritaire<sup>d</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le PCHE abrite 84 % de la population d'eiders à duvet</li> <li>Espèce particulièrement vulnérable pendant la mue de juillet à août</li> </ul>

a Voir ci-dessous pour plus de détails sur les tendances démographiques.

b État des populations d'Oiseaux de l'Amérique du Nord 2016 (<https://www.stateofthebirds.org/2016/fr/resources/species-assessments/>)

c Loi sur les espèces en péril (<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril/programmes-retablissement.html>)

d Plan conjoint des canards de mer, 2022 (<https://seaduckjv.org/wp-content/uploads/2022/06/SDJV-Strategic-Plan-2022-2031-FINAL.pdf>)

e UICN. 2018. Liste rouge des espèces menacées de l'UICN. Version 2018-2. ([www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org))

RCO : Région de conservation des oiseaux, PCHE : Plan conjoint des habitats de l'est, ZRE : Zone du relevé de l'Est du Relevé des populations reproductrices et des habitats de la sauvagine, UICN : Union internationale pour la conservation de la nature, PNAGS : Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, LEP : Loi sur les espèces en péril, RSPSO : Relevé des populations reproductrices de sauvagine dans des parcelles-échantillons au sol dans le sud de l'Ontario, RBSL : Relevé des populations reproductrices de sauvagine des basses-terres du Saint-Laurent



Hirondelle de rivage/Canards Illimités Canada

## Espèces prioritaires d'oiseaux aquatiques, d'oiseaux de rivage et d'oiseaux terrestres

Avec une perte globale de près de 3 milliards d'oiseaux en Amérique du Nord depuis 1970 (Rosenberg et coll., 2019), il est urgent de s'attaquer aux menaces qui pèsent sur les espèces aviaires. Alors que les plans de mise en œuvre précédents du PCHE accordaient la priorité à la conservation de la sauvagine, les milieux humides au Canada et les terres hautes adjacentes abritent également une diversité d'espèces d'oiseaux autres que la sauvagine. En effet, l'est du Canada contient une variété d'habitats qui sont des habitats de reproduction, d'hivernage et de halte migratoire importants pour les oiseaux aquatiques, les oiseaux de rivage et les oiseaux terrestres. En 2000, les plans conjoints des habitats au Canada ont reçu la directive d'élargir leur mandat pour tenir compte des espèces d'oiseaux autres que la sauvagine. Le PCHE est engagé à diriger sa mise en œuvre de mesures de conservation pour tous les oiseaux.

Il s'agit du premier Plan de mise en œuvre du PCHE à identifier et à inclure dans sa planification de la conservation des espèces prioritaires autres que la sauvagine et agissant à titre d'espèces représentatives des types d'habitats prioritaires du PCHE. À l'aide des critères énumérés ci-dessus, le PCHE a identifié 16 espèces prioritaires autres que la sauvagine, dont trois espèces d'oiseaux aquatiques, trois d'oiseaux de rivage et dix d'oiseaux terrestres (tableau 4).

Les espèces ont été identifiées comme prioritaires parce qu'elles sont préoccupantes sur le plan de la conservation ou qu'elles peuvent jouer le rôle d'espèces parapluies pour les habitats prioritaires du PCHE (tableau 4). La Mésange à tête brune, par exemple, est une espèce résidente emblématique des forêts boréales septentrionales qui affiche de grands déclin. En améliorant l'habitat forestier et en surveillant l'effet de l'amélioration de l'habitat sur les populations de Mésanges à tête brune dans le PCHE, nous pouvons évaluer notre succès à conserver ou à restaurer l'habitat d'autres oiseaux de la forêt boréale qui dépendent d'habitat similaires.

**Tableau 4. Espèces prioritaires d'oiseaux aquatiques, d'oiseaux de rivage et d'oiseaux terrestres pour le Plan de mise en œuvre du PCHE 2021-2030, y compris les critères utilisés pour leur sélection**

Classification des habitats		Espèces	Nom scientifique	Groupe d'espèces prioritaires	Tendance démographique <sup>a</sup>	Principales désignations <sup>b</sup>	Autres considérations relatives à la sélection
Milieu humide	Marais émergent	Râle de Virginie	<i>Rallus limicola</i>	Oiseau aquatique	Stable à en déclin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• UICN : Préoccupation mineure</li> <li>• Stratégie de RCO : Espèce prioritaire</li> <li>• Envoyées d'oiseaux aquatiques : Niveau de priorité 2</li> <li>• Espèce sauvage : En sécurité</li> </ul>	Espèce de gibier à plumes
		Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	Oiseau aquatique	En déclin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• COSEPAC : Non en péril</li> <li>• UICN : Préoccupation mineure</li> <li>• PE : oiseaux communs en fort déclin</li> <li>• Stratégie de RCO : Espèce prioritaire</li> <li>• Envoyées d'oiseaux aquatiques : Niveau de priorité 1</li> <li>• Espèce sauvage : En sécurité</li> <li>• ON : Espèce préoccupante</li> </ul>	
	Côtier	Bruant de Nelson	<i>Ammospiza nelsoni</i>	Oiseau terrestre	En déclin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• COSEPAC : Non en péril</li> <li>• UICN : Préoccupation mineure</li> <li>• Espèce sauvage : En sécurité</li> <li>• État des oiseaux d'Amérique du Nord : Liste de surveillance</li> <li>• Stratégie de RCO : Espèce prioritaire</li> <li>• QC : Susceptible d'être désignée</li> </ul>	
		Bécasseau maubèche ( <i>rufa</i> )	<i>Calidris canutus rufa</i>	Oiseau de rivage	En déclin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• COSEPAC, LEP : En voie de disparition</li> <li>• Liste de surveillance de PE : jaune D</li> <li>• Espèce sauvage : En péril</li> <li>• Stratégie de RCO : Espèce prioritaire</li> <li>• ON, N.-B., N.-É., T.-N.-L. : En voie de disparition</li> <li>• QC : Menacée</li> <li>• Plan canadien des oiseaux de rivage : Espèce à préoccupation élevée</li> <li>• Initiative sur les oiseaux de rivage de la voie migratoire de l'Atlantique : Espèce importante</li> </ul>	Chevauchement possible avec le RRORHO
		Bécasseau semipalmé	<i>Calidris pusilla</i>	Oiseau de rivage	En déclin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• UICN : Quasi menacée</li> <li>• Espèce sauvage : Apparemment en sécurité</li> <li>• État des oiseaux d'Amérique du Nord : Liste de surveillance</li> <li>• Stratégie de RCO : Espèce prioritaire</li> <li>• Plan canadien des oiseaux de rivage : Espèce à préoccupation moyenne</li> <li>• Initiative sur les oiseaux de rivage de la voie migratoire de l'Atlantique : Espèce importante</li> </ul>	Chevauchement possible avec le RRORHO
		Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	Oiseau aquatique	Stable à en déclin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• COSEPAC : Non en péril</li> <li>• UICN : Préoccupation mineure</li> <li>• Espèce sauvage : En sécurité</li> <li>• Stratégie de RCO : Espèce prioritaire</li> </ul>	
	Tourbière	Bruant de Lincoln	<i>Melospiza lincolni</i>	Oiseau terrestre	En déclin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• UICN : Préoccupation mineure</li> <li>• Espèce sauvage : En sécurité</li> <li>• Stratégie de RCO : Espèce prioritaire</li> </ul>	

Tableau 4. Suite

Classification des habitats		Espèces	Nom scientifique	Groupe d'espèces prioritaires	Tendance démographique <sup>a</sup>	Principales désignations <sup>b</sup>	Autres considérations relatives à la sélection
Forêt	Marécage arboré	Bécasse d'Amérique	<i>Scolopax minor</i>	Oiseau de rivage	En déclin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• UICN : Préoccupation mineure</li> <li>• Liste de surveillance de PE : jaune D</li> <li>• Espèce sauvage : En sécurité</li> <li>• État des oiseaux d'Amérique du Nord : Liste de surveillance</li> <li>• Stratégie de RCO : Espèce prioritaire</li> </ul>	Espèce de gibier à plumes
		Moucherolle à côtés olive	<i>Contopus cooperi</i>	Oiseau terrestre	En déclin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• COSEPAC : Espèce préoccupante</li> <li>• LEP : Menacée</li> <li>• UICN : Quasi menacée</li> <li>• Liste de surveillance de PE. : jaune D</li> <li>• Espèce sauvage : Apparement en sécurité</li> <li>• État des oiseaux d'Amérique du Nord : Liste de surveillance</li> <li>• Stratégie de RCO : Espèce prioritaire</li> <li>• ON : Espèce préoccupante</li> <li>• QC, T.-N.-L. : Vulnérable</li> <li>• N.-B. : En voie de disparition</li> <li>• N.-É. : Menacée</li> </ul>	Insectivore aérien
	Feuillues	Autour des palombes	<i>Accipiter atricapillus</i>	Oiseau terrestre	En déclin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• COSEPAC : Non en péril</li> <li>• UICN : Préoccupation mineure</li> <li>• Espèce sauvage : En sécurité</li> <li>• Stratégie de RCO : Espèce prioritaire</li> </ul>	
		Piranga écarlate	<i>Piranga olivacea</i>	Oiseau terrestre	Stable à en baisse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• UICN : Préoccupation mineure</li> <li>• Espèce sauvage : En sécurité</li> </ul>	
	Conifères	Mésange à tête brune	<i>Pæcile hudsonicus</i>	Oiseau terrestre	En déclin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• UICN : Préoccupation mineure</li> <li>• Espèce sauvage : En sécurité</li> <li>• Stratégie de RCO : Espèce prioritaire</li> </ul>	
Zone riveraine		Quiscale rouilleux	<i>Euphagus carolinus</i>	Oiseau terrestre	En déclin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• COSEPAC, LEP : Espèce préoccupante</li> <li>• UICN : Vulnérable</li> <li>• PE : oiseaux communs en fort déclin</li> <li>• Stratégie de RCO : Espèce prioritaire</li> <li>• ON, N.-B. : Espèce préoccupante</li> <li>• N.-É. : En voie de disparition</li> <li>• T.-N.-L. : Vulnérable</li> <li>• QC : Susceptible d'être désignée</li> </ul>	
		Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	Oiseau terrestre	En déclin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• COSEPAC, LEP : Menacée</li> <li>• UICN : Préoccupation mineure</li> <li>• PE : oiseaux communs en fort déclin</li> <li>• Espèce sauvage : Apparement en sécurité</li> <li>• Stratégie de RCO : Espèce prioritaire</li> <li>• ON : Menacée</li> <li>• N.-B., N.-É. : En voie de disparition</li> </ul>	Insectivore aérien

Tableau 4. Suite

Classification des habitats		Espèces	Nom scientifique	Groupe d'espèces prioritaires	Tendance démographique <sup>a</sup>	Principales désignations <sup>b</sup>	Autres considérations relatives à la sélection
Plantes herbacées	Prairie	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Oiseau terrestre	En déclin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• COSEPAC, LEP : Espèce préoccupante</li> <li>• UICN : Préoccupation mineure</li> <li>• PE : oiseaux communs en fort déclin</li> <li>• Espèce sauvage : Vulnérable</li> <li>• Stratégie de RCO : Espèce prioritaire</li> <li>• ON, T.-N.-L. : Menacée</li> <li>• N.-B. : Espèce préoccupante</li> <li>• QC : Susceptible d'être désignée</li> </ul>	
	Agroécosystème	Goglu des prés	<i>Dolichonyx oryzivorus</i>	Oiseau terrestre	En déclin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• COSEPAC, LEP : Menacée</li> <li>• UICN : Préoccupation mineure</li> <li>• Liste de surveillance de PE : jaune D</li> <li>• Espèce sauvage : Vulnérable</li> <li>• État des oiseaux d'Amérique du Nord : Liste de surveillance</li> <li>• ON, N.-B. : Menacée</li> <li>• QC, N.-É., T.-N.-L. : Vulnérable</li> </ul>	

Acronymes : COSEPAC : Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, N.-É. : Nouvelle-Écosse, N.-B. : Nouveau-Brunswick, ON : Ontario, PE : Partenaires d'envol, QC : Québec, RCO : Région de conservation des oiseaux, RRORHO : Réseau de réserves pour les oiseaux de rivage dans l'hémisphère occidental, T.-N.-L. : Terre-Neuve-et-Labrador, UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

- a Diverses mesures et périodes ont été utilisées pour déterminer les tendances démographiques. Voir les données de désignation et ci-dessous pour plus de détails sur les tendances démographiques.
- b Principales données sur la désignation tirées des comptes rendus d'espèces du gouvernement du Canada, <https://faune-especes.canada.ca/situation-oiseaux/sel-sel.aspx?sY=2019&sl=f> avec des renseignements supplémentaires provenant des éléments suivants :
- Initiative sur les oiseaux de rivage de la voie migratoire de l'Atlantique (<https://atlanticflywayshorebirds.org/#x-section-8>)
  - Stratégie de RCO : Stratégies et régions de conservation des oiseaux, 2017. Environnement et Changement climatique Canada. (<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/conservation-oiseaux-migrateurs/regions-strategies.html>)
  - UICN. 2018. La Liste rouge des espèces menacées de l'UICN. Version 2018-2. (<https://www.iucnredlist.org/fr/>)
  - Plan canadien de conservation des oiseaux de rivage : Donaldson et coll., 2000 ([https://publications.gc.ca/collections/collection\\_2011/ec/CW69-15-5-2000-fra.pdf](https://publications.gc.ca/collections/collection_2011/ec/CW69-15-5-2000-fra.pdf))
  - COSEPAC (<https://cosewic.ca/index.php/fr/>)
  - Registre public des espèces en péril du Nouveau-Brunswick (<https://www1.gnb.ca/0078/SpeciesAtRisk/search-f.asp>)
  - Espèces en péril de Terre-Neuve et du Labrador (<https://www.gov.nl.ca/ffa/wildlife/endangeredspecies/birds/#bobo>)
  - Mise à jour sur le rétablissement des espèces en péril en Nouvelle-Écosse (<https://novascotia.ca/natr/wildlife/species-at-risk/>)
  - Liste de surveillance de Partenaires d'envol (<https://partnersinflight.org/fr/resources/pif-watch-list-table-2016/>)
  - Espèces communes de Partenaires d'envol en fort déclin ([https://partnersinflight.org/fr/conservation\\_concern/common-steep-decline/](https://partnersinflight.org/fr/conservation_concern/common-steep-decline/))
  - Loi du Québec sur les espèces menacées ou vulnérables (RLRQ c E-12.01) (<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/E-12.01%20>)
  - Loi sur les espèces en péril (<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril.html>)
  - Liste des espèces en péril en Ontario (<https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/080230>)
  - État des populations d'oiseaux de l'Amérique du Nord 2016 (<https://www.stateofthebirds.org/2016/fr/resources/species-assessments/>)
  - Espèces sauvages (<https://www.wildspecies.ca/fr/>)
  - Envolées d'oiseaux aquatiques : Milko et coll., 2003 ([https://publications.gc.ca/collections/collection\\_2014/ec/CW66-219-2003-fra.pdf](https://publications.gc.ca/collections/collection_2014/ec/CW66-219-2003-fra.pdf))

# SURVEILLANCE DES ESPÈCES PRIORITAIRES ET TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES

## Espèces prioritaires de sauvagine

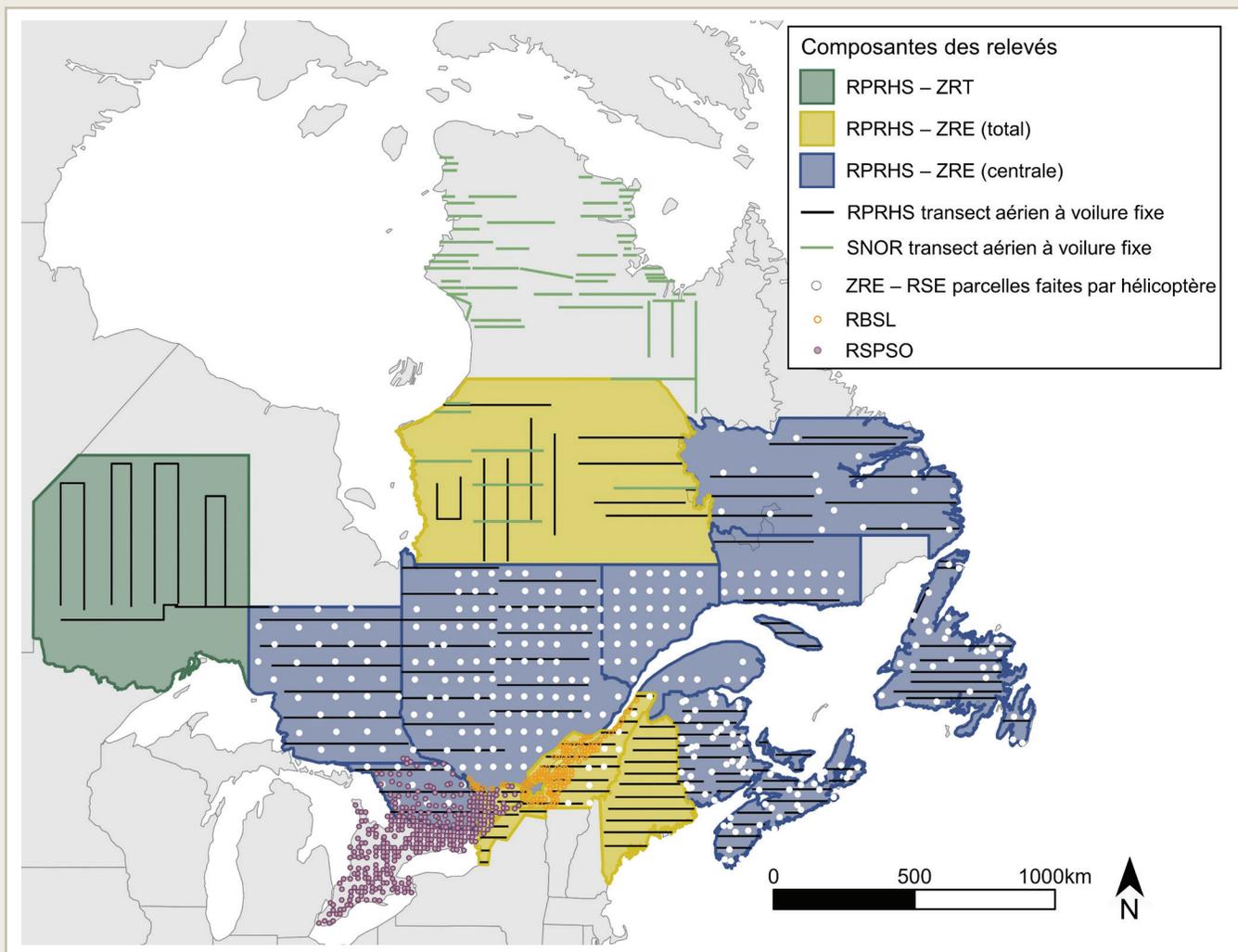
Les populations d'espèces prioritaires de sauvagine du PCHE sont habituellement estimées annuellement dans le cadre de plusieurs programmes de surveillance à long terme. Dans l'ensemble du PCHE, les populations prioritaires de sauvagine sont surveillées par des relevés à grande échelle (figure 3), notamment :

- La zone de relevé traditionnelle (ZRT) du relevé des populations reproductrices et des habitats de la sauvagine (RPRHS) : Il s'agit d'un relevé par transects effectué chaque année depuis 1955 à l'aide d'aéronefs à voilure fixe dans le nord-ouest de l'Ontario dans le cadre du PCHE.
- La zone de relevé de l'Est (ZRE) du RPRHS consiste en un relevé par parcelles effectué en hélicoptère (relevé de la sauvagine de l'Est) et un relevé par transects effectué en aéronef à voilure fixe chaque année depuis 1990 de l'est de l'Ontario aux Maritimes et à Terre-Neuve-et-Labrador.
- Le relevé des populations reproductrices de sauvagine dans des parcelles-échantillons au sol dans le sud de l'Ontario (RSPSO) : Un relevé principalement au sol a débuté en 1971, avec des relevés effectués par hélicoptère dans certains endroits éloignés.
- Le relevé de la sauvagine reproductrice des basses terres du Saint-Laurent (RBSL) au Québec : Un relevé par hélicoptère a été mis en place en 2004.
- Suivi de la sauvagine du Nord du Québec (SNOR) : Un relevé des populations reproductrices de Bernache du Canada dans le Nord du Québec (Nunavik) effectué en aéronef à voilure fixe depuis 1993. En plus de la Bernache du Canada, il décompte également des Canards noirs.
- De nombreux relevés de la sauvagine à plus petite échelle, souvent menés par les gouvernements provinciaux, fournissent des renseignements supplémentaires propres aux espèces et aux régions.

Les relevés fournissent des données de base pour la gestion des populations de sauvagine en éclairant la réglementation sur la chasse et les espèces surabondantes et en fournissant des points de référence quantifiables aux partenaires du PCHE pour aider à mesurer les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs en matière de conservation d'habitat. Compte tenu de l'importance de ces données pour les partenaires du PCHE, le présent plan souligne la nécessité de continuer d'appuyer les relevés de la sauvagine dans l'avenir et de reconnaître que les priorités, les ressources et les coûts changeants nécessitent une attention particulière. Une collaboration étroite entre les partenaires canadiens et américains sera nécessaire pour optimiser la coordination des relevés de la sauvagine et des analyses de données subséquentes afin d'assurer la poursuite de la surveillance de la sauvagine et l'utilisation des données permettant d'éclairer la gestion de la sauvagine et la conservation de son habitat.

Les effectifs et les tendances des populations de sauvagine sont rapportés tous les deux ans dans la *Situation des populations d'oiseaux migrateurs considérés comme gibier au Canada* (voir [Comité technique sur la sauvagine du Service canadien de la faune \[SCF\], 2023](#)). Dans l'ensemble, les populations de sauvagine dans le PCHE ont été relativement stables par rapport aux moyennes à long terme; cependant, il y a eu des écarts spécifiques à l'égard d'espèces et de régions.

En 2023, le Canard noir et le Canard colvert étaient les espèces de sauvagine prioritaires du PCHE les plus courantes dans la zone centrale de la ZRE, avec plus de 540 000 individus chacune, suivis par le Garrot à œil d'or, avec environ 285 000 individus. De façon générale, le Canard colvert se concentre dans l'ouest du territoire du PCHE, en particulier en Ontario, et son abondance et son aire de répartition augmentent régulièrement, y compris dans le Canada atlantique. Le Canard colvert a montré des augmentations à long terme dans la zone centrale de la ZRE et dans le RSPSO, mais n'a montré aucune tendance statistiquement significative au cours des cinq dernières années dans les deux relevés. Ni le Canard noir ni le Garrot d'Islande n'ont montré de tendances significatives à court ou à long terme dans la zone centrale de la ZRE.



**Figure 3.** Relevés à grande échelle pour surveiller les espèces prioritaires de sauvagine du PCHE

ZRE = Zone du relevé de l'Est, RSE = Relevé de la sauvagine de l'Est, RBSL = Relevé des populations reproductrices de sauvagine des basses-terres du Saint-Laurent, RSPSO = Relevé des populations reproductrices de sauvagine dans des parcelles-échantillons au sol dans le sud de l'Ontario, ZRT = Zone du relevé traditionnel, RPRHS = Relevé des populations reproductrices et des habitats de la sauvagine, SNOR = Suivi de la sauvagine du Nord du Québec

Le Canard branchu présente, de façon générale, des augmentations à long terme de son abondance dans l'est du Canada, ce qui est probablement attribuable à l'augmentation de la disponibilité des cavités et des sites de nidification en raison des programmes de nichoirs, des pratiques forestières bénéfiques, de l'augmentation des excavateurs de cavités primaires et de la disponibilité des étangs à castors. Le RSPSO indique que la population de Canards branchus du sud de l'Ontario était de 40 400 couples reproducteurs en 2023. Il indique également que ces populations du sud ont augmenté considérablement depuis 1971, mais n'ont montré aucune tendance au cours des cinq dernières années.

Le Garrot d'Islande se reproduit principalement au Québec, et plus de 90 % des individus hivernent dans l'estuaire du Saint-Laurent et dans la partie ouest du golfe du Saint-Laurent. Selon le relevé hivernal sur le Garrot d'Islande, il y a eu environ 8 400 individus en 2020, ce qui représente une augmentation de 8 % par rapport à 2017, l'année où le relevé avait été réalisé pour la dernière fois.



Volée de Canards colverts/Canards Illimités Canada

Sur le territoire du PCHE, l’Eider à duvet a fait l’objet de diverses études. Au cours des trois dernières décennies, les colonies ont augmenté en taille au Québec et au Labrador, alors qu’elles ont diminué au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse (Noel et coll., 2021). Au Québec, en 2022, il y avait environ 13 100 nids d’Eiders à duvet dans les refuges d’oiseaux migrateurs du golfe du Saint-Laurent, et en 2023, il y avait environ 12 400 nids dans les quatre plus grandes colonies de nidification de l’estuaire du Saint-Laurent.

Plusieurs facteurs limitent la croissance des populations de sauvagine dans le PCHE. Il existe des preuves que les populations de sauvagine, en particulier le Canard noir et le Canard colvert, sont limitées par la disponibilité de petits étangs qui facilitent l’établissement des couples et la survie des canetons dans les paysages fortement peuplés (Hoekman et coll., 2004, 2006). De plus, le succès de nidification, la survie des canetons et la survie des femelles reproductrices limitent probablement les populations d’Eiders à duvet (Noel et coll., 2021), tandis que la disponibilité des cavités est un facteur limitant pour les espèces qui nichent dans les cavités, comme le Canard branchu, le Garrot à œil d’or et le Garrot d’Islande (Eadie et coll., 2020a, 2020b; Hepp et Belrose, 2020). Bien qu’il existe une variété d’autres facteurs limitants pour les canards (p. ex. la survie des adultes, la productivité des femelles, la compétition interspécifique), les facteurs ci-dessus sont considérés comme les plus importants pour les populations de sauvagine dans le PCHE. Ces hypothèses resteront probablement pertinentes, mais il est nécessaire d’améliorer notre compréhension quant à la façon dont les actions de conservation atténuent ces facteurs limitants.

## Oiseaux aquatiques, oiseaux de rivage et oiseaux terrestres prioritaires

La compréhension actuelle des populations d’espèces autres que la sauvagine par le PCHE découle de plusieurs initiatives de recherche et de surveillance à différentes échelles régionales et taxonomiques. Il s’agit notamment de programmes de surveillance aviaire à grande échelle, comme le [Relevé des oiseaux nicheurs de l’Amérique du Nord](#), le [Recensement des oiseaux de Noël](#), les [atlas des oiseaux nicheurs](#) et le programme [eBird](#), dont l’analyse des données fournit des estimations à l’échelle continentale et régionale du nombre d’espèces d’oiseaux, de leur répartition saisonnière et des mouvements de population. Il y a aussi des relevés pour les espèces autres que la sauvagine qui mettent l’accent sur des groupes d’oiseaux ou des habitats particuliers, comme l’[inventaire de la croule de la Bécasse d’Amérique](#) et le [programme de surveillance des marais](#).

Contrairement aux populations de sauvagine qui ont augmenté à l'échelle continentale, de nombreux autres grands groupes d'oiseaux ont diminué en Amérique du Nord et ailleurs dans le monde depuis les années 1970 (Rosenberg et coll., 2019). En effet, entre 1970 et 2016, le Canada a perdu environ 40 à 60 % des populations d'oiseaux de rivage, d'oiseaux champêtres et d'insectivores aériens (ICOAN Canada, 2019). Il est donc urgent, pour le PCHE, de cibler les espèces autres que la sauvagine qui sont en déclin en vue d'entreprendre des mesures de conservation et de gestion.

Les tendances démographiques des espèces prioritaires autres que la sauvagine du PCHE sont présentées au tableau 4. Étant donné la diversité des espèces prioritaires d'oiseaux aquatiques, d'oiseaux de rivage et d'oiseaux terrestres, ainsi que la vaste couverture spatiale du PCHE, les facteurs limitant les populations de ces espèces varient. De nombreux oiseaux migrateurs qui se reproduisent dans l'est du Canada passent une grande partie de l'année en dehors de la zone couverte par le PCHE, dans des régions telles que le sud des États-Unis, les Caraïbes, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud. Les menaces sur ces territoires contribuent grandement au déclin des oiseaux (voir ci-dessous un résumé des principales menaces). Par conséquent, il est impératif que le PCHE, ainsi que les organismes décisionnels et les initiatives de conservation d'ailleurs, maintiennent une communication ouverte pour influencer les actions de conservation qui soutiennent les efforts locaux.

...entre 1970 et 2016, le Canada a perdu environ 40 à 60 % des populations d'oiseaux de rivage, d'oiseaux champêtres et d'insectivores aériens (ICOAN Canada, 2019).

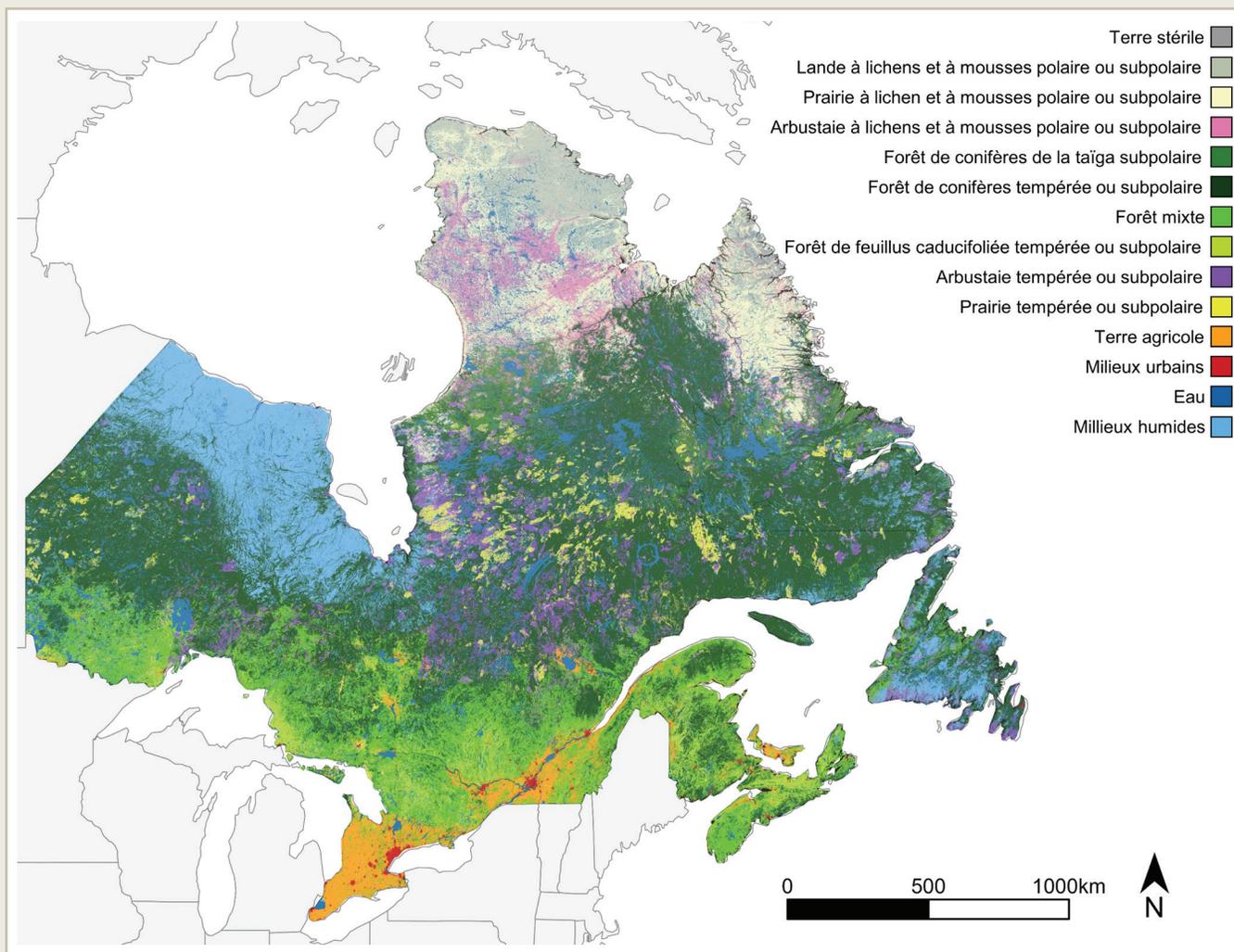
## HABITATS PRIORITAIRES

Avec plus de 300 millions d'hectares (741 millions d'acres), le PCHE est le plus grand Plan conjoint des habitats en termes de superficie. Il contient un large éventail de types de couverture terrestre (figure 4; tableau 5) dont dépendent des centaines d'espèces d'oiseaux tout au long ou à différents stades de leur cycle de vie. Pour ce plan, les partenaires et les experts du PCHE ont relevé quatre types d'habitats prioritaires, qui sont des habitats essentiels pour la reproduction, les haltes migratoires, la mue, l'alimentation ou les autres périodes du cycle annuel des espèces prioritaires du PCHE. Afin d'offrir les plus grands avantages aux espèces prioritaires ainsi qu'aux activités de conservation, de gestion et de politiques, les partenaires du PCHE se concentreront sur les habitats suivants :

1. Milieux humides
2. Zones riveraines
3. Habitats herbacés (prairies, agroécosystèmes)
4. Forêts (conifères, feuillus, forêts mixtes)

### Milieux humides

Dix pour cent du PCHE est couvert par des milieux humides (tableau 5), et ceux-ci représentent 39 % (plus de 48 millions d'hectares – 1 200 millions d'acres) des milieux humides d'eau douce et de marais côtier du Canada. L'une des plus grandes étendues de milieux humides au monde se trouve dans l'écorégion des Plaines hudsoniennes, qui s'étend sur certaines parties du nord de l'Ontario, du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador. Cette écorégion abrite un vaste réseau de tourbières oligotrophes et minérotrophes, de marais d'eau douce et littoraux, ainsi que de vastes bas fonds intertidaux. Les forêts boréales du PCHE abritent également des milieux humides nombreux et diversifiés (le plus souvent des tourbières) et les régions entourant les Grands Lacs abritent des milieux humides côtiers productifs.



**Figure 4.** Types de couverture terrestre du PCHE

La carte de la couverture terrestre a été générée à l'aide des données Landsat de 2020 à une résolution de 30 mètres (98 pieds) (Commission de coopération environnementale [CCE], 2023), agrégées à 450 mètres (1 480 pieds) en utilisant le mode de couverture terrestre. Les données Landsat présentées dans la figure 4 ne sont fournies qu'à titre d'illustration. Des données provinciales plus détaillées sur la couverture terrestre sont utilisées notamment sur le plan opérationnel et pour mesurer le rendement.

La perte historique de milieux humides dans les limites du PCHE a été importante – jusqu'à 90 % dans certaines zones (CIC, 2010).

Les milieux humides fournissent l'habitat et la nourriture nécessaires à la sauvagine et aux autres espèces qui en dépendent pendant les périodes de reproduction, de migration et les autres périodes du cycle annuel. Les milieux humides fournissent également d'importants services écosystémiques à la population humaine en filtrant l'eau et en protégeant les communautés des inondations. Ils contribuent également à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ceux-ci grâce à la séquestration du carbone.

**Tableau 5. Pourcentage du PCHE couvert par une classification de la couverture terrestre**

Classification de la couverture terrestre	Pourcentage de la couverture
Terre stérile	0,33
Terre agricole	2,9
Forêt mixte	12
Neige et glace*	0,0022
Lande à lichens et à mousses polaire ou subpolaire	2,5
Prairie à lichens et à mousses polaire ou subpolaire	5,6
Arbustaie à lichens et à mousses polaire ou subpolaire	2,7
Forêt de conifères de la taïga subpolaire	2,4
Forêt de feuillus caducifoliée tempérée ou subpolaire	3,6
Forêt de conifères tempérée ou subpolaire	38
Prairie tempérée ou subpolaire	2,9
Arbustaie tempérée ou subpolaire	4,6
Milieus urbains	0,47
Eau	12
Milieus humides	10

Le tableau a été généré à l'aide des données Landsat de 2020 (CCE, 2023) à une résolution de 30 mètres (98 pieds), agrégées à 450 mètres (1 480 pieds) en utilisant le mode de couverture terrestre. Les données Landsat du tableau 5 sont fournies à titre d'illustration uniquement.

Des données provinciales plus détaillées sur la couverture terrestre sont utilisées notamment sur le plan opérationnel et pour mesurer le rendement.

\* Classe de couverture terrestre en neige et en glace non indiquée sur la figure 4.

herbacées ou des zones de toundra des milieux secs qui s'écoulent dans des eaux stagnantes. Les zones riveraines fournissent de nombreux services écosystémiques tels que l'amélioration de la qualité de l'eau, l'atténuation des inondations, le contrôle de l'érosion et la séquestration du carbone. Elles offrent également des abris, des zones de reproduction et de recherche de nourriture à de nombreuses espèces d'oiseaux et à d'autres animaux sauvages. Plus de 45 000 kilomètres (27 962 miles) de berges de cours d'eau et d'habitats de milieux humides associés ont été altérés dans les bassins versants du PCHE (PCHE, 2017). Les zones riveraines sont menacées par de nombreux facteurs, notamment le pâturage, la foresterie, les changements d'utilisation des terres, les espèces envahissantes, la déviation de cours d'eau et les changements climatiques.

## Habitats herbacés

Les habitats herbacés comprennent les prairies naturelles et les agroécosystèmes. Les prairies naturelles sont des habitats composés principalement de graminées, de plantes herbacées et de carex. Les prairies naturelles sont rares dans le PCHE, bien que des habitats de prairie et de savane soient encore présents dans certaines parties de l'Ontario, où jusqu'à 97 % des habitats de prairie et de savane d'origine ont été perdus (Rodger, 1998). Les habitats herbacés tempérés restants sur le territoire du PCHE sont des agroécosystèmes qui sont des pâturages naturels ou des terres agricoles composées de végétation qui soutiennent les systèmes de production alimentaire (c.-à-d. les cultures). Ces habitats représentent de grandes parties des RCO des Grands Lacs et de la plaine du Saint-Laurent (RCO 13) et de la forêt septentrionale de l'Atlantique (RCO 14). Avant l'arrivée des Européens, les prairies naturelles étaient entretenues par le feu, soit par la foudre qui frappait la végétation sèche, soit par des incendies allumés intentionnellement par les peuples autochtones. Aujourd'hui, le brûlage dirigé est utilisé pour maintenir les habitats naturels de prairie et les prairies agricoles sont maintenues par la fauche et le pâturage du bétail.

La perte historique de milieux humides dans les limites du PCHE a été importante – jusqu'à 90 % dans certaines zones (CIC, 2010). La colonisation européenne a commencé dans les années 1600 et, dans les années 1900, a entraîné une perte importante de milieux humides côtiers (marins et fluviaux) et d'eau douce, en particulier dans les régions densément peuplées (Table ronde canadienne des milieux humides, 2019). On estime que 65 % des marais d'eau salée du Canada atlantique (Environnement Canada, 1991), entre 40 % et 80 % des milieux humides des plaines du Saint-Laurent et plus de 85 % des milieux humides de la région de Montréal (Pellerin et Poulin, 2013) et 72 % des milieux humides du sud de l'Ontario (CIC, 2010) ont été perdus à cause des activités humaines, comme l'agriculture, le développement urbain, la gestion des niveaux d'eau, l'expansion industrielle, l'exploitation minière et le drainage pour la foresterie et l'exploitation de la tourbe (Environnement Canada, 1991; Mitsch et Hernandez, 2013; Pellerin et Poulin, 2013).

## Zones riveraines

Les habitats riverains représentent la zone de transition adjacente aux eaux stagnantes ou courantes dans laquelle la végétation est influencée par la présence de l'eau et est distincte de la végétation des terres hautes adjacents. Selon leur emplacement, les zones riveraines peuvent être des vallées fluviales boisées, arbustives ou

...les oiseaux  
champêtres ont connu  
un déclin important,  
avec une réduction de  
57 % de leur nombre  
au Canada depuis  
1970...

Les habitats naturels des prairies sont importants sur le plan écologique, car ils abritent une immense diversité de plantes et d'animaux. Ils protègent également les sols de l'érosion éolienne et hydrique, filtrent les toxines avant qu'elles n'atteignent les nappes phréatiques, séquestrent le carbone et constituent une source de biocarburants. Les habitats naturels de prairie sont particulièrement importants pour les oiseaux de prairie qui en dépendent pour s'abriter, se nourrir et nicher. Cependant, les oiseaux champêtres ont connu un déclin important, avec une réduction de 57 % de leur nombre au Canada depuis 1970, et un déclin de 87 % des populations qui dépendent exclusivement des prairies indigènes pour la reproduction, les haltes migratoires et les aires de repos, ainsi que pour les autres périodes du cycle annuel. Ces déclins ont été liés à la perte et à la dégradation des habitats naturels des prairies (IOCAN Canada, 2019).

### Forêts

Les forêts sont classées comme des zones avec plus d'un hectare (2,5 acres) de couvert forestier continu. Elles constituent le type d'habitat prédominant au sein du PCHE, les forêts de conifères, de feuillus et les forêts mixtes couvrant plus de la moitié du PCHE (56 %, tableau 5). Ces forêts comprennent la forêt boréale, qui s'étend de l'Alaska à Terre-Neuve-et-Labrador, la forêt carolinienne dans le sud de l'Ontario et la forêt acadienne au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse.

La forêt boréale est une zone de reproduction d'une importance capitale pour des milliards d'oiseaux. Elle contribue de manière significative à l'abondance des oiseaux au Canada, aux États-Unis, au Mexique et en Amérique du Sud. Au cours de la migration printanière, on estime que de 1 à 3 milliards d'oiseaux migrent vers le nord vers les forêts boréales pour se reproduire, et au cours de la migration automnale, entre 3 et 5 milliards d'oiseaux (adultes et jeunes) migrent vers le sud à partir de la forêt boréale (Wells et coll., 2014). En effet, la forêt boréale joue un rôle essentiel dans le maintien des populations d'oiseaux :

- On estime que 80 % des espèces d'oiseaux aquatiques de l'hémisphère occidental, 63 % des espèces de bruants et 53 % des espèces de parulines se reproduisent dans la région boréale;
- Pour près de 100 espèces, 50 % ou plus de leurs populations reproductrices se trouvent dans la région boréale;
- Pour 35 espèces, plus de 80 % des populations reproductrices se trouvent dans la région boréale (Wells et coll., 2014).



La réserve naturelle de l'Upper Ohio de Conservation de la nature Canada, dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, offre un habitat riverain et un habitat forestier adjacent de terres hautes pour de nombreuses espèces d'oiseaux et d'autres espèces fauniques./Gracieuseté de Conservation de la nature Canada. Photo par Mike Dembeck

De plus, la forêt boréale est un énorme puits de carbone. On estime que les forêts boréales aménagées du Canada, qui représentent 54 % de la superficie boréale totale du Canada, stockent 28 milliards de tonnes de carbone et séquestrent environ 3 millions de tonnes de carbone chaque année (Kurz et coll., 2013).

Bien qu'une grande partie de la forêt boréale canadienne soit actuellement intacte, l'exploitation forestière, minière, pétrolière et gazière ainsi que d'autres activités industrielles progressent de plus en plus rapidement vers le nord. Ces activités fragmentent les paysages et dégradent les habitats forestiers des oiseaux résidents et migrants. On estime

qu'entre 616 000 et 2,1 millions de nids d'oiseaux sont perdus chaque année à cause de l'exploitation forestière au Canada (Hobson et coll., 2013). De plus, la hausse des températures et l'augmentation des conditions de sécheresse attribuables aux changements climatiques déplacent les habitats boréaux vers le nord, créant des conditions qui favorisent la propagation d'insectes pathogènes, comme l'agrile du frêne, et augmentent la fréquence et la gravité des feux de forêt.

Les forêts caroliniennes se trouvent dans la zone carolinienne de l'Ontario, qui s'étend de Grand Bend sur les rives sud du lac Huron jusqu'à Toronto. Les températures élevées tout au long de l'année dans cette région forment un écosystème unique qui soutient une richesse biologique exceptionnelle. Bien que les forêts caroliniennes ne couvrent que 1 % de la superficie totale du Canada, elles abritent une partie de la biodiversité végétale et animale la plus élevée au pays, y compris de nombreuses espèces qui sont uniques à cette partie du Canada, et environ 50 % des espèces en péril inscrites sur la liste fédérale (Environnement Canada, 2014). La fragmentation des forêts et la perte d'habitat sont des menaces importantes pour les forêts caroliniennes. Plus de 30 % de la population humaine du Canada réside dans la zone carolinienne, et plus de 90 % des forêts caroliniennes originales ont été perdues au profit du développement urbain et agricole (Environnement Canada, 2014). La plupart des parcelles de forêt carolinienne restantes sont petites et isolées, ce qui est un problème pour les espèces d'oiseaux forestiers qui dépendent des habitats caractéristiques des grandes étendues forestières.

Les forêts acadiennes des provinces maritimes du Canada abritent une riche diversité d'espèces d'arbres indigènes et de nombreuses populations d'oiseaux nicheurs. Toutefois, la plupart de ces forêts présentent des signes de dépérissement généralisé. Il reste aujourd'hui moins de 1 % de la forêt acadienne d'origine. Depuis le milieu des années 1980, plus de 3 millions d'hectares (près de 7,5 millions d'acres) de forêt acadienne ont été coupés à blanc, et une grande partie de cette zone est maintenant dominée par des peuplements monospécifiques ou d'espèces de début de succession (Betts et coll., 2022). Les forêts acadiennes restantes sont vulnérables aux espèces envahissantes, comme le puceron lanigère de la pruche (*Adelges tsugae*) et l'agrile du frêne (*Agrilus planipennis*), car ces espèces se propagent plus au nord et à l'est avec les changements climatiques. La dégradation de la forêt acadienne a entraîné une perte à long terme de l'habitat de reproduction de nombreuses espèces d'oiseaux qui dépendent de la forêt. On estime qu'entre 33 et 104 millions d'oiseaux ont été perdus en raison de la dégradation des forêts acadiennes entre 1985 et 2020 (Betts et coll., 2022), et que la dégradation des forêts a été directement liée au déclin des populations d'oiseaux, en particulier pour les espèces associées aux forêts anciennes. (Betts et coll., 2022).

Bien qu'une grande partie de la forêt boréale canadienne soit actuellement intacte, l'exploitation forestière, minière, pétrolière et gazière ainsi que d'autres activités industrielles progressent de plus en plus rapidement vers le nord.

## PRINCIPALES MENACES PESANT SUR LES ESPÈCES ET LES HABITATS PRIORITAIRES

Les principales menaces qui pèsent sur les espèces et les habitats prioritaires du PCHE sont celles qui contribuent à la perte d'habitat, les espèces envahissantes, la pollution, les changements climatiques et les agents pathogènes (Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs [MFFP], 2021). La détermination et la compréhension des menaces qui pèsent sur les espèces et les habitats prioritaires du PCHE permettront à ce dernier de mieux gérer et d'atténuer ces menaces afin d'atteindre les objectifs fixés pour les espèces et les habitats (voir Plannification de la conservation ci-dessous). Il est important de noter que les menaces ne s'excluent pas mutuellement et n'existent pas de manière isolée, et que les oiseaux sont soumis aux effets cumulatifs de multiples facteurs de stress cooccurrents.

## Menaces qui contribuent à la perte d'habitat

La perte d'habitat, y compris la destruction, la dégradation et la fragmentation de l'habitat, est un facteur important du déclin des populations d'oiseaux (ICOAN Canada, 2019; Rosenberg et coll., 2019). De multiples menaces contribuent à la perte d'habitat au sein du PCHE, notamment (liste tirée de MFFP, 2021) :

- Le développement résidentiel et commercial (p. ex. logements et centres urbains);
- L'agriculture (p. ex. cultures intensives);
- La production d'énergie et l'exploitation minière (p. ex. forage pétrolier et gazier, exploitation minière et bassins de décantation et de résidus connexes);
- Les corridors de transport et de service (p. ex. routes, pipelines, lignes électriques);
- L'utilisation des ressources biologiques (p. ex. la sylviculture);
- D'autres intrusions et perturbations humaines (p. ex. activités récréatives, comme la navigation de plaisance).

Ces menaces diminuent la quantité et la qualité de l'habitat disponible pour les oiseaux. Les activités comme la déforestation, le remblayage/l'excavation ou le drainage des milieux humides entraînent la conversion des habitats en paysages qui ne fournissent plus la nourriture, l'eau ou l'abri dont les oiseaux ont besoin pour survivre et élever leurs petits. Elles fragmentent également les habitats et peuvent entraver le mouvement naturel des espèces.

De plus, bon nombre de ces activités humaines réduisent la survie des oiseaux dans le PCHE à la suite de collisions (MFFP, 2021). Les collisions avec les fenêtres, les véhicules et les infrastructures énergétiques sont la deuxième source de mortalité aviaire au Canada, contribuant à 25 % de la mortalité aviaire totale et tuant plus de 44 millions d'individus par an (Calvert et coll., 2013). Les oiseaux terrestres sont les plus touchés par les collisions, bien que d'autres groupes d'oiseaux, y compris la sauvagine, soient également affectés. Dans le PCHE, la mortalité des oiseaux par collision est la plus élevée dans le sud de l'Ontario et du Québec, où la densité de la population humaine contribue à un plus grand nombre de bâtiments, de routes et d'infrastructures électriques.



Phragmite, une plante envahissante dans les milieux humides de l'Ontario./  
Steve Timmermans

## Espèces envahissantes

Une espèce envahissante est une espèce non indigène dont l'introduction dans l'environnement cause des dommages aux plantes et animaux indigènes, à l'économie ou à la santé humaine. Les milieux humides et les habitats riverains du PCHE sont principalement menacés par les plantes aquatiques envahissantes, comme le roseau commun non indigène (*Phragmites australis*; ci-après « phragmite »), la châtaigne d'eau (*Trapa natans*), le myriophylle aquatique (*Myriophyllum aquaticum*) et la salicaire pourpre (*Lythrum salicaria*). Ces espèces se développent rapidement et forment des peuplements denses qui peuvent réduire la quantité d'eau libre dans un système de milieux humides, réduire les nutriments pour les plantes indigènes et dégrader l'habitat pour la faune. En fin de compte, les espèces envahissantes réduisent la biodiversité. Depuis 2013 environ, le phragmite est devenu l'espèce floristique envahissante la plus importante dans la région du PCHE. Son expansion rapide dans les milieux humides côtiers et le long des routes a conduit le PCHE à mettre l'accent sur la recherche et la gestion de l'espèce.

Les forêts du PCHE sont menacées par des insectes et des maladies envahissantes. L'agrile du frêne et la maladie hollandaise de l'ormesont des exemples d'espèces envahissantes clés dans les habitats forestiers du PCHE. L'agrile du frêne, un scolyte envahissant, a été détecté dans tout le sud-ouest de l'Ontario,

## Depuis 2013 environ, le phragmite est devenu l'espèce floristique envahissante la plus importante dans la région du PCHE.

dans certaines parties de l'est et du nord de l'Ontario et dans certaines parties du Québec. La maladie hollandaise de l'orme est causée par un champignon pathogène et a été détectée en Ontario, au Québec et dans la plupart des provinces maritimes. L'agrile du frêne et la maladie hollandaise de l'orme ont dévasté les populations de frênes et d'ormes dans les régions concernées. La perte de ces espèces d'arbres dans les zones touchées a entraîné une modification de la composition des espèces forestières, une érosion des sols et une diminution de la biodiversité forestière.

Les espèces envahissantes constituent également un problème dans les milieux marins. Par exemple, les crabes verts (*Carcinus maenas*) détruisent les bancs de coquillages, se nourrissent d'animaux indigènes, entrent en concurrence avec les espèces de crabes indigènes pour la nourriture et perturbent les herbiers de zostères qui sont des habitats pour de nombreuses espèces de poissons (stade juvénile). Les crabes verts nuisent également aux industries de la pêche et de l'aquaculture en endommageant les anguilles lorsqu'elles entrent dans les pièges et en réduisant l'abondance des espèces récoltées.

Les chats domestiques non indigènes constituent également une menace importante pour les espèces prioritaires du PCHE. La prédation par les chats errants et domestiques est la principale source de mortalité aviaire liée aux humains. Les chats causent plus de 74 % de la mortalité aviaire à l'échelle nationale et on estime qu'ils tuent plus de 140 millions d'oiseaux reproducteurs potentiels chaque année (Calvert et coll., 2013). Les oiseaux terrestres (c'est-à-dire les oiseaux chanteurs, les rapaces et le gibier à plumes terrestre) sont les plus touchés par la prédation des chats, en particulier dans le sud de l'Ontario et du Québec, où les populations humaines sont élevées et où il y a donc un grand nombre de chats.

### Pollution

La pollution est considérée comme une menace majeure pour les espèces prioritaires du PCHE. Elle est causée par les mêmes activités humaines qui contribuent à la perte d'habitat, comme la production d'énergie et l'exploitation minière, l'agriculture à grande échelle et le développement urbain, qui peuvent libérer ou causer l'accumulation de produits chimiques toxiques dans l'environnement (MFFP, 2021). De nombreux polluants, tels que les marées noires et les métaux lourds (p. ex. mercure et plomb) ont un impact direct sur les oiseaux. L'exposition à ces types de polluants toxiques peut entraîner la mortalité et nuire au développement, à la reproduction, au comportement et à la santé générale d'un oiseau. D'autres polluants ont des effets indirects. Les pesticides, comme les insecticides néonicotinoïdes, par exemple, tuent les insectes dont se nourrissent de nombreux oiseaux. Par conséquent, l'utilisation généralisée de pesticides a été associée à des déclin spectaculaires des populations d'insectivores aériens (Stanton et coll., 2018; Li et coll., 2020).

Par le passé, certaines des régions du PCHE abritaient certains des plus grands pollueurs au Canada. Les fonderies de métaux dans les régions boréales du PCHE étaient parmi les plus grandes sources ponctuelles d'émissions acidifiantes au monde et ont causé une acidification généralisée des lacs et des sols. De même, le développement urbain, industriel et agricole important dans la région des Grands Lacs a été associé à des échecs de reproduction et à des déclin de population chez de nombreux oiseaux carnivores et piscivores. Grâce aux mesures de contrôle de la pollution, bon nombre des produits chimiques les plus toxiques, comme le DDT, sont maintenant interdits au Canada, et bien que de nombreuses populations d'oiseaux se rétablissent, la pollution demeure une menace importante pour de nombreuses espèces.

Aujourd'hui, les principales sources de pollution sont les suivantes (liste tirée de MFFP, 2021) :

- Les eaux usées domestiques et urbaines;
- Les effluents industriels (p. ex. déversements d'hydrocarbures, résidus miniers);
- Les effluents agricoles et forestiers (p. ex. engrais chimiques, herbicides, pesticides);
- Les ordures et les déchets solides (p. ex. plastiques);
- Les polluants atmosphériques (p. ex. smog);
- L'énergie excédentaire (p. ex. pollution lumineuse, thermique et sonore).

## Changements climatiques

Les changements climatiques contribuent à la perte et à la dégradation de l'habitat aviaire :

- L'augmentation de la fréquence et de la gravité des sécheresses et des incendies de forêt, qui peuvent altérer et détruire les zones de nidification et les habitats des oiseaux;
- L'augmentation du niveau de la mer, qui peut menacer d'importants habitats de nidification et d'alimentation pour les oiseaux de rivage et les communautés d'oiseaux nicheurs côtiers – l'élévation du niveau de la mer entraîne également la perte d'habitats de marais salés, ce qui met en péril les projets d'amélioration des milieux humides existants en raison des ruptures de digues;
- Des décalages phénologiques entre le pic de disponibilité de la nourriture et le moment de la reproduction;
- L'accélération de l'introduction et de la propagation des espèces envahissantes;
- L'augmentation de la prévalence et de la propagation des pathogènes aviaires;
- Le réchauffement des océans, qui peut modifier les conditions sous-jacentes de l'habitat (p. ex. disponibilité de la nourriture) et de l'habitat (p. ex. glace de mer).



Petit Blongios/Canards Illimités Canada

De nombreuses espèces réagissent à la hausse des températures en modifiant leur répartition saisonnière et leurs périodes de migration et de reproduction. Des données à long terme montrent que de nombreuses espèces d'oiseaux déplacent leurs aires d'hivernage et de reproduction vers le nord en réponse aux changements climatiques. En effet, la sauvagine affiche une migration automnale précoce et des arrêts courts (c.-à-d. des distances de migration plus courtes) en réponse aux conditions climatiques changeantes (Cox et coll., 2023), ce qui pose des défis pour la gestion de la récolte de la sauvagine et la planification de la conservation de l'habitat.

### Agents pathogènes

Les maladies pathogènes sont des troubles physiologiques, comportementaux ou autres qui réduisent la probabilité de survie et de reproduction d'un oiseau. Les populations d'oiseaux sauvages en santé sont généralement très résistantes aux

agents pathogènes. Cependant, le stress causé par d'autres menaces, y compris les menaces énumérées ci-dessus, peut accroître la sensibilité d'un oiseau à la maladie, ce qui rend les populations plus vulnérables aux déclins lorsqu'un nombre suffisant d'individus sont touchés (Friend et coll., 2001). De plus, les changements climatiques devraient modifier les tendances géographiques et temporelles des maladies infectieuses chez les espèces sauvages (Cohen et coll., 2020).

Le botulisme aviaire et la grippe aviaire sont deux pathogènes qui affectent les populations d'oiseaux sauvages dans la région du PCHE. Le botulisme est causé par des neurotoxines produites par un groupe de bactéries appelé *Clostridium botulinum*. Les éclosions de botulisme qui tuent des dizaines de milliers d'oiseaux sont relativement courantes, et plus d'un million de décès d'oiseaux attribuables au botulisme aviaire ont été signalés dans des éclosions localisées dans certains milieux humides d'Amérique du Nord en une seule année (Rocke et Bollinger, 2007).

L'influenza aviaire est une infection virale contagieuse qui peut toucher toutes les espèces d'oiseaux. Les récentes éclosions d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) H5N1 au Canada ont causé d'abondant décès chez de nombreuses espèces d'oiseaux sauvages, y compris la sauvagine, les mouettes et goélands, les oiseaux de rivage, les rapaces et les oiseaux de mer (Service SIG du Centre national des opérations de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, 2022). Les éclosions d'IAHP H5N1 ont entraîné de graves mortalités d'oiseaux de mer dans le Canada atlantique à l'été 2022 (Renaud et coll., 2023).

La compréhension des agents pathogènes et des maladies chez les oiseaux sauvages est une considération importante pour l'agriculture car les agents pathogènes peuvent se propager des oiseaux sauvages à la volaille domestique. C'est également une considération importante pour la santé publique et l'adoption de l'approche "Une seule santé" car certaines maladies chez les oiseaux peuvent être transmises aux humains (p. ex. la grippe, le virus du Nil occidental), et les oiseaux sauvages peuvent également propager des arthropodes infectés par des agents pathogènes. (p. ex. les oiseaux peuvent disperser les tiques porteuses de la bactérie qui causent la maladie de Lyme; Reed et coll., 2003).

La compréhension des agents pathogènes et des maladies chez les oiseaux sauvages est une considération importante pour l'agriculture car les agents pathogènes peuvent se propager des oiseaux sauvages à la volaille domestique.

# DIMENSIONS HUMAINES



La recherche sur les dimensions humaines vise à comprendre les attitudes, les comportements, les liens, l'engagement et les réactions des gens envers l'environnement naturel et à intégrer cette compréhension dans la planification et les mesures de gestion et de conservation de la faune et des habitats.

Les milieux humides jouent un rôle essentiel dans l'atténuation de la sécheresse et la prévention des inondations, tout en offrant d'excellents bénéfices pour la tenue d'activités récréatives. /Canards Illimités Canada

Les dimensions humaines renvoient à la façon dont les gens accordent de l'importance aux ressources naturelles, à la manière dont ils veulent que les ressources soient gérées et à la façon dont les décisions en matière de gestion des ressources naturelles ont une incidence sur les gens (Harshaw et Sainsbury, 2023a). La recherche sur les dimensions humaines vise à comprendre les attitudes, les comportements, les liens, l'engagement et les réactions des gens envers l'environnement naturel et à intégrer cette compréhension dans la planification et les mesures de gestion et de conservation de la faune et des habitats (Dayer et coll., 2019).

Au cours de la dernière décennie, de nombreux plans et initiatives de conservation des oiseaux, y compris le PNAGS, Partenaires d'envol (Berlanga et coll., 2010) et

l'ICOAN (Dayer et coll., 2019), ont appelé à une plus grande attention au contexte social de la conservation des oiseaux et à une expansion de la recherche sur les dimensions humaines. La *révision et le plan d'action du PNAGS de 2012* mettaient l'accent sur les dimensions humaines de la conservation de la sauvagine. L'objectif 3 du PNAGS vise « des nombres croissants de chasseurs de sauvagine, d'agents de protection de la nature et de citoyens qui profitent de la conservation de la sauvagine et des milieux humides et qui y participent pleinement ». L'objectif est de répondre aux besoins de la population en matière de conservation des habitats et des populations d'oiseaux; les PC examinent actuellement leurs plans de mise en œuvre pour en tenir compte. En 2018, le Comité du plan du PNAGS a recommandé que les PC comprennent et utilisent mieux les sciences sociales pour éclairer l'atteinte des buts et objectifs du PNAGS et l'intégration de données probantes en sciences sociales appliquées dans la planification stratégique et l'utilisation des terres et l'exécution du programme de conservation du PCHE. L'objectif est d'accroître la sensibilisation aux possibilités de loisirs de plein air et aux avantages sociétaux découlant des activités du PNAGS et du PCHE, et d'inciter les gens à prendre des mesures pour conserver les milieux humides et l'habitat de la sauvagine.

L'objectif est d'accroître la sensibilisation aux possibilités de loisirs de plein air et aux avantages sociétaux découlant des activités du PNAGS et du PCHE, et d'inciter les gens à prendre des mesures pour conserver les milieux humides et l'habitat de la sauvagine.

De nombreux partenaires du PCHE ont déjà entrepris des activités à l'appui de l'objectif 3 (p. ex. Harshaw et Sainsbury, 2023a, 2023b). Ces activités seront facilitées par une meilleure compréhension de la valeur de la biodiversité et de l'environnement pour les humains grâce aux services écosystémiques qu'ils fournissent (Norris, 2012; Wenny et coll., 2011) et en reconnaissant de plus en plus que la protection de la santé humaine passe par la protection de la santé des animaux et des écosystèmes dans le cadre d'une approche « Une seule santé » (Mackenzie et Jeggo, 2019).

## PORTRAIT DES PEUPLES AUTOCHTONES SUR LE TERRITOIRE DU PCHE

Les peuples autochtones (Premières Nations, Métis et Inuits) vivent depuis longtemps sur le territoire maintenant appelé Canada, y compris dans les six provinces qui composent le PCHE. Bien avant que les partenaires du PCHE ne commencent à conserver les milieux humides et les terres hautes adjacentes, les peuples autochtones étaient présents sur le territoire et utilisaient les eaux et les ressources qui s'y trouvent. Les communautés autochtones sont nombreuses et diversifiées dans l'ensemble du PCHE. En effet, on retrouve 285 communautés représentant 234 Premières Nations dans les centres ruraux et urbains du PCHE.

Le territoire du PCHE a fait l'objet de plusieurs revendications de droits et on y retrouve également plusieurs traités historiques et modernes. Les traités sont des ententes conclues entre le gouvernement du Canada, et, le cas échéant, les gouvernements des provinces ou des territoires et les peuples autochtones, qui définissent les droits et les obligations des parties. Les partenaires du PCHE tiennent compte des droits ancestraux ou issus de traités, revendiqués ou établis, des peuples autochtones, et s'engagent à collaborer pleinement avec eux afin de maintenir des relations harmonieuses.

# PLANIFICATION DE LA CONSERVATION



Les milieux humides sont des endroits névralgiques pour la biodiversité qui offrent des possibilités d'activités récréatives et éducatives à la population humaine de tous âges, tant pour apprendre et que pour explorer./Canards Illimités Canada

## PROGRAMMES ET INITIATIVES DE CONSERVATION

**La protection de l'habitat** est la conservation (ou la préservation) d'un habitat fonctionnel pour la sauvagine et d'un habitat adéquat pour d'autres espèces, à perpétuité (de manière permanente), pour une période de 10 à 99 ans (à moyen terme) ou pour une période de moins de 10 ans (à court terme). La protection des habitats est l'un des principaux moyens utilisés par les partenaires du PCHE pour protéger les milieux humides et les terres hautes adjacentes au profit des oiseaux et de la biodiversité. Les activités de protection de l'habitat du PCHE sont les suivantes :

- **Achat** : L'achat d'habitat par un organisme partenaire entraînant un transfert de propriété. Cette activité est l'un des mécanismes les plus coûteux pour la protection de l'habitat et est donc axée sur les habitats de milieux humides qui présentent le risque de perte le plus élevé et le plus grand avantage pour les espèces prioritaires du PCHE.
- **Charges liées à des fins de conservation (servitudes, conventions, ententes)** : Les partenaires du PCHE obtiennent un intérêt de conservation sur des terres privées grâce au transfert de droits par un don ou un achat et inscrit sur le

titre de la propriété. Les charges de conservation limitent les activités sur la terre pendant une période déterminée. Cette approche est souvent plus rentable que l'achat pur et simple; toutefois, elle exige des organismes partenaires qu'ils surveillent les terres pour s'assurer que les modalités de la servitude ou de l'entente sont respectées.

- **Accords de conservation ou de coopération pour l'utilisation coopérative des terres** : Des ententes juridiques ont été élaborées et signées avec les propriétaires fonciers/les gestionnaires des terres pour protéger l'habitat dans son état actuel.
- **Désignation légale** : Cette désignation légale améliore la protection des terres et protège souvent les terres contre les activités d'extraction des ressources. La catégorie comprend également la désignation de terres abandonnées à la propriété de l'État avec des engagements de conservation.
- **Accords municipaux/industriels** : Les partenaires du PCHE travaillent avec les conseils municipaux ou régionaux (gouvernement local) pour protéger l'habitat dans les limites de l'autorité municipale. Cela peut comprendre la participation aux plans de développement, la mise en œuvre des politiques provinciales, la signature d'ententes et la collaboration avec l'industrie sur les terres qui sont sous leur son contrôle.
- **Gestion des terres privées** : La protection des zones de propriété privée par l'inscription contre le titre.
- **Location** : Un organisme partenaire loue le terrain sur une base annuelle.
- **Extension/intendance** : Les partenaires du PCHE fournissent des conseils et une expertise aux gestionnaires des terres afin de réduire le risque de perte de milieux humides ou de terres hautes adjacentes.

**La restauration des habitats** crée ou améliore les fonctions et les conditions des habitats des milieux humides et des terres hautes adjacentes. Les activités de restauration de l'habitat comprennent :

- **Atténuation compensatoire** : La restauration ou l'amélioration de l'habitat comme compensation des répercussions sur d'autres habitats.
- **Restauration écologique** : La restauration de la fonction écologique d'un milieu humide modifié ou endommagé qui n'a pas été complètement perdu. La restauration écologique n'inclut pas la modification des niveaux d'eau dans les milieux humides.
- **Extension/intendance** : Les partenaires du PCHE fournissent des conseils et une expertise aux gestionnaires des terres afin de promouvoir la création ou l'amélioration des milieux humides ou des terres hautes adjacentes.
- **Restauration hydrologique** : La restauration de l'hydrologie d'un milieu humide qui entraîne des changements des niveaux d'eau. Cela comprend également la création de milieux humides, le cas échéant.
- **Structures de nidification** : Structures installées pour augmenter la productivité des oiseaux dans un habitat en améliorant les taux de réussite de la nidification.

**La gestion de l'habitat** est le maintien de la productivité de l'habitat existant et l'offre d'un habitat adéquat pour les espèces d'oiseaux. La gestion de l'habitat est l'un des programmes de conservation les plus importants du PCHE. En effet, les objectifs en matière d'habitat du présent plan visent à conserver le plus grand nombre d'hectares grâce à la gestion (figure 5 et 6). Les activités de gestion de l'habitat comprennent :

- **Milieux humides naturels** : La gestion des milieux humides naturels (p. ex. réparation et entretien des systèmes aménagés pour exclure le bétail).
- **Milieux humides aménagés** : La gestion des milieux humides qui comprennent des structures aménagées (p. ex. barrages artificiels, barrages de castors).
- **Terres hautes adjacentes et milieux humides associés** : La gestion des projets dans les terres hautes adjacentes et des petits milieux humides isolés (p. ex. gestion du couvert, y compris la fauche, le pâturage et le contrôle des mauvaises herbes).
- **Reconstruction des milieux humides et des terres hautes adjacentes** : La reconstruction de projets de milieux humides ou de terres hautes adjacentes qui ont atteint leur durée de vie utile.
- **Structures de nidification** : L'entretien continu des structures de nidification installées.
- **Mise hors service des milieux humides et des terres hautes adjacentes** : Comprend toutes les activités liées à la mise hors service d'un projet dans un milieu humide ou de terres hautes adjacentes qui a atteint sa durée de vie utile (p. ex. enlèvement de structures de naturalisation, abandon de permis).

**Politiques sur l'utilisation des terres et de l'eau :** Le gouvernement du Canada et chacune des provinces au sein du PCHE ont établi des cadres stratégiques ou législatifs sur la façon dont les habitats, y compris les habitats prioritaires du PCHE, peuvent être protégés ou pris en compte dans les décisions concernant l'aménagement du territoire. Le partenariat du PCHE s'inscrit dans ces cadres fédéraux et provinciaux existants et cherche des occasions de promouvoir la conservation de ses espèces et habitats prioritaires. Cette approche collaborative peut inclure des actions telles que la diffusion et le partage de données scientifiques, des possibilités de partenariat sur des programmes et des initiatives, ainsi que la consultation et l'engagement lors de l'élaboration de politiques, de réglementations et de législations.

- **Politique agricole :** Influence sur l'élaboration et la mise en œuvre de programmes agricoles.
- **Politique relative aux terres forestières :** Vise à accroître les niveaux de protection sur les terres forestières, en veillant à ce que la politique soit mise en œuvre à des échelles géographiques ou à des niveaux administratifs appropriés.
- **Politique sur les milieux humides :** Vise à accroître les niveaux de protection des milieux humides. Il s'agit également de la délivrance de permis pour l'utilisation de l'eau, à la circulation de l'eau et à la répartition des ressources en eau.
- **Planification intégrée de l'utilisation des terres :** Collaborer avec le gouvernement ou l'industrie pour protéger l'habitat dans le cadre des plans d'aménagement des terres privées et publiques par l'entremise de la gestion intégrée des bassins versants, de la gestion forestière et de la planification de l'utilisation des terres.
- **Relations avec le gouvernement et l'industrie :** L'établissement de relations entre les membres du gouvernement et de l'industrie.

**La planification de la conservation** est la planification et la coordination des activités de conservation du PCHE, y compris les points suivants.

- **Coordination du programme :** Les activités du PCHE dans chacune des provinces sont guidées par un comité directeur qui comprend des représentants de ses principaux partenaires actifs (voir l'annexe 1 pour la structure organisationnelle du PCHE). Les partenaires du PCHE contribuent au mandat général de conservation de celui-ci. Certains partenaires ont des mandats qui ont une portée plus vaste que la sauvagine et les milieux humides et, par conséquent, qui s'appliquent à divers paysages. Le PCHE offre aux partenaires un forum dans lequel ils peuvent communiquer, coordonner des activités et travailler ensemble sur des projets spécifiques, ce qui permet aux partenaires de maximiser l'efficacité de l'utilisation du personnel, du financement, de l'expertise et d'autres ressources.
- **Outils de planification :** Les partenaires du PCHE utilisent une variété d'outils pour guider les mesures de conservation et les activités futures. Alors que certains de ces outils peuvent être élaborés individuellement à des fins spécifiques, d'autres sont élaborés conjointement.

**Les activités scientifiques** se concentrent sur les résultats en matière de recherche, d'évaluation, de surveillance et d'inventaire. L'objectif des activités scientifiques du PCHE est d'améliorer continuellement l'orientation des investissements sur la conservation. Comme pour tous les efforts du PCHE, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation reposent sur des données scientifiques fiables et une approche de partenariat à l'échelle du paysage. Plus précisément, les partenaires du PCHE s'efforcent de maintenir des milieux humides et des terres hautes adjacentes de haute qualité qui soutiennent des populations d'oiseaux saines et abondantes. Pour ce faire, il faut comprendre quels sont les habitats et les conditions environnementales nécessaires pour accroître les populations cibles. En reliant les conditions de l'habitat (p. ex. abondance des milieux humides, utilisation des terres et de l'eau, qualité de l'habitat, menaces et mesures de conservation) aux tendances des populations d'oiseaux (p. ex. recrutement, mortalité et taux de croissance de la population), et en intégrant d'autres changements environnementaux et paysagers touchant les oiseaux et la biodiversité dans la planification, les biologistes peuvent déterminer la meilleure utilisation des ressources et des mesures de conservation. Les activités scientifiques actuelles du PCHE sont les suivantes :

- **Évaluation du programme sur l'habitat :** Surveiller les progrès du programme sur l'habitat et évaluer le succès, l'efficacité et le rendement du programme de conservation.
- **Sciences physiques :** Activités visant à mieux comprendre les processus physiques de base (p. ex. hydrologie, qualité de l'eau).
- **Inventaire des habitats et des paysages :** Comprend la mesure, la quantification et la qualification des caractéristiques du paysage.

- **Science de la sauvagine et de la faune** : Activités visant à comprendre la biologie de la sauvagine et d'autres espèces.
- **Sciences sociales** : Activités visant à comprendre les attitudes de la société à l'égard des espèces et des habitats prioritaires du PCHE.
- **Science économique** : Activités visant à comprendre la valeur économique des espèces et des habitats prioritaires du PCHE.

**Communication, éducation et sensibilisation.** Pour atteindre les objectifs énoncés dans le présent plan, le PCHE communique et fait état des résultats quant aux projets de conservation des habitats afin d'informer divers publics de l'importance de la conservation de la biodiversité pour le bien des oiseaux et des citoyens. Cela comprend la production et la promotion d'initiatives et de produits de communication, comme l'élaboration et la gestion du [site web du PCHE](#) disponible en anglais et en français, la diffusion dans les médias sociaux tels que Facebook et X (Twitter) et l'élaboration de documents de planification et d'objectifs stratégiques à l'échelle des plans conjoints, tels que le présent plan.

De plus, le PCHE contribue chaque année à la publication nationale du PNAGS, *À propos des habitats canadiens*. Cette publication souligne les projets conjoints et les réalisations contribuant aux objectifs régionaux, nationaux et internationaux du PNAGS en matière de conservation de l'habitat. Il s'agit également d'une occasion d'informer les partenaires du projet et les bailleurs de fonds, comme le Conseil nord-américain de conservation des milieux humides des États-Unis, qui fournissent un généreux soutien financier pour les activités du PCHE, et éclairent également pour la prise de décisions et les politiques.

Les communications en continue, le marketing, l'éducation et la sensibilisation sont des éléments clés du succès du PCHE. Le PCHE élaborera un plan de communication quinquennal. Le plan de communication sera directement lié aux objectifs du présent plan. Pendant toute la durée du présent plan, les partenaires du PCHE mettront en œuvre des campagnes et des produits de communication novateurs et ciblés visant des résultats clairs et mesurables, contribuant directement à l'atteinte des objectifs du PCHE.

Des définitions plus détaillées et des exemples de programmes et d'initiatives de conservation sont fournis dans le document de référence *Un vocabulaire uniforme au sein des plans conjoints des habitats canadiens dans le cadre du PNAGS (2021)*.

## OBJECTIFS DU PCHE

### Objectifs relatifs aux populations de sauvagine

Les objectifs du PCHE pour les populations de sauvagine (tableau 6) sont fondés sur l'objectif de la révision du PNAGS de 2018, soit 2,7 millions de canards nicheurs dans la ZRE, dont la zone de relevé couvre une grande partie du PCHE (figure 3).

**Tableau 6. Estimations des populations d'espèces de sauvagine prioritaires et objectifs pour 2030**

Espèce (unité)	Objectifs de révision du PNAGS 2018	PCHE Objectif en matière de population	Estimations de la population <sup>a</sup>	Moyenne à long terme <sup>b</sup>
Canard noir (individus)	628 000	<b>628 000</b>	544 000	473 000
Canard colvert (individus)	409 000	<b>771 300</b>	651 000	570 000
Canard branchu (ECR)		<b>192 000</b>	40 400	44 800
Garrot à œil d'or (individus)	433 000*	<b>423 000</b>	285 000	259 000
Garrot d'Islande (individus)	7 500	<b>10 000</b>	8 400	7 750
Eider à duvet (ECR)		<b>128 500</b>	28 060	

ECR = équivalent-couple reproducteur (les couples observés de canards, de mâles seuls et de groupes de mâles sont dénombrés comme ECR et sont censés refléter les couples reproducteurs).

\* Moyenne à long terme pour toutes les espèces de garrots.

a Estimations de la population du Comité technique sur la sauvagine du SCF (2023). Estimations pour le Garrot d'Islande à partir de 2020; estimations pour toutes les autres espèces à partir de 2023. Canards noirs et Garrots à œil d'or = estimations de la ZRE de base, Canards colverts = somme des estimations de la ZRE de base et du RSPSO. Canard branchu = estimations du RSPSO. Garrot d'Islande = estimations de l'enquête hivernale sur le Garrot d'Islande. Eider à duvet = somme des estimations des relevés de reproduction du Nouveau-Brunswick et du Québec (voir Surveillance des espèces prioritaires et tendance démographiques pour plus de détails)

b Moyenne à long terme = 7 ans pour le Garrot d'Islande et 10 ans pour toutes les autres espèces.

## Objectifs concernant les oiseaux aquatiques, les oiseaux de rivage et les oiseaux terrestres

Les ressources utilisées pour informer les objectifs en matière de population et de rétablissement pour les espèces prioritaires autres que la sauvagine (tableau 7) comprennent les éléments suivants : [Stratégies régionales de conservation des oiseaux](#), [Atlas des oiseaux nicheurs](#), [État des populations d'oiseaux du Canada](#) (ICOAN Canada, 2019) et données du [Programme de surveillance des marais](#). Lorsque les données étaient disponibles, le PCHE a fixé des objectifs individuels pour chaque population. Lorsque cela n'était pas possible, un objectif plus général a été fixé sur la base des tendances actuelles de la population et de l'arrêt des déclin.

**Tableau 7. Objectifs pour les populations d'oiseaux aquatiques, d'oiseaux de rivage et d'oiseaux terrestres prioritaires du PCHE pour 2030**

Autour des palombes	Évaluer et maintenir à 18 600 le nombre de couples reproducteurs
Bécasse d'Amérique	Arrêter le déclin d'ici à 2025, puis augmenter les populations reproductrices de 5 % d'ici à 2030
Hirondelle de rivage	638 400 individus – Objectif de rétablissement
Guifette noire	Arrêter le déclin
Goglu des prés	1 480 000 individus – Objectif de rétablissement
Mésange à tête brune	Arrêter le déclin et maintenir le niveau de population
Sterne pierregarin	Arrêter le déclin et maintenir l'estimation de la population du PCHE à son niveau de 2020 (43 300 couples)
Bruant de Lincoln	Arrêter le déclin et maintenir le niveau de population
Bruant de Nelson	Arrêter le déclin et maintenir le niveau de population
Moucherolle à côtés olive	219 500 individus – Maintenir le niveau de population
Bécasseau maubèche	Arrêter le déclin d'ici 2025 en mettant l'accent sur la population hivernante de la Terre de Feu et de la Patagonie (UD 3), puis augmenter et maintenir le niveau de population à un niveau égal ou supérieur à celui de 1986-1990 (100 000-150 000 individus)
Quiscale rouilleux	3 851 700 individus – Augmenter la population
Bécasseau semipalmé	Arrêter le déclin d'ici à 2025, puis augmenter de 2,5 % au minimum d'ici à 2030
Piranga écarlate	Arrêter le déclin et maintenir le niveau de population
Hibou des marais	38 640 individus – Objectif de rétablissement
Râle de Virginie	Arrêter le déclin avec l'objectif d'atteindre un taux d'augmentation annuel de 1 % d'ici 2030

Dans l'ensemble, le PCHE vise à restaurer ou à conserver un total de 1,3 million d'hectares (3,2 millions d'acres) d'habitats de milieux humides et de terres hautes adjacentes.

### Objectifs en matière d'habitat

Les objectifs en matière d'habitat ont été élaborés à partir des recommandations d'experts des équipes provinciales et à partir de l'expérience et des réalisations antérieures. Des objectifs en matière d'habitat ont été élaborés pour répondre aux objectifs en matière de population de sauvagine prioritaire seulement, mais les espèces d'oiseaux prioritaires autre que la sauvagine pourraient également bénéficier de ces activités (voir les mesures de conservation pour les espèces autres que la sauvagine ci-dessous). Dans l'ensemble, le PCHE vise à restaurer ou à conserver un total de 1,3 million d'hectares

(3,2 millions d'acres) d'habitats de milieux humides et de terres hautes adjacentes (figures 5 et 6). Étant donné que de nombreux organismes de mise en œuvre du PCHE exercent leurs activités dans une seule province, les objectifs de protection et de restauration de l'habitat sont présentés aux échelles du PCHE et des provinces dans les tableaux 8 et 9.

L'atteinte des objectifs du PCHE en matière d'habitat jouera un rôle essentiel dans la contribution des objectifs fédéraux, provinciaux et mondiaux en matière de conservation et de climat. Le gouvernement fédéral, les dix gouvernements provinciaux et les trois gouvernements territoriaux du Canada se sont fixés des objectifs dans le [Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal](#) qui comporte 23 objectifs mondiaux pour 2030 visant à arrêter et à inverser la perte de

biodiversité, notamment en ramenant à zéro la perte de zones de grande importance pour la biodiversité, en restaurant 30 % de tous les écosystèmes dégradés et en conservant 30 % des terres, des eaux et des mers.

Les changements climatiques représentent un facteur majeur de la perte de biodiversité (Millennium Ecosystem Assessment, 2005). Les solutions climatiques fondées sur la nature, qui sont des mesures visant à conserver, à gérer et à restaurer les écosystèmes de façon durable (ECCC, 2023), constituent une stratégie clé pour lutter contre les changements climatiques. La séquestration et le stockage du carbone sont parmi les services écosystémiques les plus vitaux fournis par les milieux humides (Millennium Ecosystem Assessment, 2005). Par conséquent, les initiatives de protection, de restauration et de gestion de l'habitat du PCHE représentent des solutions fondées sur la nature qui aideront à stocker et à capturer le carbone, à atténuer les répercussions des changements climatiques, à améliorer la qualité de l'eau et à fournir des habitats essentiels à la faune.

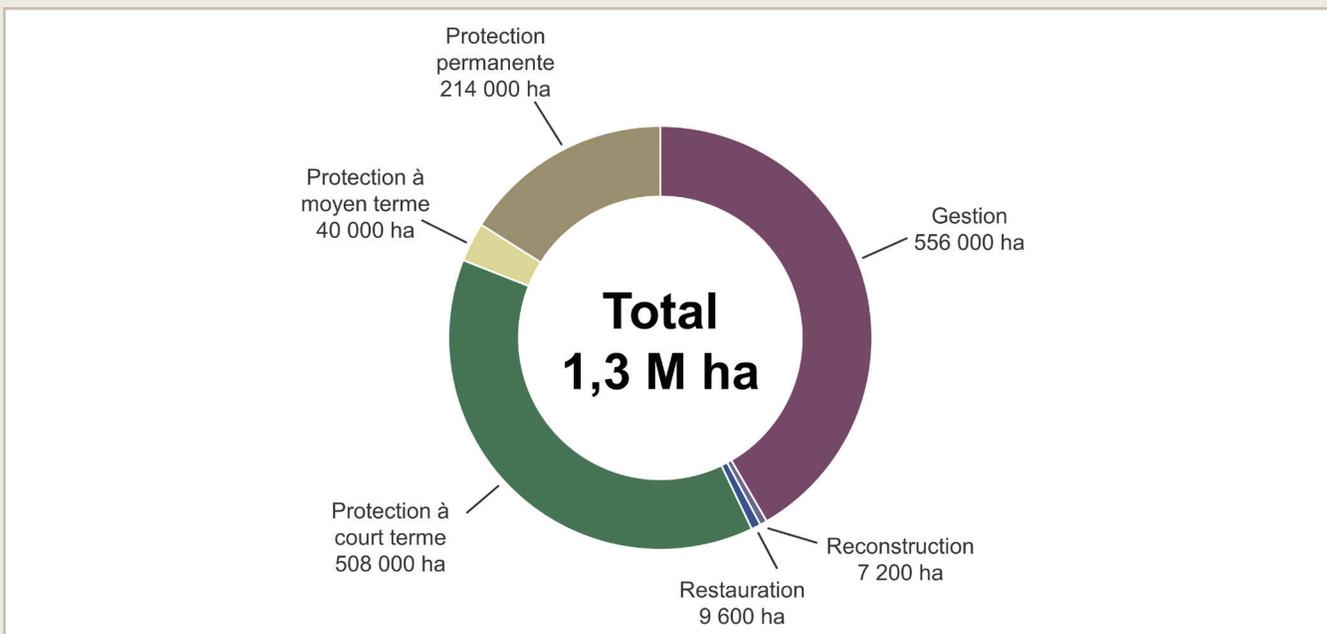
Les mesures de conservation sur le terrain constituent le principal moyen d'atteindre les objectifs en matière d'habitat. La localisation de ces actions est guidée par la planification biologique liée aux objectifs des espèces prioritaires, ainsi que par des considérations socio-économiques. Cependant, les connaissances concernant les réponses des espèces prioritaires aux conditions de l'habitat à l'échelle du PCHE sont encore limitées; par conséquent, l'adaptation du programme en fonction de l'évaluation de la réponse des espèces aux programmes actuels n'est pas quantifiable. Ce manque d'information reste un défi pour estimer efficacement l'abondance des espèces et des réponses aux interventions sur l'habitat. Le PCHE met donc en évidence la nécessité de mieux comprendre le lien entre les objectifs en matière de population et d'habitat.

Les mesures de conservation sont également guidées par les instances compétentes quant à la tenure des terres. Le gouvernement fédéral gère les terres fédérales (y compris les parcs nationaux et les zones protégées), les habitats marins et certains habitats aquatiques. Les provinces et les territoires gèrent de vastes superficies de terres publiques et ont les compétences sur la gestion des ressources naturelles et les terres privées. Les parties septentrionales de l'Ontario et du Québec, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve-et-Labrador (par exemple, RCO 7, 8) sont soit des terres de la Couronne, soit des terres faisant l'objet d'accords de revendication territoriale modernes. Les parties les plus septentrionales du PCHE sont en grande partie intactes. Cependant, de nombreuses zones septentrionales du PCHE sont dominées par la sylviculture et l'exploitation minière, avec un peu d'agriculture. La conservation de l'habitat dans ces régions est principalement assurée par la réglementation provinciale des activités d'extraction des ressources naturelles. La région méridionale du PCHE appartient principalement à des propriétaires privés. La perte de milieux humides a été la plus importante dans les zones méridionales du PCHE, où les terres sont dominées par l'agriculture et le développement urbain et industriel (figure 4). Dans ces régions, les activités de conservation de l'habitat dépendent de l'intendance des terres privées et de partenariats (voir les définitions sous la rubrique Programmes et initiatives de conservation ci-dessus). La plupart des investissements sur le terrain du PCHE sont actuellement dirigés vers les régions du sud, où les activités de conservation comprennent une gamme d'acquisitions d'habitats, des programmes d'intendance et l'élaboration d'outils et de stratégies pour orienter les mesures de conservation sur les terres privées.

La perte de milieux humides a été la plus importante dans les zones méridionales du PCHE, où les terres sont dominées par l'agriculture et le développement urbain et industriel.

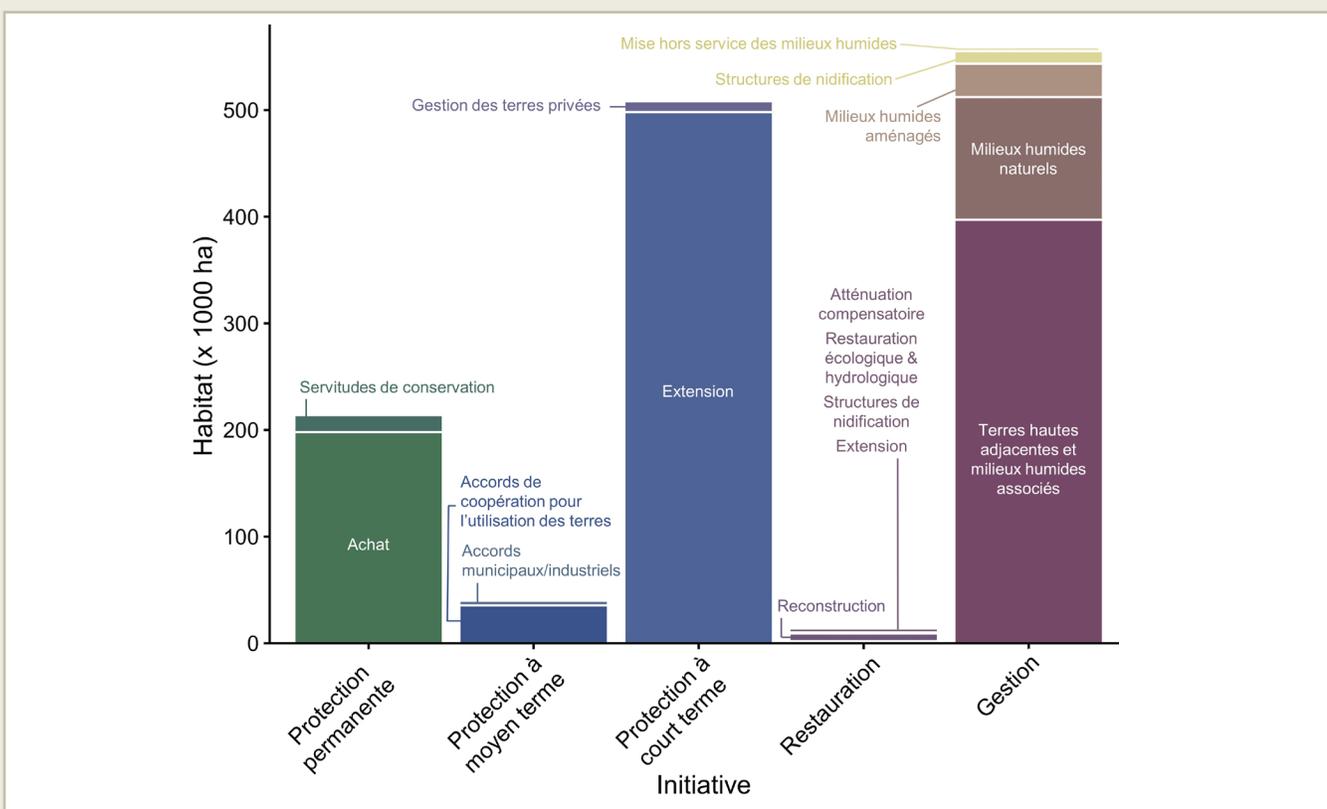


Baie Wallace, Nouvelle-Écosse/Canards Illimités Canada



**Figure 5.** Objectifs en matière d’habitat du PCHE pour 2030, par activité

Des objectifs en matière d’habitat ont été élaborés pour répondre aux objectifs de population d’espèces prioritaires de sauvagine seulement; toutefois, les espèces autres que la sauvagine peuvent également bénéficier de ces activités.



**Figure 6.** Objectifs en matière d’habitat du PCHE pour 2030, par initiative et par programme

Des objectifs en matière d’habitat ont été élaborés pour répondre aux objectifs de population d’espèces prioritaires de sauvagine seulement; toutefois, les avantages pourraient s’étendre aux espèces autres que la sauvagine et à la biodiversité.

**Tableau 8. Objectifs de protection de l'habitat du PCHE pour 2030 par province**

Type d'habitat	Superficie	Permanente (ha)	Moyen terme (10 à 99 ans; ha)	Court terme (<10 ans; ha)
Milieux humides	Nouveau-Brunswick	1 285	2 600	0
	Terre-Neuve-et-Labrador	239	3 300	0
	Nouvelle-Écosse	3 290	1 200	5 000
	Ontario	66 970	11 075	4 000
	Île-du-Prince-Édouard	465	92	0
	Québec	6 520	400	490 100
	<b>PCHE</b>	<b>78 769</b>	<b>18 667</b>	<b>499 100</b>
Terres hautes adjacentes	Nouveau-Brunswick	5 531	400	97
	Terre-Neuve-et-Labrador	750	1 100	0
	Nouvelle-Écosse	9 050	250	9 028
	Ontario	111 431	19 490	0
	Île-du-Prince-Édouard	1 244	21	0
	Québec	7 145	0	0
	<b>PCHE</b>	<b>135 151</b>	<b>21 261</b>	<b>9 125</b>
<b>Total</b>	<b>PCHE</b>	<b>213 920</b>	<b>39 928</b>	<b>508 225</b>

Des objectifs en matière d'habitat ont été élaborés pour répondre aux objectifs population d'espèces prioritaires de sauvagine seulement; toutefois, les avantages pourraient s'étendre aux espèces autres que la sauvagine et à la biodiversité.

**Tableau 9. Objectifs de restauration et de gestion de l'habitat du PCHE pour 2030 par province**

Type d'habitat	Superficie	Restauration hydrologique (ha)	Restauration écologique (ha) <sup>a</sup>	Atténuation compensatoire (ha) <sup>b</sup>	Reconstructions de milieux humides	Structures de nidification <sup>c</sup>	Extension (ha)
Milieux humides	Nouveau-Brunswick	24	3	372	2 165	0	0
	Terre-Neuve-et-Labrador	0	0	0	726	0	0
	Nouvelle-Écosse	48	0	300	810	0	0
	Ontario	2 800	251	0	2 850	205	1 914
	Île-du-Prince-Édouard	17	4	10	186	0	0
	Québec	810	1 284	400	500	304	0
	<b>PCHE</b>	<b>3 699</b>	<b>1 542</b>	<b>1 082</b>	<b>7 237</b>	<b>509</b>	<b>1 914</b>
Terres hautes adjacentes	Nouveau-Brunswick	0	15	0	0	85	0
	Terre-Neuve-et-Labrador	0	13	0	0	450	0
	Nouvelle-Écosse	0	0	0	0	50	0
	Ontario	0	60	0	0	0	0
	Île-du-Prince-Édouard	0	4	0	0	8	0
	Québec	0	150	0	0	0	0
	<b>PCHE</b>	<b>0</b>	<b>242</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>593</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>PCHE</b>	<b>3 699</b>	<b>1 784</b>	<b>1 082</b>	<b>7 237</b>	<b>1 102</b>	<b>1 914</b>

Des objectifs en matière d'habitat ont été élaborés pour répondre aux objectifs de population d'espèces prioritaires de sauvagine seulement; toutefois, les avantages pourraient s'étendre aux espèces autres que la sauvagine et à la biodiversité.

a La restauration écologique est considérée comme distincte de la restauration hydrologique. Elle n'inclut pas la modification ou la restauration de l'hydrologie du milieu humide (voir les définitions sous la rubrique Programmes et initiatives de conservation ci-dessus).

b Avec l'adoption de politiques et de lois sur la conservation des milieux humides, la possibilité d'offrir une compensation/atténuation sans perte nette à l'appui des objectifs du PNAGS a été ajoutée à ce plan et est décrite dans le document sur un vocabulaire uniforme au sein des plans conjoints des habitats canadiens dans le cadre du PNAGS (voir les définitions sous la rubrique Programmes et initiatives de conservation ci-dessus).

c Nombre de nichoirs convertis en hectares.



Milieu humide de l'Île-du-Prince-Édouard/Tom Duffy

## Mesures de conservation pour les espèces prioritaires autres que la sauvagine

En raison des données limitées disponibles tout comme des outils d'aide à la décision pour les espèces prioritaires autres que la sauvagine, le PCHE n'a pas établi d'objectifs précis en matière d'habitat pour les oiseaux aquatiques, les oiseaux de rivage et les oiseaux terrestres. Toutefois, bon nombre des mesures de conservation d'habitat et des objectifs pour les espèces prioritaires de sauvagine décrits ci-dessus auront également des effets bénéfiques pour ces espèces. Néanmoins, l'équipe scientifique du PCHE a déterminé des mesures de conservation pour les oiseaux aquatiques, les oiseaux de rivage et les oiseaux terrestres prioritaires en fonction des menaces relevées précédemment dans le présent plan. Les partenaires du PCHE utiliseront ces lignes directrices pour aider à atteindre les objectifs de population pour les espèces prioritaires autres que la sauvagine (tableaux 10-15).

**Tableau 10. Mesures de conservation pour les espèces d'oiseaux aquatiques prioritaires**

Groupe d'espèces prioritaires	Espèces	Initiative de conservation	Mesure de conservation	Menace visée	Public cible
Oiseaux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Guifette noire</li> <li>• Sterne pierregarin</li> <li>• Rôle de Virginie</li> </ul>	Protection, restauration et gestion de l'habitat	Protéger et restaurer l'habitat des marais d'eau douce et des marais semi-émergents	Changements climatiques, perte d'habitat <sup>a</sup>	Partenaires de conservation du PCHE
			Restaurer les milieux humides dégradés en éliminant et en contrôlant les espèces envahissantes	Espèces envahissantes	Partenaires de conservation du PCHE
		Politiques sur l'utilisation des terres et de l'eau	Incorporer et améliorer les politiques relatives à l'augmentation des zones tampons autour des milieux humides	Perte d'habitat	Provinces et décideurs politiques
		Science	Améliorer la surveillance des populations d'oiseaux aquatiques	Manque de connaissances <sup>b</sup>	Partenaires de conservation du PCHE
		Communication, éducation et sensibilisation	Sensibilisation aux effets des mesures de contrôle des niveaux d'eaux	Destruction et dégradation de l'habitat	Gestionnaires de l'eau
			Sensibilisation aux effets des pesticides qui nuisent aux populations d'insectes, qui sont des proies importantes pour de nombreuses espèces d'oiseaux aquatiques	Pollution	Communauté agricole
	Sensibilisation, éducation et intendance pour réduire les perturbations liées à la navigation de plaisance près des colonies de nidification (en particulier pour les colonies de Sternes pierregarins et de Guifettes noires)	Perturbation de l'habitat, perte de nids, mortalité des adultes et des oisillons	Public et propriétaires fonciers		

a La perte d'habitat comprend la destruction, la dégradation et la fragmentation de l'habitat.

b Voir les applications d'un renforcement de la surveillance dans le tableau 17.

**Tableau 11. Mesures de conservation pour les espèces prioritaires d'oiseaux de rivage associées au littoral**

Groupe d'espèces prioritaires	Espèces	Initiative de conservation	Mesure de conservation	Menace visée	Public cible
Oiseaux de rivage (associés au littoral)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bécasseau maubèche (<i>rufa</i>)</li> <li>Bécasseau semipalmé</li> </ul>	Protection, restauration et gestion de l'habitat	Protection des habitats intertidaux et côtiers importants pour les haltes migratoires et les sites de repos	Changements climatiques, perte d'habitat <sup>a</sup>	Partenaires de conservation du PCHE
			Gestion des milieux humides et des rivages pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>Lutter contre les espèces envahissantes;</li> <li>Gérer la végétation pour créer un habitat optimal pour la recherche de nourriture;</li> <li>Maintenir les niveaux d'eau pour créer ou maintenir des habitats de halte migratoire et de repos<sup>b</sup></li> </ul>	Perte d'habitat, espèces envahissantes	Partenaires de conservation du PCHE
		Politiques sur l'utilisation des terres et de l'eau	Améliorer les politiques existantes en matière de protection des côtes et du littoral	Perte d'habitat	Provinces et décideurs politiques
			Améliorer les politiques existantes pour limiter l'artificialisation et l'aménagement des berges	Destruction et dégradation de l'habitat	Provinces et décideurs politiques
		Science	Améliorer la surveillance des populations d'oiseaux de rivage associés au littoral	Manque de connaissances <sup>c</sup>	Partenaires de conservation du PCHE
		Communication, éducation et sensibilisation	Sensibilisation, éducation et intendance pour réduire les perturbations anthropiques aux sites de repos et de halte migratoire	Perturbation de l'habitat, perte de nids, mortalité des adultes et des oisillons	Public
Promouvoir des programmes, comme les programmes de littoral vivant et de rivages verts, pour réduire l'artificialisation des berges	Destruction et dégradation de l'habitat		Propriétaires et gestionnaires de secteurs riverains		

a La perte d'habitat comprend la destruction, la dégradation et la fragmentation de l'habitat.

b Voir Iglecia et Winn (2021) pour les lignes directrices sur la gestion des niveaux d'eau pour les oiseaux de rivage.

c Voir les applications d'un renforcement de la surveillance dans le tableau 17.

**Tableau 12. Mesures de conservation pour les espèces d'oiseaux terrestres prioritaires associées aux milieux humides**

Groupe d'espèces prioritaires	Espèces	Initiative de conservation	Mesure de conservation	Menace visée	Public cible
Oiseaux terrestres (associés aux milieux humides)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bruant de Nelson</li> <li>Bruant de Lincoln</li> </ul>	Protection, restauration et gestion de l'habitat	Protection et restauration des marais salés et des tourbières	Changements climatiques, perte d'habitat <sup>a</sup>	Partenaires de conservation du PCHE
			Restaurer les milieux humides dégradés en éliminant et en contrôlant les espèces envahissantes	Espèces envahissantes	Partenaires de conservation du PCHE
		Politiques sur l'utilisation des terres et de l'eau	Incorporer et améliorer les politiques relatives à l'augmentation des zones tampons autour des milieux humides	Perte d'habitat	Provinces et décideurs politiques
		Science	Améliorer la surveillance des populations d'oiseaux terrestres associés aux milieux humides	Manque de connaissances <sup>b</sup>	Partenaires de conservation du PCHE
		Communication, éducation et sensibilisation	Sensibilisation et éducation pour promouvoir les peuplements de feuillus intolérants de début de succession	Perte d'habitat	Propriétaires de lot boisé

a La perte d'habitat comprend la destruction, la dégradation et la fragmentation de l'habitat.

b Voir les applications d'un renforcement de la surveillance dans le tableau 17.

**Tableau 13. Mesures de conservation pour les espèces prioritaires d'oiseaux terrestres et d'oiseaux de rivage associées aux forêts**

Groupe d'espèces prioritaires	Espèces	Initiative de conservation	Mesure de conservation	Menace visée	Public cible
Oiseaux terrestres et oiseaux de rivage (associés aux forêts)	Oiseaux terrestres <ul style="list-style-type: none"> <li>• Autour des palombes</li> <li>• Mésange à tête brune</li> <li>• Moucherolle à côtés olive</li> <li>• Piranga écarlate</li> </ul> Oiseau de rivage : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bécasse d'Amérique</li> </ul>	Protection, restauration et gestion de l'habitat	Protection et gestion des forêts hémiboréales, des forêts de feuillus et des peuplements forestiers adultes	Changements climatiques, perte d'habitat <sup>a</sup>	Partenaires de conservation du PCHE
			Contrôle et élimination des espèces envahissantes	Espèces envahissantes	Partenaires de conservation du PCHE
		Politiques sur l'utilisation des terres et de l'eau	Développement de meilleures pratiques de gestion pour l'Autour des palombes et intégration dans les plans de gestion	Perte d'habitat	Provinces
		Science	Améliorer la surveillance des populations d'oiseaux terrestres et d'oiseaux de rivage associés aux forêts	Manque de connaissances <sup>b</sup>	Partenaires de conservation du PCHE
		Communication, éducation et sensibilisation	Activités de sensibilisation et d'intendance visant à promouvoir les meilleures pratiques de gestion forestière	Perte d'habitat	Propriétaires privés et industrie forestière
			Intendance favorisant la restauration des marécages arbustifs	Perte d'habitat	Propriétaires fonciers

a La perte d'habitat comprend la destruction, la dégradation et la fragmentation de l'habitat.

b Voir les applications d'un renforcement de la surveillance dans le tableau 17.

**Tableau 14. Mesures de conservation pour les espèces d'oiseaux terrestres prioritaires associées aux herbacées**

Groupe d'espèces prioritaires	Espèces	Initiative de conservation	Mesure de conservation	Menace visée	Public cible
Oiseaux terrestres (associés aux herbacées)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hibou des marais</li> <li>• Goglu des prés</li> </ul>	Protection, restauration et gestion de l'habitat	Restauration et protection des prairies ou de l'agriculture pérenne	Changements climatiques, perte d'habitat <sup>a</sup>	Partenaires de conservation du PCHE
			Contrôle et élimination des espèces envahissantes	Espèces envahissantes	Partenaires de conservation du PCHE
		Politiques sur l'utilisation des terres et de l'eau	Programmes d'incitation à la fauche différée	Perturbation de l'habitat, perte de nids, mortalité des poussins	Provinces
			Élaborer/renforcer des politiques limitant les applications de pesticides prophylactiques	Pollution	Provinces
		Science	Améliorer la surveillance des populations d'oiseaux terrestres associés aux herbacées	Manque de connaissances <sup>b</sup>	Partenaires de conservation du PCHE
		Communication, éducation et sensibilisation	Intendance des terres agricoles au profit des oiseaux champêtres	Perte d'habitat	Provinces
			Développer et promouvoir les meilleures pratiques de gestion pour les oiseaux champêtres	Perte d'habitat	Secteur agricole
			Promouvoir la lutte antiparasitaire intégrée pour réduire l'utilisation des pesticides	Pollution	Secteur agricole

a La perte d'habitat comprend la destruction, la dégradation et la fragmentation de l'habitat.

b Voir les applications d'un renforcement de la surveillance dans le tableau 17.

**Tableau 15. Mesures de conservation pour les espèces d'oiseaux terrestres prioritaires associées aux zones riveraines**

Groupe d'espèces prioritaires	Espèces	Initiative de conservation	Mesure de conservation	Menace visée	Public cible
Oiseaux terrestres (associées aux zones riveraines)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quiscale rouilleux</li> <li>• Hironnelle de rivage</li> </ul>	Protection, restauration et gestion de l'habitat	Protection des berges et des côtes importantes pour la reproduction de l'Hironnelle de rivage	Changements climatiques, perte d'habitat <sup>a</sup>	Partenaires de conservation du PCHE
			Protection des milieux humides importante pour le repos de l'Hironnelle de rivage pendant la reproduction et la migration	Changements climatiques, perte d'habitat	Partenaires de conservation du PCHE
			Restauration et protection des milieux humides forestiers et des marécages arbustifs d'aulnes	Changements climatiques, perte d'habitat	Partenaires de conservation du PCHE
			Contrôle et élimination des espèces envahissantes	Espèces envahissantes	Partenaires de conservation du PCHE
		Politiques sur l'utilisation des terres et de l'eau	Élaborer des politiques visant à augmenter les zones tampons autour des milieux humides forestiers	Perte d'habitat	Provinces
		Science	Améliorer la surveillance des populations d'oiseaux terrestres associés aux zones riveraines	Manque de connaissances <sup>b</sup>	Partenaires de conservation du PCHE
		Communication, éducation et sensibilisation	Promouvoir les berges vertes (naturalisées) et réduire l'artificialisation des berges.	Perte d'habitat	Promoteurs et propriétaires de terrains côtiers
			Réduction des perturbations de la nidification des Hironnelles de rivage	Perte d'habitat	Exploitants de carrières de sable

a La perte d'habitat comprend la destruction, la dégradation et la fragmentation de l'habitat.

b Voir les applications d'un renforcement de la surveillance dans le tableau 17.

## Objectifs des activités touchant la dimension humaine

Le PCHE vise à renforcer les programmes et les projets qui appuient et préconisent un nombre croissant de chasseurs de sauvagine, d'autres défenseurs de l'environnement et tous ceux qui appuient activement la conservation des oiseaux et des habitats ou qui aimeraient le faire. Lors de l'élaboration de nouveaux projets et pour tirer parti des projets en cours, le PCHE aura les objectifs suivants :

1. Examiner la structure organisationnelle du PCHE (annexe 1) pour déterminer la meilleure façon de coordonner et d'appuyer les partenaires dans toutes les provinces du PCHE et œuvrant sur tous les types d'habitats pour les idées, les enjeux, les questions, l'établissement d'objectifs et le suivi des progrès liés aux dimensions humaines. Ces travaux peuvent comprendre les éléments suivants :
  - Former un groupe de travail sur les dimensions humaines du PCHE;
  - Identifier et recruter des membres de comités techniques ayant une formation et une expérience dans le domaine des dimensions humaines.
2. Déterminer les moyens de créer de nouveaux programmes ou d'améliorer les programmes existants afin de mobiliser les publics cibles :
  - Déterminer les publics cibles avec lesquels le PCHE pourrait collaborer pour appuyer l'objectif 3 du PNAGS (p. ex. chasseurs, ornithologues amateurs, propriétaires fonciers privés, populations urbaines et rurales);
  - Évaluer les données existantes sur les dimensions humaines (c.-à-d. des mesures pour éclairer les objectifs relatifs aux dimensions humaines);

- Adopter une approche « Une seule santé », dans la mesure du possible;
  - Prendre en compte la diversité, l'équité, la justice et l'inclusion et relever les possibilités pour les individus et les groupes sous-représentés et marginalisés à participer aux efforts de conservation.
3. Comblent les lacunes en matière de connaissances sur les dimensions humaines grâce aux étapes suivantes :
    - Approfondir la compréhension des motivations des divers publics actuels et potentiels du PCHE;
    - Développer et soutenir le sondage national sur la conservation des habitats des oiseaux (Harshaw et Sainsbury, 2023a, 2023b);
    - Soutenir la diffusion des données sur les dimensions humaines au moyen de discussions avec d'autres plans conjoints sur l'habitat et des chercheurs (p. ex. série de webinaires sur les dimensions humaines du PNAGS).
  4. Élaborer un plan stratégique pour guider les futures dimensions humaines, les lignes directrices et les mesures de conservation du PCHE.

## COLLABORATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES

Le PCHE vise à développer des approches de conservation des habitats et des espèces qui tiennent en compte des multiples systèmes de connaissances et cultures autochtones. Lorsque les objectifs communs en matière de conservation sont identifiés entre les communautés autochtones, le PCHE, et les gouvernements, le PCHE encourage la réalisation d'initiatives de conservation autochtones, permettant ainsi un engagement significatif des peuples autochtones au processus de planification et de mise en oeuvre de la conservation.

Les recommandations pour les partenaires du PCHE (adaptées de Kennedy et coll., 2021 et <https://weavingknowledges.ca/>) sont les suivantes :

- Trouver des moyens appropriés de sensibiliser les communautés autochtones à des fins de participation aux projets;
- Développer des plans de conservation et de gestion en collaboration avec les communautés autochtones;
- Travailler avec les peuples autochtones pour identifier les connaissances autochtones qui peuvent être partagées afin de faciliter et d'améliorer le processus de prise de décision en matière de conservation.

## PRÉVISIONS DE DÉPENSES

La figure 7, la figure 8 et le tableau 16 décrivent les dépenses prévues nécessaires pour entreprendre des mesures de conservation de la sauvagine et atteindre les objectifs du Plan pour 2030. Les dépenses n'indiquent pas l'étendue complète des ressources nécessaires pour bénéficier à tous les oiseaux et à tous les habitats d'oiseaux ciblés par le PCHE. Une ventilation plus détaillée par province figure à l'annexe 2.

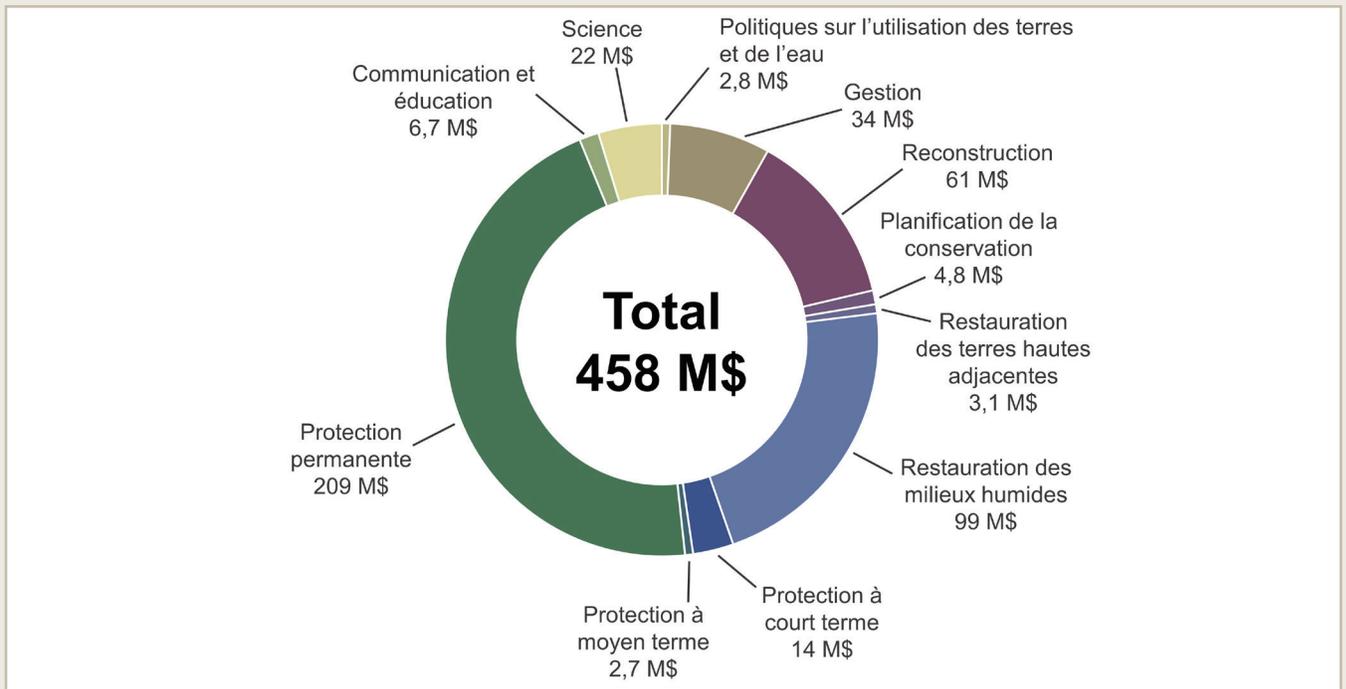


Figure 7. Dépenses prévues du PCHE pour la conservation de la sauvagine par initiative

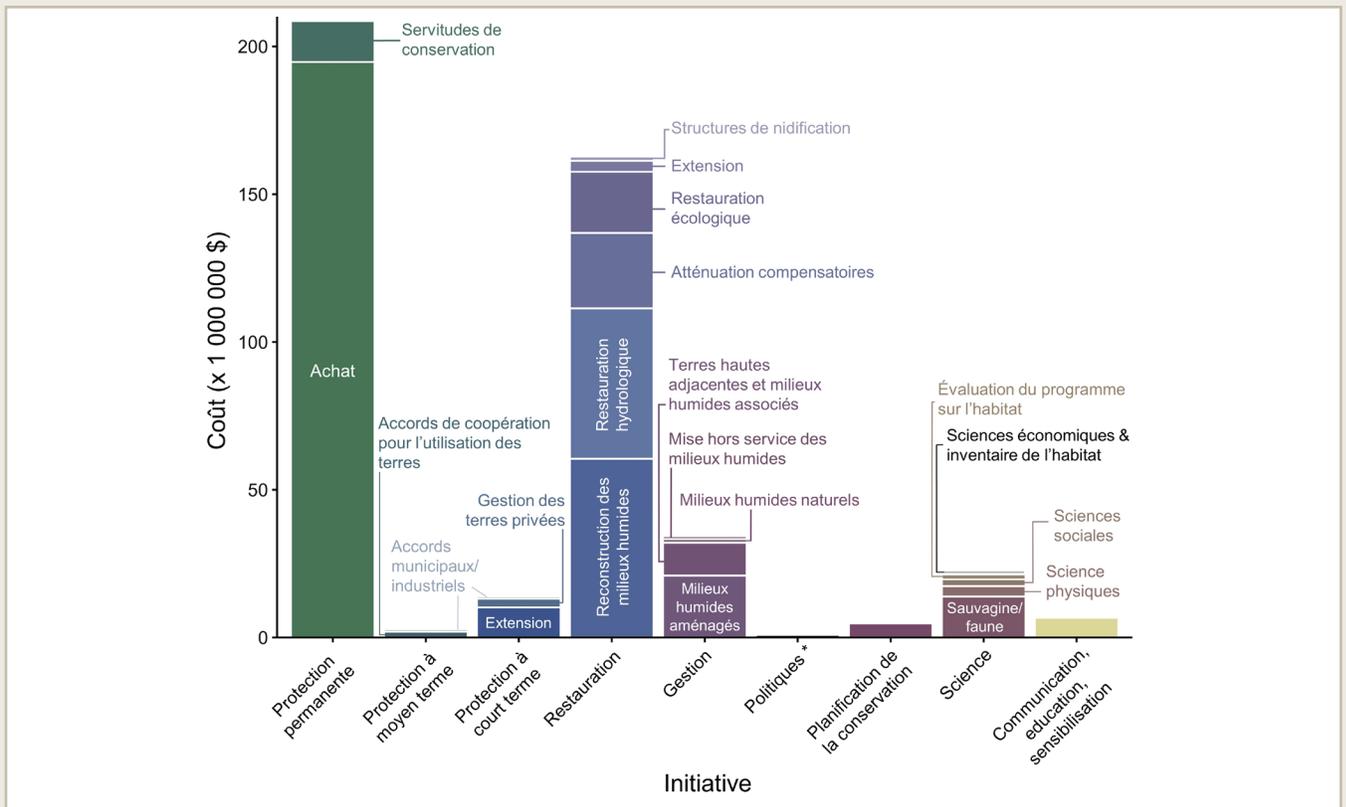


Figure 8. Dépenses prévues par initiative et par programme du PCHE

\* La politique sur l'utilisation des terres et de l'eau comprend la planification intégrée de l'utilisation des terres, la politique agricole, la politique sur les terres forestières, les relations avec le gouvernement et l'industrie et la politique relative aux milieux humides.

**Tableau 16. Programmes prioritaires du PCHE pour la sauvagine et les coûts connexes par initiative**

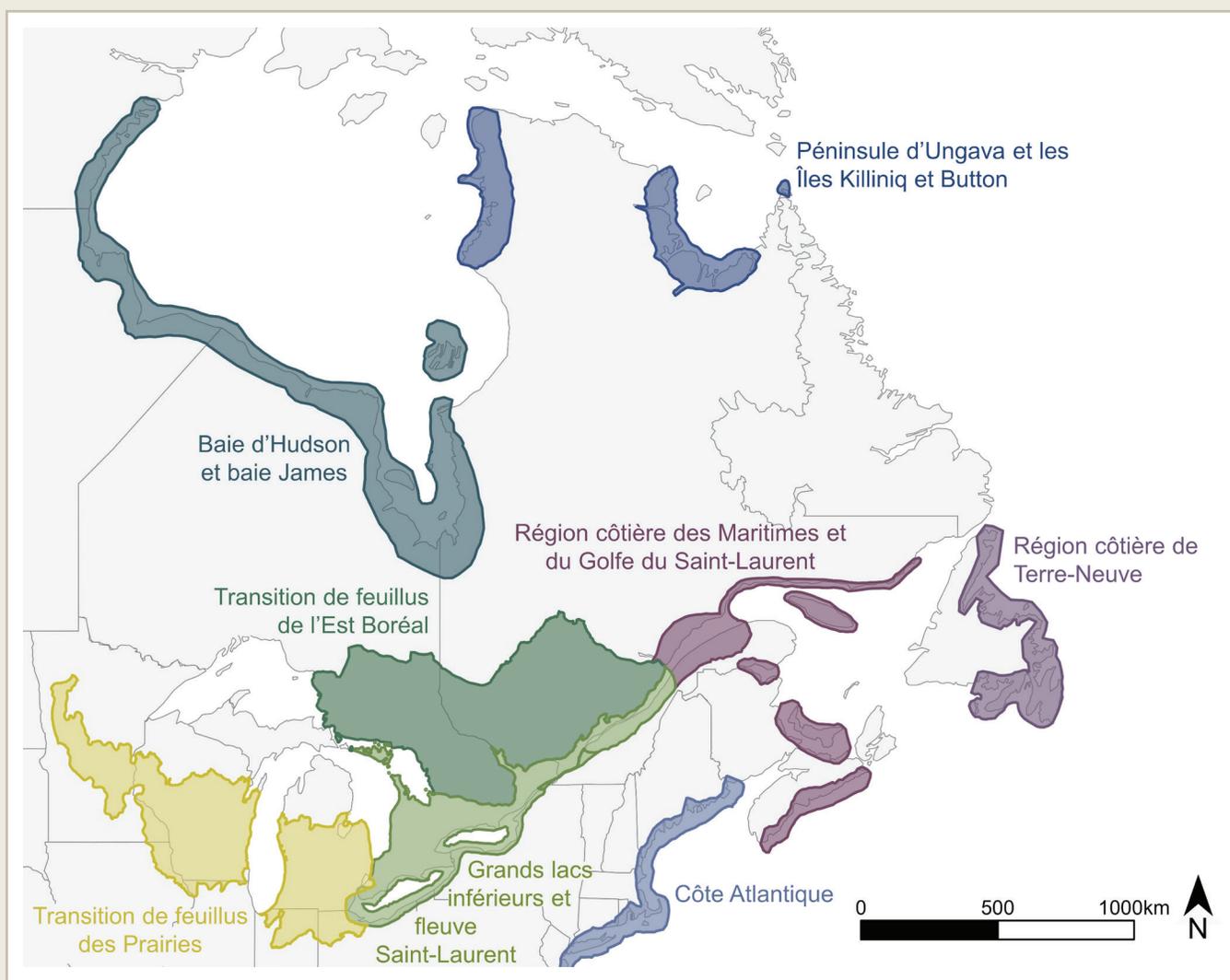
Initiative		Programme	Superficie (ha)			Ressources requises
			Milieux humides	Terres hautes adjacentes	Total	
Protection de l'habitat	Permanente	Servitude de conservation	3 910	12 017	15 927	13 880 181 \$
		Achat	74 859	123 134	197 993	194 746 400 \$
	Moyen terme	Accords de coopération pour l'utilisation des terres	15 367	20 161	35 528	1 976 553 \$
		Accords municipaux/industriels	3 300	1 100	4 400	770 000 \$
	Court terme	Extension	489 000	9 125	498 125	10 193 730 \$
		Accords municipaux/industriels	0	0	0	775 000 \$
		Gestion des terres privées	10 100	0	10 100	2 900 000 \$
Restauration de l'habitat	Atténuation compensatoire	1 082	0	1 082	25 533 458 \$	
	Restauration écologique	1 542	242	1 784	20 738 200 \$	
	Extension	1 914	0	1 914	3 700 000 \$	
	Restauration hydrologique	3 699	0	3 699	50 857 750 \$	
	Structures de nidification	509	593	1 102	1 416 400 \$	
	Reconstruction des milieux humides	7 237	0	7 237	60 502 500 \$	
Gestion de l'habitat	Mise hors service (milieux humides)	349	0	349	934 000 \$	
	Milieux humides aménagés	31 362	0	31 362	20 958 892 \$	
	Milieux humides naturels	114 980	0	114 980	1 264 788 \$	
	Structures de nidification	0	11 893	11 893	125 000 \$	
	Terres hautes adjacentes	15 989	381 154	397 143	11 107 630 \$	
Politiques sur l'utilisation des terres et de l'eau	Planification intégrée de l'utilisation des terres autochtones	S.O.	S.O.	S.O.	675 000 \$	
	Politique agricole	S.O.	S.O.	S.O.	500 000 \$	
	Politique relative aux terres forestières	S.O.	S.O.	S.O.	237 250 \$	
	Relations avec le gouvernement et l'industrie	S.O.	S.O.	S.O.	500 380 \$	
	Politique sur les milieux humides	S.O.	S.O.	S.O.	910 000 \$	
Planification de la conservation		S.O.	S.O.	S.O.	4 762 800 \$	
Sciences	Science économique	S.O.	S.O.	S.O.	250 000 \$	
	Inventaire des habitats et des paysages	S.O.	S.O.	S.O.	150 000 \$	
	Évaluation du programme sur l'habitat	S.O.	S.O.	S.O.	1 650 000 \$	
	Sciences physiques	S.O.	S.O.	S.O.	3 522 679 \$	
	Sciences sociales	S.O.	S.O.	S.O.	2 287 000 \$	
	Science de la sauvagine et de la faune	S.O.	S.O.	S.O.	13 855 000 \$	
Communication, éducation et sensibilisation		S.O.	S.O.	S.O.	6 660 957 \$	

S.O. : non applicable

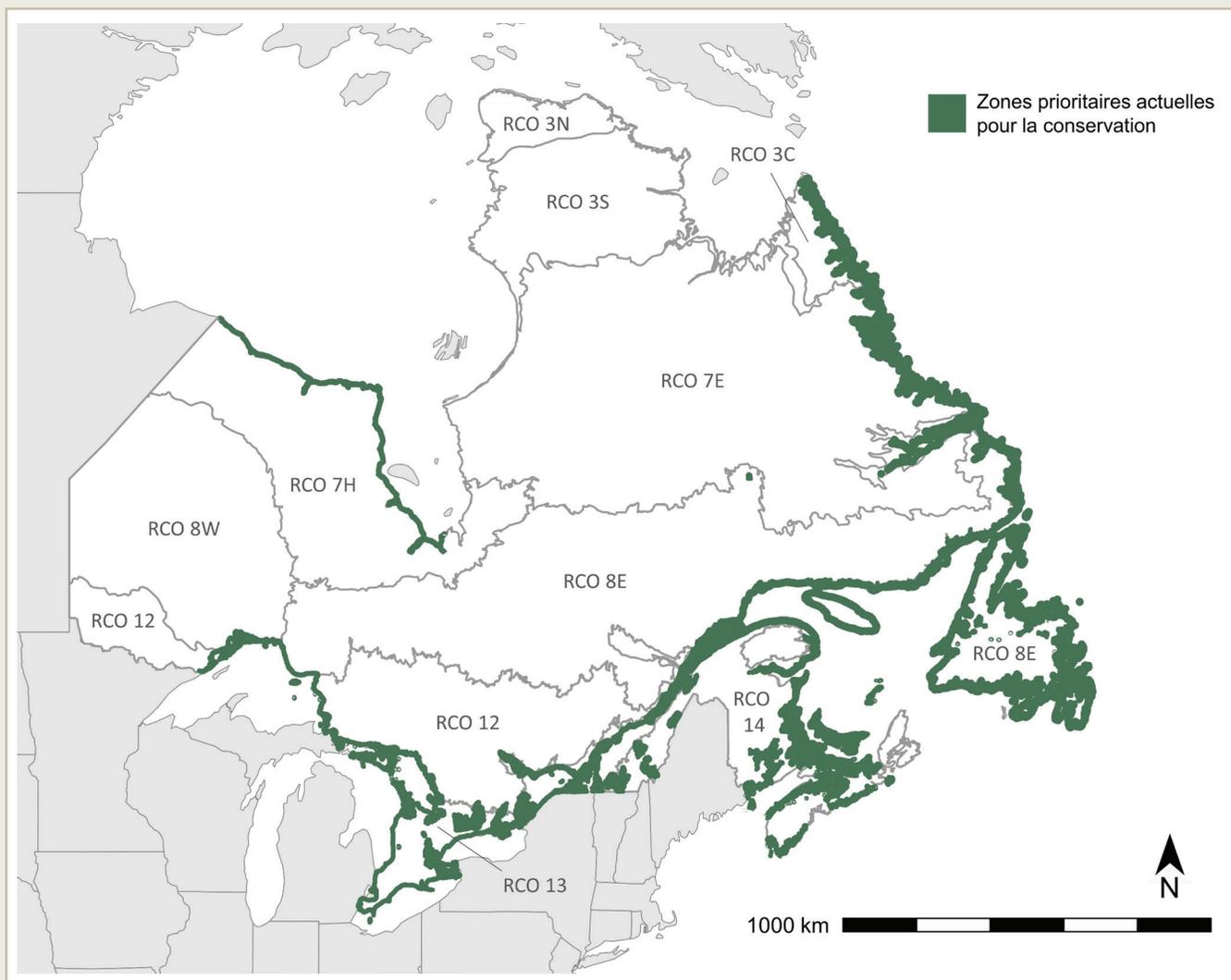
## SECTEURS PRIORITAIRES POUR LA CONSERVATION

Le PCHE compte six zones d'importance continentale reconnues par le PNAGS (Comité du Plan du PNAGS, 2012), soit la région côtière de Terre-Neuve, la région côtière des Maritimes et le golfe du Saint-Laurent, la zone de transition de la forêt mixte boréale de l'Est, les Grands Lacs inférieurs et le fleuve Saint-Laurent, la baie d'Hudson et la baie James, ainsi que la péninsule d'Ungava et les îles Killiniq et Button (figure 9). Le PCHE comprend également 317 zones importantes pour la conservation des oiseaux (zones importantes pour la conservation des oiseaux au Canada de BirdLife International), 51 zones clés pour la biodiversité (KBA Canada, 2024), 20 sites Ramsar (c.-à-d. milieux humides d'importance internationale; Ramsar, 2024), 52 sites d'habitat clé des canards de mer (Bowman et coll., 2022) et un site du Réseau de réserves pour les oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental (baie de Fundy; carte des sites – RRRORHO).

Le Plan de mise en œuvre du PCHE de 2015-2020 a permis de déterminer les secteurs cibles pour la mise en œuvre de la conservation grâce à des consultations avec des biologistes de la sauvagine d'organisations partenaires du PCHE. Ces zones cibles étaient principalement concentrées le long des rives marines et des Grands Lacs, ainsi que dans certaines zones intérieures du sud de l'Ontario, du Québec et des provinces de l'Atlantique (figure 10).



**Figure 9.** Zones du PNAGS de grande importance continentale pour la sauvagine d'Amérique du Nord dans la région du PCHE  
Carte générée à partir de la carte révisée pour la révision du PNAGS de 2012.



**Figure 10.** Zones prioritaires actuelles du PCHE pour la conservation

La carte montre les limites provisoires des RCO, qui pourront changer. RCO présentés à titre de référence.

À ce jour, les partenaires du PCHE ont élaboré des outils d'aide à la décision et ont déterminé les sites prioritaires à conserver au sein du PCHE afin de répondre aux priorités et aux besoins de leur organisation.

- Zones prioritaires pour la sauvagine de Canards Illimités Canada : Les aires de conservation prioritaires ont été établies de façon indépendante au sein de chaque unité administrative de CIC (Ontario, Québec et Canada atlantique). L'approche diffère légèrement d'une province à l'autre en raison des données disponibles et des difficultés propres au paysage. Cependant, chaque secteur s'est concentré sur l'endroit où travailler et sur ce qui devait être réalisé en fonction des besoins prioritaires de la sauvagine, des risques pour l'habitat et des possibilités du PCHE. CIC a préparé des plans détaillés pour chaque zone de conservation prioritaire afin de déterminer les menaces pesant sur l'habitat, d'établir des objectifs en matière d'habitat et de décrire les mesures de conservation nécessaires pour atteindre les objectifs.
- Le système de conservation de Conservation de la nature Canada : CNC vise à conserver les meilleurs habitats naturels du Canada pour la faune et adhère à une approche fondée sur [les normes ouvertes dans la pratique de la conservation](#). Le processus de conservation de CNC fonctionne à trois échelles spatiales : i) écorégions ii) zones naturelles et iii) propriétés ou projets. Grâce au processus de planification de l'écorégion, CNC a relevé près de 100 zones naturelles essentielles à la protection des habitats naturels et des espèces du Canada, dont 34 font partie du PCHE. Dans ces zones naturelles, CNC a élaboré des stratégies spécifiques pour les espèces et les habitats devant être conservés ou restaurés.



Le projet de restauration Lavigne, d'une superficie totale de 14 hectares (35 acres), comprend un marais de 3,6 hectares (9 acres) qui constitue un excellent habitat de reproduction et de repos pour la sauvagine et d'autres espèces d'oiseaux, comme le Petit Blongios. Le projet borde la rivière des Outaouais en Ontario et les Laurentides au Québec./  
Canards Illimités Canada

Bien que de nombreuses zones importantes aient été identifiées et que des outils d'aide à la décision spécifiques aux partenaires aient été élaborés, il n'existe pas de cadre commun de hiérarchisation des paysages qui intègre les données, les connaissances et les outils disponibles pour les espèces prioritaires de sauvagine et autres que la sauvagine dans l'ensemble du PCHE. De plus, des progrès considérables ont été réalisés sur le plan des technologies de télédétection et de la disponibilité d'images aériennes et satellitaires à haute résolution, des capacités informatiques et statistiques pour prédire les associations espèce-habitat, de notre compréhension des effets des changements climatiques et des dimensions humaines de la conservation. Ces avancées pourraient être utilisées pour mieux définir et caractériser les habitats de grande importance écologique au sein du PCHE. Afin de consolider et d'optimiser plus efficacement la planification de la conservation au sein du PCHE et entre ses partenaires, il est nécessaire de disposer d'un cadre unique à l'échelle du PCHE pour définir les paysages de grande importance pour toutes les espèces prioritaires du PCHE et les populations humaines. L'un des principaux objectifs de ce plan est d'utiliser les données scientifiques les plus récentes, les informations issues de la recherche, les outils informatiques et la mobilisation des intervenants pour élaborer un cadre de hiérarchisation des paysages plus précis (tableau 17).

## BESOINS SCIENTIFIQUES

Des données scientifiques fiables contribuent au PCHE en éclairant les processus décisionnels qui orientent les mesures de conservation. Les partenaires du PCHE ont relevé des besoins scientifiques essentiels pour améliorer les connaissances biologiques et écologiques et la compréhension des espèces et des habitats prioritaires, l'efficacité des mesures de conservation et les dimensions humaines de la conservation au sein du PCHE (tableau 17).

**Tableau 17. Besoins scientifiques du PCHE, exigences et recommandations en matière de données, objectifs de recherche et applications**

Besoins scientifiques	Exigences et recommandations en matière de données	Objectifs de recherche	Application
Intégration des savoirs autochtones	Savoirs autochtones	Tous les programmes scientifiques du PCHE	Élaborer des approches de surveillance et de recherche environnementales qui : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tiennent compte de multiples systèmes de connaissances autochtones;</li> <li>• Mettent l'accent sur une mobilisation significative et adaptée à leurs cultures dans le processus de recherche</li> </ul>
Recherche et suivi des espèces prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Données démographiques</li> <li>• Mesures des couples, des couvées et de la taille des couvées dans différents milieux humides</li> <li>• Facteurs limitatifs pour les espèces prioritaires</li> <li>• Associations espèces-habitat</li> </ul>	Espèces prioritaires du PCHE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Orienter la conservation et la gestion des espèces et des habitats</li> <li>• Orienter la gestion adaptative</li> <li>• Utilisés comme outils d'aide à la décision pour orienter la sélection des secteurs prioritaires pour la mise en œuvre de la conservation</li> <li>• Évaluer le rendement des programmes d'habitat existants en ce qui concerne les avantages pour les oiseaux</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité des milieux humides</li> <li>• Établissement des couples</li> <li>• Survie des canetons</li> <li>• Succès de nidification</li> </ul>	Sauvagine prioritaire du PCHE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la connaissance de la démographie actuelle des espèces et des modes d'utilisation de l'habitat</li> <li>• Permettre des efforts de conservation pour les espèces plus ciblés</li> <li>• Évaluer le rendement des programmes d'habitat existants en ce qui concerne les avantages pour les oiseaux</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des mouvements individuels par émetteur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Canard colvert</li> <li>• Canard noir</li> <li>• Eider à duvet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer les connaissances sur la démographie des espèces, la propension à la reproduction et l'utilisation de l'habitat</li> <li>• Permettre des efforts de conservation pour les espèces plus ciblés</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité des cavités de nidification à l'échelle du paysage</li> <li>• Facteurs qui affectent la dynamique de la disponibilité naturelle des cavités</li> <li>• Rôle des structures artificielles de nidification (p. ex. nicherons) dans la dynamique des populations et les programmes d'habitat</li> <li>• Succès de la nidification</li> <li>• Données démographiques</li> </ul>	Espèces nichant dans des cavités, comme : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Canard branchu</li> <li>• Garrot à œil d'or</li> <li>• Garrot d'Islande</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comblent les lacunes en matière d'information</li> <li>• Permettre des efforts de conservation pour les espèces plus ciblés</li> <li>• Évaluer le rendement des programmes d'habitat existants en ce qui concerne les avantages pour les oiseaux</li> </ul>
	Renforcement de la surveillance (en particulier dans les parties septentrionales du PCHE) pour comprendre les espèces : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Répartition</li> <li>• Abondance</li> <li>• Tendances démographiques</li> </ul>	Oiseaux aquatiques, oiseaux de rivage et oiseaux terrestres prioritaires du PCHE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à la connaissance de l'utilisation et des besoins en matière d'habitat</li> <li>• Évaluer le rendement des programmes d'habitat existants en ce qui concerne les avantages pour les oiseaux</li> <li>• Déterminer et comprendre les effets des menaces sur les espèces dans leur aire de répartition</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effets de l'utilisation de pesticides et du déclin des insectes</li> </ul>	Espèces insectivores aériennes prioritaires du PCHE, comme les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Moucherolle à côtés olive</li> <li>• Hirondelle de rivage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déterminer et comprendre les effets des menaces sur les espèces dans leur aire de répartition</li> <li>• Permettre des efforts de conservation pour les espèces plus ciblés</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre les principales maladies et leur impact sur les espèces prioritaires</li> </ul>	Espèces prioritaires du PCHE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déterminer et comprendre les effets des menaces sur les espèces dans leur aire de répartition</li> <li>• Permettre des efforts de conservation pour les espèces plus ciblés</li> </ul>

**Tableau 17. Suite**

Besoins scientifiques	Exigences et recommandations en matière de données	Objectifs de recherche	Application
Modélisation statistique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer les modèles d'abondance des espèces</li> </ul>	Oiseaux aquatiques, oiseaux de rivage et oiseaux terrestres prioritaires du PCHE <sup>a</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comblent les lacunes en matière d'information</li> <li>Contribuer à la connaissance de l'utilisation et des besoins en matière d'habitat</li> <li>Permettre des efforts de conservation pour les espèces plus ciblées</li> </ul>
Réduction des coûts de relevés de populations	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déterminer le potentiel d'intégration des données issues des relevés</li> <li>Trouver des méthodes d'optimisation des relevés</li> <li>Explorer la façon d'utiliser les données scientifiques communautaires (p. ex. eBird, iNaturalist)</li> </ul>	Relevés qui surveillent les espèces prioritaires du PCHE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer l'affectation des ressources aux efforts prioritaires de surveillance des espèces</li> <li>Maximiser le rendement du capital investi pour les programmes de relevés de population à long terme</li> </ul>
Amélioration des données sur l'habitat	<ul style="list-style-type: none"> <li>Couches de classification des milieux humides qui :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Couvrent l'ensemble du PCHE;</li> <li>Fournissent au moins une classification des milieux humides dans les 5 classes canadiennes (eaux libres peu profondes, marais émergents, marécages, tourbières, fen).</li> </ul> </li> <li>Risque de conversion du paysage (p. ex. perte de milieux humides, urbanisation, récolte forestière)</li> </ul>	Habitats prioritaires du PCHE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer la compréhension des associations entre espèces et habitats</li> <li>Améliorer la modélisation de l'abondance</li> <li>Améliorer la planification de la conservation et faire progresser la gestion fondée sur la science</li> <li>Délimiter les zones importantes pour les mesures de conservation</li> <li>Utilisés comme outils d'aide à la décision pour orienter la sélection des secteurs prioritaires pour la mise en œuvre de la conservation</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impacts des changements climatiques sur la biodiversité</li> <li>Services écosystémiques fournis par les habitats prioritaires du PCHE</li> <li>Recherche associée à des projets le long du Saint-Laurent et aux retenues d'eaux côtières dans le Canada atlantique</li> </ul>	Habitats prioritaires du PCHE	<p>Améliorer nos connaissances sur la meilleure façon de gérer et de restaurer les habitats du PCHE et contribuer aux points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Solutions climatiques basées sur la nature;</li> <li>Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal pour arrêter et inverser la perte de biodiversité.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Héberger des sources de données partagées dans le cadre du partenariat du PCHE (p. ex. portail Web)</li> </ul>	Données sur l'habitat du PCHE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer le partage de l'information et l'adoption des projets</li> </ul>
Élaboration d'outils d'aide à la décision	<ul style="list-style-type: none"> <li>Modélisation de l'abondance et de la répartition des espèces</li> <li>Identifier les dimensions humaines importantes</li> <li>Amélioration des données de classification des habitats (voir ci-dessus)</li> <li>Établir un lien entre les données démographiques, l'état de l'habitat et les objectifs en matière de fourniture d'habitat</li> </ul>	Espèces et habitats prioritaires du PCHE	<p>Intégrer de nouvelles informations dans des outils prototypes avancés pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les lieux prioritaires pour la conservation des espèces et des habitats;</li> <li>Renforcer les populations d'espèces prioritaires.</li> </ul>

a Travaux en cours pour améliorer les modèles d'abondance des espèces pour de nombreuses espèces prioritaires du PCHE autres que la sauvagine associées aux forêts

En plus des activités scientifiques décrites dans le tableau 17, le PCHE continuera de travailler avec les plans conjoints d'espèces pour promouvoir la conservation des espèces prioritaires du PCHE. À titre d'exemple, le PCHE continuera de collaborer avec le Plan conjoint sur le Canard noir pour évaluer les retombées des projets de conservation du Canard noir. La collaboration continue avec le Plan conjoint des canards de mer pour relever les synergies permettra également de maximiser les avantages en matière de conservation pour l'Eider à duvet.

# RÉFÉRENCES

- Berlanga, H., J.A. Kennedy, T.D. Rich, M.C. Arizmendi, C.J. Beardmore, P.J. Blancher, G.S. Butcher, A.R. Couturier, A.A. Dayer, D.W. Demarest, W.E. Eaton, M. Gustafson, E. Inigo-Elias, E.A. Krebs, A.O. Panjabi, V. Rodriguez Contreras, K.V. Rosenberg, J.M. Ruth, E. Santana Castellon, R. Ma. Vidal, T. Will. 2010. *Sauver nos oiseaux communs : Partenaires d'envol Vision trinationale pour la conservation des oiseaux terrestres*. Cornell Lab of Ornithology. Ithaca, NY.
- Betts, M.G., Z. Yang, A.S. Hadley, A.C. Smith, J.S. Rousseau, J.M. Northrup, J.J. Nocera, N. Gorelick, B.D. Gerber. 2022. Forest degradation drives widespread avian habitat and population declines. *Nature Ecology & Evolution*. 6: 709-719.
- Bowman, T.D., J.L. Churchill, C. Lepage, S.S. Badzinski, S.G. Gilliland, N. McLellan, E. Silverman. 2022. *Atlas of sea duck key habitat sites in North America*. Plan conjoint des canards de mer. Mars 2022. <https://seaduckjv.org/science-resources/sea-duck-key-habitat-sites-atlas/>.
- Calvert, A.M., C.A. Bishop, R.D. Elliot, E.A. Drebs, T.M. Kydd, C.S. Machtans, G.J. Robertson. 2013. A synthesis of human-related avian mortality in Canada. *Avian Conservation & Ecology*. 8(2): 11.
- Canards Illimités Canada (CIC). Southern Ontario Wetland Conversion Analysis. [https://longpointbiosphere.com/download/Environment/duc\\_ontariowca\\_optimized.pdf](https://longpointbiosphere.com/download/Environment/duc_ontariowca_optimized.pdf)
- Cohen, J.M., E.L. Sauer, O. Santiago, S. Spencer, J.R. Rohr. 2020. Divergent impacts of warming weather on wildlife disease risk across climates. *Science*. 370(6519): eabb1702.
- Commission de coopération environnementale (CCE). 2023. *Couverture terrestre de l'Amérique du Nord, 2020 à 30 m*. Système nord-américain de surveillance des changements dans la couverture terrestre, en collaboration avec le Centre canadien de cartographie et d'observation de la terre (CCCOT) de Ressources naturelles Canada (RNCAN), United States Geological Survey (USGS), l'Instituto Nacional de Estadística y Geografía (INEGI), la Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad (CONABIO), Comisión Nacional Forestal (Conafor). Ed. 1.0. Données raster digitales [30 m]. Disponible à <http://www.cec.org/fr/atlas-environnemental-de-lamerique-du-nord/couverture-terrestre-30m-2020/>
- Comité du Plan du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS). 2012. *Plan nord-américain de gestion de la sauvagine pour 2012 : Les gens au service de la conservation de la sauvagine et des terres humides*. Department of the Interior, U.S. Fish and Wildlife Service, Washington, D.C., É.-U.; Environnement Canada, Service canadien de la faune, Ottawa, Ontario, Canada; Secretario de Medio Ambiente y Recursos Naturales, Mexico, Mexico.
- Comité technique sur la sauvagine du Service canadien de la faune. 2023. *Situation des populations d'oiseaux migrateurs considérés comme gibier au Canada – 2023*. Rapport du Service canadien de la faune sur la réglementation concernant les oiseaux migrateurs numéro 58.
- Conseil de gestion du Plan conjoint sur le Canard noir. 2015. *The Black Duck Joint Venture Strategic Plan, 2015 – 2019*. U.S. Fish and Wildlife Service, Laurel, Maryland, É.-U., Service canadien de la faune, Ottawa, Ontario, Canada.
- Cox, A.R., B. Frei, S.E. Gutowsky, F.B. Baldwin, K. Bianchini, C. Roy. 2023. Sixty-years of community-science data suggest earlier fall migration and short-stopping of waterfowl in North America. *Ornithological Applications*. 125(4): duad041.
- Dayer, A., A. Gramza, J. Barnes. 2019. *Incorporating human dimensions into Joint Venture Implementation Plans*. North American Bird Conservation Initiative. pp. 12.
- Donaldson, G.M., C. Hyslop, R.I.G. Morrison, H.L. Dickson, I. Davidson. 2000. *Plan canadien de conservation des oiseaux de rivage*. Service canadien de la faune, Environnement Canada. Ottawa, Ontario. pp. 34.

- Eadie, J. M., J.-P. L. Savard, M. L. Mallory (2020a). Barrow's Goldeneye (*Bucephala islandica*), version 1.0. In *Birds of the World* (A. F. Poole and F. B. Gill, Editors). Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY, USA. <https://doi.org/10.2173/bow.bargol.01>
- Eadie, J. M., M. L. Mallory, H. G. Lumsden (2020b). Common Goldeneye (*Bucephala clangula*), version 1.0. In *Birds of the World* (S. M. Billerman, Editor). Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY, USA. <https://doi.org/10.2173/bow.comgol.01>
- Environnement Canada. 1991. *The federal policy on wetland conservation*. Minister of Supply and Services. Ottawa, Ontario. pp. 15. <https://ceaa-acee.gc.ca/050/documents/p80054/129982E.pdf>
- Environnement Canada. 2014. *Préserver les forêts caroliniennes de l'Ontario : préserver les espèces d'oiseaux chanteurs en péril*. Gatineau, QC. pp. 27.
- Environnement et Changement climatique Canada. 2023. Fonds des solutions climatiques axées sur la nature. <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/financement-environnement/programmes/fonds-solutions-climatiques-axe-es-nature.html>. Consulté le 5 février, 2024.
- Friend, M., R.G. McLean, F.J. Dein. 2001. Disease emergence in birds: Challenges for the twenty-first century. *The Auk*. 118(2): 290-303.
- Harshaw, H.W., K.A. Sainsbury. 2023a. *2022 National Bird Habitat Conservation Survey: Eastern Habitat Joint Venture Technical Report*. Faculty of Kinesiology, Sport, and Recreation, University of Alberta. Edmonton, Alberta.
- Harshaw, H.W., K.A. Sainsbury. 2023b. *2022 National Bird Habitat Conservation Survey: Canadian National Technical Report*. Faculty of Kinesiology, Sport, and Recreation, University of Alberta. Edmonton, Alberta.
- Hepp, G. R., F. C. Bellrose (2020). Wood Duck (*Aix sponsa*), version 1.0. In *Birds of the World* (A. F. Poole, Editor). Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY, USA. <https://doi.org/10.2173/bow.wooduc.01>
- Hobson, K.A., A.G. Wilson, S.L. Van Wilgenburg, E.M. Bayne. 2013. An estimate of nest loss in Canada due to industrial forestry operations. *Avian Conservation and Ecology*. 8(2): 5.
- Hoekman, S., T. Gabor, R. Maher, H. Murkin, L. Armstrong. 2004. Factors affecting survival of mallard ducklings in southern Ontario. *The Condor* 106: 485–495.
- Hoekman, S.T., T.S. Gabor, M.J. Petrie, R. Maher, H.R. Murkin, M.S. Lindberg. 2006. Population dynamics of mallards breeding in agricultural environments in eastern Canada. *Journal of Wildlife Management* 70: 121–128.
- Iglesia, M., B. Winn. 2021. *A shorebird management manual*. Massachusetts, USA: Manomet.
- Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN) Canada. 2019. *L'état des populations d'oiseaux du Canada 2019*. Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa, pp. 12.
- KBA Canada. 2024. Zones clés pour la biodiversité. <https://kbacanada.org/fr/>. Consulté le 6 février, 2024.
- Kennedy, J., J. Crowford, K. Gillette, S. Tuttle. 2021. *Effectively and Respectfully Engaging Indigenous Knowledge Systems Throughout the Conservation Planning Process at NCC*. Vancouver: University of British Columbia.
- Kurz, W.A., C.H. Shaw, C. Boisvenue, G. Stinson, J. Metsaranta, D. Leckie, A. Dyk, C. Smyth, E.T. Neilson. 2013. Carbon in Canada's boreal forest – A synthesis. *Environmental Reviews*. 21: 260-292.
- Li, Y., R. Miao, M. Khanna. 2020. Neonicotinoids and decline in bird biodiversity in the United States. *Nature Sustainability*. 3: 1027-1035.
- Mackenzie, J.S., M. Jeggo. 2019. The One Health approach – Why is it so important? *Tropical Medicine and Infectious Disease*. 4(2): 88.
- Millennium Ecosystem Assessment. 2005. *Ecosystems and Human Well-being: Wetlands and Water*. World Resources Institute, Washington, DC.
- Milko, R., L. Dickson, R. Elliot, G. Donaldson. 2003. *Envolées d'oiseaux aquatiques : Plan de conservation des oiseaux aquatiques du Canada*. Environnement Canada, Ottawa, Ontario. pp. 32. [https://publications.gc.ca/collections/collection\\_2014/ec/CW66-219-2003-fra.pdf](https://publications.gc.ca/collections/collection_2014/ec/CW66-219-2003-fra.pdf)
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). 2021. *Classification standardisée des menaces affectant la biodiversité - Définitions pour le Centre de données sur la conservation (CDC) v. 1.0*, Gouvernement du Québec, Québec, <https://mffp.gouv.qc.ca/documents/faune/Classification-standardisee-menaces.pdf>
- Mitsch, W.J., M.E. Hernandez. 2013. Landscape and climate change threats to wetlands of North and Central America. *Aquatic Sciences*. 75(1): 133-149.

- Noel, K., N. McLellan, S. Gilliland, K.A. Allard, B. Allen, S. Craik, A. Demagny, M.D. English, A. Diamond, J.-F. Giroux, A. Hanson, H.W. Heusmann, L.E. King, C. Lepage, H. Major, D. McAuley, D.E. Meattey, G.R. Milton, J. Osenkowski, A. Roberts, G.J. Robertson, M.-C. Roy, L. Savoy, K. Sullivan, M. Mallory. 2021. Expert opinion on American common eiders in eastern North America: international information needs for future conservation. *Socio-Ecological Practice Research*. 3: 153-166.
- Norris, K. 2012. Biodiversity in the context of ecosystem services: the applied need for systems approaches. *Philosophical Transactions of the Royal Society B*. 367(1586): 191-199.
- Pellerin, S., M. Poulin. 2013. *Analyse de la situation des milieux humides au Québec et recommandations à des fins de conservation et de gestion durable*. Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Montréal, Québec.
- Plan conjoint des canards de mer. 2015. *Species Status Summary and Information Needs: Common Eider, American Race (Somateria mollissima dresseri)*. U.S. Fish and Wildlife Service, Anchorage, Alaska, É.-U.; Service canadien de la faune, Whitehorse, Yukon, Canada.
- Plan conjoint des canards de mer. 2022. *Sea Duck Joint Venture Strategic Plan 2022 – 2031*. U.S. Fish and Wildlife Service, Anchorage, Alaska, É.-U.; Service canadien de la faune, Whitehorse, Yukon, Canada.
- Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE). 2017. *Plan de mise en œuvre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine 2015-2020 pour le Plan conjoint des habitats de l'Est*. Rapport du Plan conjoint des habitats de l'Est. Environnement et Changement climatique Canada, Sackville, Nouveau-Brunswick, Canada.
- Ramsar. 2024. Ramsar: La convention sur les zones humides - Canada. <https://www.ramsar.org/fr/country-profile/canada>. Consulté le 29 février 2024.
- Reed, K.D., J.K. Meece, J.S. Henkel, S.K. Shukla. 2003. Birds, migration and emerging zoonoses: West Nile virus, Lyme disease, influenza A, and enteropathogens. *Clinical Medicine and Research*. 1(1): 5-12.
- Renaud, C.A. Osborn, E.J. Parmley, T.F. Hatchette, J. LeBlanc, J.S. Weese, V. Misra, D. Yamamura, S. Forgie, S. Renwick, D. Webster, S. Mubareka. 2023. Highly pathogenic avian influenza: Unprecedented outbreaks in Canadian wildlife and domestic poultry. *Journal of the Association of Medical Microbiology and Infectious Disease*. 8(3): 187-191.
- Rocke, T.E., T.K. Bollinger. 2007. Avian Botulism. In *Infectious Diseases of Wild Birds*. N.J. Thomas, D.B. Hunter, C.T. Atkinson (eds). Blackwell Publishing Ltd, Oxford, UK.
- Rodger, L. 1998. *Tallgrass communities of southern Ontario: A recovery plan*. World Wildlife Fund. pp. 68.
- Rosenberg, K.V., J.A. Kennedy, R. Dettmers, R.P. Ford, D. Reynolds, J.D. Alexander, C.J. Beardmore, P.J. Blancher, R.E. Bogart, G.S. Butcher, A.F. Camfield, A. Couturier, D.W. Demarest, W.E. Easton, J.J. Giocorno, R.H. Keller, A.E. Mini, A.O. Panjabi, D.N. Pashley, T.D. Rich, J.M. Ruth, H. Stabins, J. Stanton, T. Will. 2016. *Partners in Flight Landbird Conservation Plan: 2016 Revision for Canada and Continental United States*. Partners in Flight Science Committee. pp. 119.
- Rosenberg, K.V., A.M. Dokter, P.J. Blancher, J.R. Sauer, A.C. Smith, P.A. Smith, J.C. Stanton, A. Panjabi, L. Helft, M. Parr, P.P. Marra. 2019. Decline of the North American avifauna. *Science*. 366(6461): 120-124.
- Service SIG du Centre national des opérations de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. 2022. *High pathogenicity avian influenza in wildlife*. <https://www.arcgis.com/apps/dashboards/89c779e98cdf492c899df23e1c38fdbbc>. Consulté février 2024.
- Stanton, R.L., C.A. Morrissey, R.G. Clark. 2018. Analysis of trends and agricultural drivers of farmland bird declines in North America: A review. *Agriculture, Ecosystems & Environment*. 254: 244-254.
- Statistique Canada. 2021. Tableau 98-10-0001-01 Chiffres de population et des logements : Canada, provinces et territoires. [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=9810000101&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=9810000101&request_locale=fr).
- Table ronde canadienne des milieux humides. 2019. *Annual Report 2019-2020: Sustainability through responsible management of Canada's wetlands*. Annual No. 1. pp. 12.
- Wells, J., D. Childs, F. Reid, K. Smith, M. Darveau, V. Courtois. 2014. *Boreal birds need half: Maintaining North America's bird nursery and why it matters*. Boreal Songbird Initiative, Seattle, Washington, Ducks Unlimited, Inc., Memphis, Tennessee, Ducks Unlimited Canada, Stonewall, Manitoba.
- Wenny, D.G., T.L. Devault, M.D. Johnson, D. Kelly, C.H. Sekercioglu, D.F. Tomback, C.J. Whelan. 2011. The need to quantify ecosystem services provided by birds. *The Auk*. 128(1): 1-14.

# ANNEXE 1. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU PCHE

Le PCHE est formé d'un Conseil, d'une équipe scientifique et de comités directeurs et techniques provinciaux. Le Conseil veille à ce que les différents comités du PCHE travaillent à la vision et une mission élargie. Le Conseil actuel du PCHE est constitué des représentants du gouvernement fédéral, des six gouvernements provinciaux et de quatre organisations non gouvernementales. Les activités du PCHE dans chaque province sont guidées par les comités directeurs et techniques provinciaux, qui comprennent des représentants de chacun des partenaires principaux du PCHE. La coordination du PCHE est financée par Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), et la mise en œuvre des projets est appuyée par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux du Canada, le gouvernement fédéral et les gouvernements étatiques aux États-Unis, les partenariats avec les Autochtones et l'industrie et les partenaires non gouvernementaux dans les deux pays.

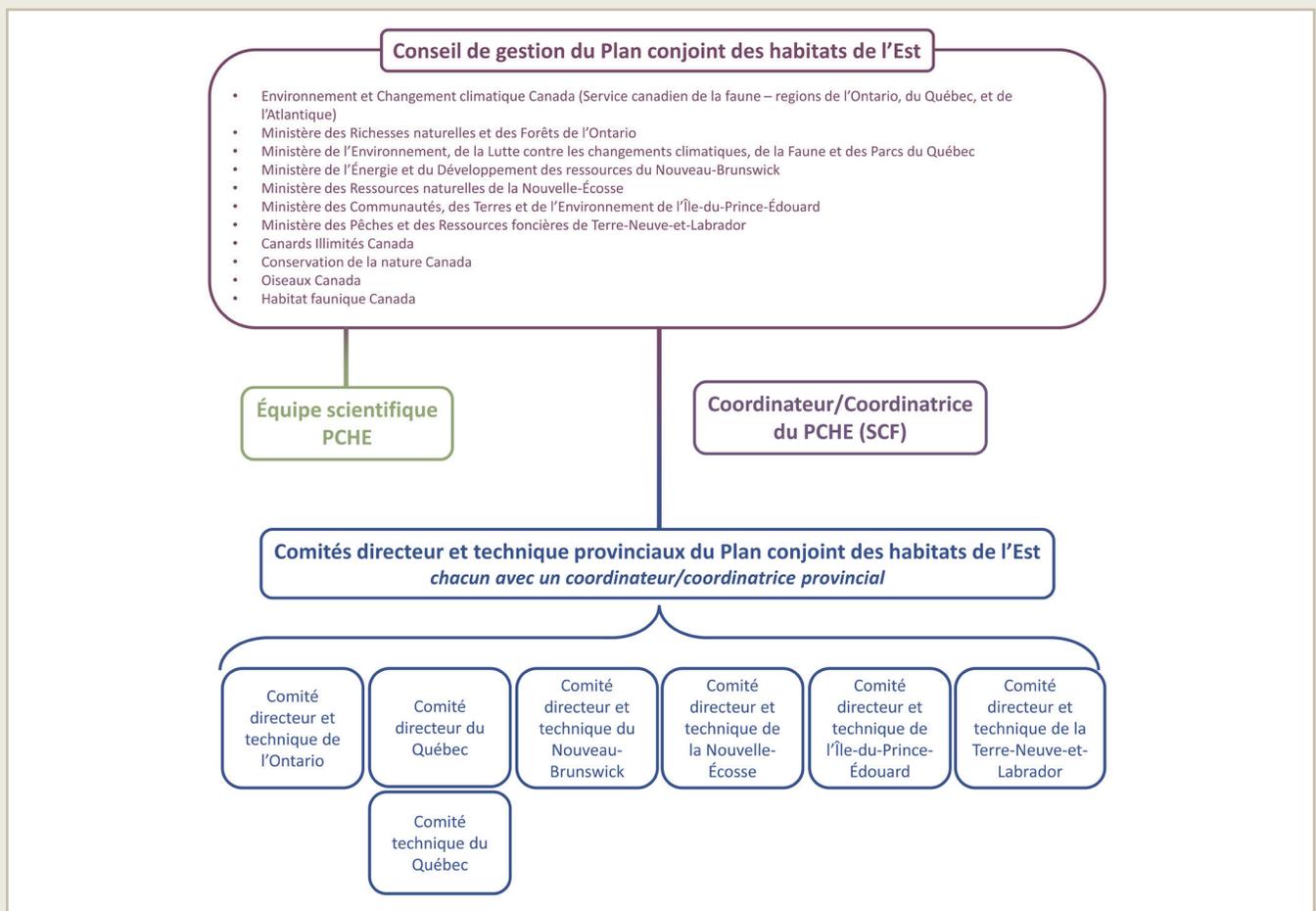


Figure A1.1. Structure organisationnelle du PCHE

# ANNEXE 2. OBJECTIFS PROVINCIAUX EN MATIÈRE D'HABITAT ET DÉPENSES PRÉVUES

**Tableau A2.1. Objectifs de l'Ontario en matière d'habitat et dépenses prévues pour 2021-2030**

Initiative		Programme	Superficie (ha)			Dépenses prévues
			Milieux humides	Terres hautes adjacentes	Total	
Protection de l'habitat	Permanente	Servitude de conservation	1 067	9 488	10 555	10 500 000 \$
		Achat	65 903	101 940	167 846	109 794 000 \$
	Moyen terme	Accords de coopération pour l'utilisation des terres	11 075	19 490	30 565	600 000 \$
	Court terme	Extension	4 000	0	4 000	350 000 \$
		Gestion des terres privées	0	0	0	400 000 \$
Restauration de l'habitat	Restauration écologique		251	60	311	15 995 000 \$
	Extension		1 914	0	1 914	3 700 000 \$
	Restauration hydrologique		2 800	0	2 800	37 500 000 \$
	Structures de nidification		205	0	205	500 000 \$
	Reconstruction des milieux humides		2 850	0	2 850	37 500 000 \$
Gestion de l'habitat	Milieux humides aménagés		10 067	0	10 067	7 500 000 \$
	Milieux humides naturels		91 000	0	91 000	50 000 \$
	Structures de nidification		0	4 897	4 897	50 000 \$
	Terres hautes adjacentes et milieux humides associés		2 600	302 431	305 031	1 750 000 \$
Politiques sur l'utilisation des terres et de l'eau	Planification intégrée de l'utilisation des terres autochtones		S.O.	S.O.	S.O.	150 000 \$
	Politique agricole		S.O.	S.O.	S.O.	150 000 \$
	Politique relative aux terres forestières		S.O.	S.O.	S.O.	75 000 \$
	Relations avec le gouvernement et l'industrie		S.O.	S.O.	S.O.	75 000 \$
	Politique sur les milieux humides		S.O.	S.O.	S.O.	150 000 \$
Planification de la conservation			S.O.	S.O.	S.O.	753 800 \$
Sciences	Inventaire des habitats et des paysages		S.O.	S.O.	S.O.	150 000 \$
	Évaluation du programme sur l'habitat		S.O.	S.O.	S.O.	1 500 000 \$
	Sciences physiques		S.O.	S.O.	S.O.	50 000 \$
	Sciences sociales		S.O.	S.O.	S.O.	1 500 000 \$
	Science de la sauvagine et de la faune		S.O.	S.O.	S.O.	10 975 000 \$
Communication, éducation et sensibilisation			S.O.	S.O.	S.O.	4 755 000 \$

S.O. : non applicable

**Tableau A2.2. Objectifs du Québec en matière d'habitat et dépenses prévues pour 2021-2030**

Initiative		Programme	Superficie (ha)			Dépenses prévues
			Milieux humides	Terres hautes adjacentes	Total	
Protection de l'habitat	Permanente	Servitude de conservation	800	555	1 355	1 982 500 \$
		Achat	5 720	6 590	12 310	45 653 000 \$
	Moyen terme	Accords de coopération pour l'utilisation des terres	400	0	400	130 000 \$
	Court terme	Extension	480 000	0	480 000	8 500 000 \$
		Gestion des terres privées	10 100	0	10 100	2 500 000 \$
Restauration des habitats		Atténuation compensatoire	400	0	400	12 000 000 \$
		Restauration écologique	1 284	150	1 434	4 316 250 \$
		Restauration hydrologique	810	0	810	12 150 000 \$
		Structures de nidification	304	0	304	250 000 \$
		Milieux humides aménagés	5 133	0	5 133	4 800 000 \$
		Reconstruction des milieux humides	500	0	500	7 500 000 \$
Gestion de l'habitat		Milieux humides naturels	8 828	0	8 828	950 000 \$
		Structures de nidification	0	2 268	2 268	0 \$
		Terres hautes adjacentes et milieux humides associés	6 440	24 328	30 768	5 233 150 \$
Politiques sur l'utilisation des terres et de l'eau		Planification intégrée de l'utilisation des terres autochtones	S.O.	S.O.	S.O.	150 000 \$
		Politique agricole	S.O.	S.O.	S.O.	150 000 \$
		Politique relative aux terres forestières	S.O.	S.O.	S.O.	87 250 \$
		Relations avec le gouvernement et l'industrie	S.O.	S.O.	S.O.	75 000 \$
		Politique sur les milieux humides	S.O.	S.O.	S.O.	150 000 \$
Planification de la conservation			S.O.	S.O.	S.O.	2 144 000 \$
Sciences		Science économique	S.O.	S.O.	S.O.	250 000 \$
		Évaluation du programme d'habitat	S.O.	S.O.	S.O.	150 000 \$
		Sciences physiques	S.O.	S.O.	S.O.	387 000 \$
		Sciences sociales	S.O.	S.O.	S.O.	787 000 \$
		Science de la sauvagine et de la faune	S.O.	S.O.	S.O.	2 580 000 \$
Communication, éducation et sensibilisation			S.O.	S.O.	S.O.	766 000 \$

S.O. : non applicable

**Tableau A2.3. Objectifs du Nouveau-Brunswick en matière d'habitat et dépenses prévues pour 2021-2030**

Initiative		Programme	Superficie (ha)			Dépenses prévues
			Milieux humides	Terres hautes adjacentes	Total	
Protection de l'habitat	Permanente	Servitude de conservation	33	193	226	72 321 \$
		Achat	1 252	5 338	6 590	10 522 600 \$
	Moyen terme	Accords de coopération pour l'utilisation des terres	2 600	400	3 000	502 140 \$
	Court terme	Extension	0	97	97	93 730 \$
Restauration de l'habitat		Atténuation compensatoire	372	0	372	2 943 527 \$
		Restauration écologique	3	15	18	282 300 \$
		Restauration hydrologique	24	0	24	300 000 \$
		Structures de nidification	0	85	85	215 000 \$
		Reconstruction des milieux humides	2 165	0	2 165	5 570 000 \$
Gestion de l'habitat		Mise hors service des milieux humides	212	0	212	535 000 \$
		Milieux humides aménagés	7 803	0	7 803	3 870 104 \$
		Milieux humides naturels	8 038	0	8 038	86 986 \$
		Structures de nidification	0	2 380	2 380	30 000 \$
		Terres hautes adjacentes et milieux humides associés	2 748	12 422	15 170	1 247 040 \$
Politiques sur l'utilisation des terres et de l'eau		Planification intégrée de l'utilisation des terres autochtones	S.O.	S.O.	S.O.	150 000 \$
		Politique agricole	S.O.	S.O.	S.O.	150 000 \$
		Politique relative aux terres forestières	S.O.	S.O.	S.O.	75 000 \$
		Relations avec le gouvernement et l'industrie	S.O.	S.O.	S.O.	75 000 \$
		Politique sur les milieux humides	S.O.	S.O.	S.O.	150 000 \$
Planification de la conservation			S.O.	S.O.	S.O.	150 000 \$
Sciences	Sciences physiques		S.O.	S.O.	S.O.	3 000 000 \$
Communication, éducation et sensibilisation			S.O.	S.O.	S.O.	402 747 \$

S.O. : non applicable

**Tableau A2.4. Objectifs de la Nouvelle-Écosse en matière d'habitat et dépenses prévues pour 2021-2030**

Initiative		Programme	Superficie (ha)			Dépenses prévues
			Milieux humides	Terres hautes adjacentes	Total	
Protection de l'habitat	Permanente	Servitude de conservation	1 910	1 500	3 410	1 200 360 \$
		Achat	1 380	7 550	8 930	23 755 000 \$
	Moyen terme	Accord coopératif d'utilisation des terres	1 200	250	1 450	707 059 \$
		Court terme	Extension	5 000	9 028	14 028
Restauration de l'habitat		Atténuation compensatoire	300	0	300	10 500 000 \$
		Restauration hydrologique	48	0	48	582 750 \$
		Structures de nidification	0	50	50	50 000 \$
		Reconstruction des milieux humides	810	0	810	8 095 000 \$
Gestion de l'habitat		Mise hors service des milieux humides	38	0	38	344 000 \$
		Milieux humides aménagés	6 494	0	6 494	2 322 274 \$
		Milieux humides naturels	4 875	0	4 875	174 766 \$
		Structures de nidification	0	500	500	0 \$
		Terres hautes adjacentes et milieux humides associés	2 825	33 845	36 670	2 108 120 \$
Politiques sur l'utilisation des terres et de l'eau		Planification intégrée de l'utilisation des terres autochtones	S.O.	S.O.	S.O.	150 000 \$
		Relations avec le gouvernement et l'industrie	S.O.	S.O.	S.O.	150 380 \$
		Politique sur les milieux humides	S.O.	S.O.	S.O.	100 000 \$
Planification de la conservation			S.O.	S.O.	S.O.	300 000 \$
Sciences	Sciences physiques		S.O.	S.O.	S.O.	43 036 \$
Communication, éducation et sensibilisation			S.O.	S.O.	S.O.	351 690 \$

S.O. : non applicable

**Tableau A2.5. Objectifs en matière d'habitat pour l'Île-du-Prince-Édouard et dépenses prévues pour la période de 2021-2030**

Initiative		Programme	Superficie (ha)			Dépenses prévues
			Milieux humides	Terres hautes adjacentes	Total	
Protection de l'habitat	Permanente	Servitude de conservation	100	281	381	125 000 \$
		Achat	365	963	1 328	2 846 000 \$
	Moyen terme	Accords de coopération pour l'utilisation des terres	92	21	113	37 354 \$
Restauration de l'habitat		Atténuation compensatoire	10	0	10	89 931 \$
		Restauration écologique	4	4	8	76 650 \$
		Restauration hydrologique	17	0	17	325 000 \$
		Structures de nidification	0	8	8	1 400 \$
		Reconstruction des milieux humides	186	0	186	1 612 500 \$
Gestion de l'habitat		Mise hors service des milieux humides	99	0	99	55 000 \$
		Milieux humides aménagés	1 051	0	1 051	2 092 551 \$
		Milieux humides naturels	1 513	0	1 513	0 \$
		Structures de nidification	0	5	5	0 \$
		Terres hautes adjacentes et milieux humides associés	710	3 407	4 117	218 400 \$
Politiques sur l'utilisation des terres et de l'eau		Planification intégrée de l'utilisation des terres autochtones	S.O.	S.O.	S.O.	75 000 \$
		Politique agricole	S.O.	S.O.	S.O.	50 000 \$
		Relations avec le gouvernement et l'industrie	S.O.	S.O.	S.O.	50 000 \$
		Politique sur les milieux humides	S.O.	S.O.	S.O.	100 000 \$
Planification de la conservation			S.O.	S.O.	S.O.	150 000 \$
Sciences	Sciences physiques		S.O.	S.O.	S.O.	42 643 \$
Communication, éducation et sensibilisation			S.O.	S.O.	S.O.	125 520 \$

S.O. : non applicable

**Tableau A2.6. Objectifs en matière d'habitat de Terre-Neuve-et-Labrador et dépenses prévues pour 2021-2030**

Initiative		Programme	Superficie (ha)			Dépenses prévues
			Milieux humides	Terres hautes adjacentes	Total	
Protection de l'habitat	Permanente	Achat	239	750	989	2 175 800 \$
	Moyen terme	Accords municipaux/industriels	3 300	1 100	4 400	770 000 \$
	Court terme	Accords municipaux/industriels	0	0	0	775 000 \$
Restauration de l'habitat		Restauration écologique	0	13	13	68 000 \$
		Structures de nidification	0	450	450	400 000 \$
		Reconstruction des milieux humides	726	0	726	225 000 \$
Gestion de l'habitat		Milieux humides aménagés	814	0	814	373 963 \$
		Milieux humides naturels	726	0	726	3 036 \$
		Structures de nidification	0	1 843	1 843	45 000 \$
		Terres hautes adjacentes et milieux humides associés	666	4 721	5 387	550 920 \$
Politiques sur l'utilisation des terres et de l'eau		Relations avec le gouvernement et l'industrie	S.O.	S.O.	S.O.	75 000 \$
		Politique sur les milieux humides	S.O.	S.O.	S.O.	260 000 \$
Planification de la conservation			S.O.	S.O.	S.O.	260 000 \$
Communication, éducation et sensibilisation			S.O.	S.O.	S.O.	260 000 \$

S.O. : non applicable

Une vision partagée :  
Les plans conjoints des habitats canadiens  
dans le cadre du PNAGS



Bécasseau semipalmé / Yousif Attia, Oiseaux Canada

*...relier les gens par le biais d'une science solide  
au niveau du paysage en utilisant une approche de partenariat  
pour obtenir un impact à long terme sur la conservation...*



[www.ehjv.ca/fr/](http://www.ehjv.ca/fr/)